This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Gh
64
520

Gh 64. 520.

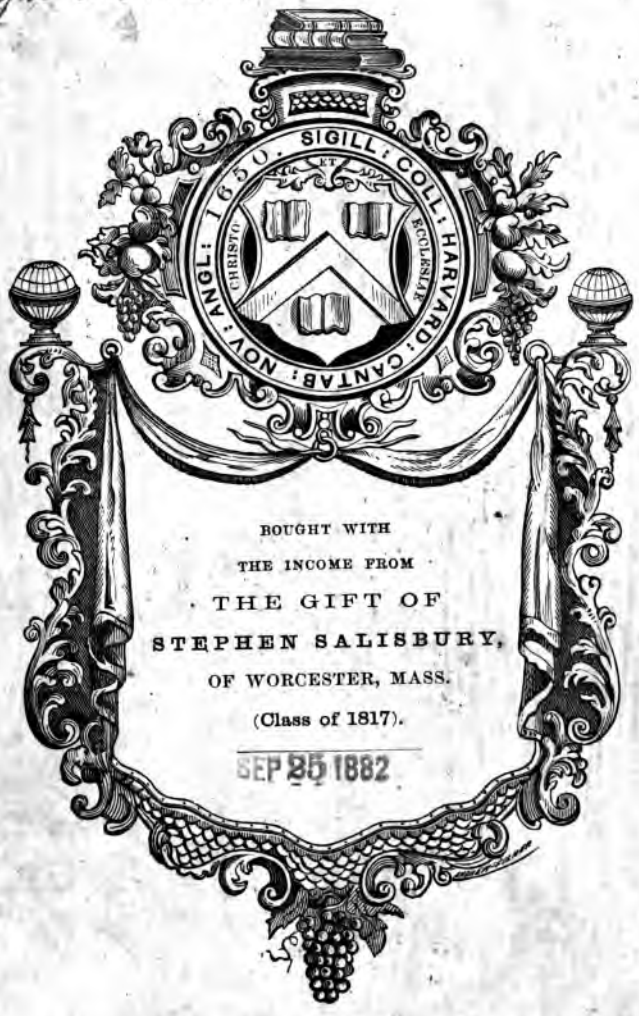

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE GIFT OF
STEPHEN SALISBURY,
OF WORCESTER, MASS.
(Class of 1817).

SEP 25 1882

Bibliothèque de l'école des hautes
études. Paris.

Anal.

QUESTIONS HOMÉRIQUES

I. FRAGMENTS DE MYTHOLOGIE PÉLASGIQUE CONSERVÉS DANS L'*Iliade*. — II. GÉOGRAPHIE DE L'ASIE MINEURE AU TEMPS DE LA GUERRE DE TROIE. — III. INSTITUTIONS ET COUTUMES DE LA GRÈCE, AUX TEMPS HÉROÏQUES, COMPARÉES A CELLES DE DIVERS PEUPLES ARYENS;

avec trois cartes

PAR

FÉLIX ROBIOU

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE RENNES, ANCIEN DIRECTEUR ADJOINT A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES.

PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
LIBRAIRIE A. FRANCK
RUE RICHELIEU, 67
1876.

Gf. 64. 520

SEP 25 1882

Salisbury fund.

QUESTIONS HOMÉRIQUES.

Rel. Zar. - Gr.

PREMIÈRE PARTIE.

FRAGMENTS DE MYTHOLOGIE PÉLASGIQUE CONSERVÉS DANS L'ILIADE.

I.

CARACTÈRE DES MYTHES HELLÉNIQUES. — HELLÈNES ET PÉLASGES.

S'il est un fait unanimement reconnu par les savants qui se sont, dans notre siècle, occupés de mythologie comparée, c'est que les croyances des Hellènes se séparaient par un caractère d'anthropomorphisme bien plus marqué de celles qui prévalaient dans l'Asie antérieure. Les dieux d'Homère sont des hommes doués d'une puissance surnaturelle, surpassant en beauté, en vigueur, en intelligence, toutes les races mortelles, mais revêtus de la forme humaine, en réalité comme en apparence, et partageant toutes les passions de l'humanité. Leur souverain, il est vrai, possède la puissance à un degré si éminent, qu'elle semble par moments participer au caractère de l'infini ; mais il n'en est pas moins sujet aux passions même les moins nobles, aux appétits même les plus grossiers ; sa pensée et son activité se manifestent sous une forme qui n'est que celle de la vie humaine, bien que susceptible de s'élever à un très-haut point de splendeur et de force.

Sans doute, il faut reconnaître là un produit du caractère

spécial de la race hellénique. Si sa mythologie n'était ni brutalement matérialiste, comme l'étaient celles des Babyloniens et des Syriens, de la Phénicie et de la Phrygie, ni presque spiritualiste, comme le fut longtemps celle des Irâniens, c'est que les Grecs étaient avant tout sensibles à la beauté des formes et amoureux du déploiement de l'activité humaine. Pour eux, l'idéal divin c'était l'élévation de cette double conception au plus haut degré que leur pensée pût atteindre. Mais la race hellénique, elle en convenait elle-même, n'était pas la seule qui fût fixée sur le sol de la Grèce. Si elle a pu, par une généalogie mensongère, se rattacher les vieux Achéens, connus dans l'Égypte au XVe ou XVIe siècle avant notre ère [1], et les habitants primitifs de l'Égialus et de l'Acté [2], elle a toujours reconnu sinon l'importance réelle, du moins l'existence de races antérieures à elle-même répandues entre l'Hellespont et le Ténare ; elle a conservé le nom de Pélasges, donné à la plupart de ces tribus ; elle n'a jamais nié qu'elles fussent demeurées intactes, ou à peu près, dans la Macédoine, l'Épire et l'Arcadie, où nulle tribu hellénique, vraie ou prétendue, ne se fixa jamais.

Qu'étaient ces Pélasges ? C'est ce qu'il serait, ce me semble, impossible d'affirmer aujourd'hui. La langue albanaise, que l'on soupçonne être un legs de la Grèce anté-homérique, a des affinités, reconnues par M. Pictet, avec le groupe aryen ; mais les exemples cités par lui en sont rares. Ce qui paraît plus significatif, au premier aspect, c'est que, dans la Grèce proprement dite, cette langue a été complétement absorbée par le grec, ce qui tendrait à leur faire attribuer une origine semblable [3] ; mais il n'est plus permis de nier que le rapprochement des langues ne constate pas toujours des identités ethnographiques. Il est aujourd'hui démontré par les inscriptions égyptiennes, qui nous ont conservé de nombreuses dénominations de localités chananéennes, que la langue de ce pays était celle qu'*adopta* la famille sémite de Jacob pendant son séjour dans ce pays ; c'est la même aussi que parlaient et écrivaient les Chananéens de

[1] Voy. le Mémoire de M. de Rougé sur l'attaque dirigée contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée, *Rev. archéol.*, 1867.

[2] Hérodote fait entendre assez clairement que, dans sa pensée, les Ioniens, qui formaient le fond de la population athénienne, ne différaient des Pélasges que par le degré de leur civilisation. (I, 56-8 et VIII, 44.)

[3] Il n'y a aucun parti à tirer, pour ou contre une communauté originaire des idiomes, de ce que dit Hérodote (I, 57) touchant la langue des Pélasges de l'Hellespont : les principes les plus élémentaires de la linguistique étaient ignorés des anciens.

Phénicie, dont nous avons des monuments épigraphiques si nombreux. Et, sur un point du globe bien différent, à une date bien éloignée de celles-là, si les nègres de Haïti parlent un dialecte français, ce n'est pas sans doute, comme le disait un jour M. Oppert, en combattant les prétentions exagérées de la linguistique, qu'ils soient d'origine européenne.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de la place qu'il faut assigner aux Pélasges parmi les races humaines, il est certain qu'il a existé sur le sol de la Grèce des croyances tout à fait différentes de celles dont nous venons de décrire le caractère; il est certain aussi que ces doctrines ont subsisté, même après l'expansion des tribus helléniques. La Théogonie d'Hésiode a un caractère asiatique des plus marqués, et cependant elle a été rédigée dans un grec très-pur, à une époque que nulle tradition ne fait remonter au-delà de celle d'Homère, postérieure par conséquent à ce qu'on nomme les temps homériques. Or les Grecs n'ont jamais considéré la Théogonie comme l'œuvre d'un ennemi de la religion nationale. C'est que, selon toute apparence, pour ne rien dire de plus, ces doctrines étaient celles des ancêtres d'une grande partie des Grecs. Elles ont été graduellement, mais imparfaitement absorbées par la diffusion des mythes helléniques; elles l'ont été grâce à la supériorité intellectuelle des nouveaux dominateurs du pays, grâce aussi probablement à la popularité universelle et profonde des traditions entretenues et propagées par les rhapsodes homérides; mais elles n'ont été ni proscrites ni méprisées; des dénominations communes imposées aux divinités des deux traditions ont servi à opérer une fusion apparente, de même que plus tard les Romains ont donné aux dieux de la Grèce les noms de leurs propres dieux. Et, comme les croyances d'un peuple chez lequel il n'existe pas d'autorité dogmatique sont nécessairement flottantes, comme, en vertu même de l'esprit de leur religion et du caractère de leur race, la beauté poétique d'un récit était, pour les Grecs, l'indice de sa valeur religieuse, la double série des mythes hésiodiques et homériques s'est installée sans froissement dans la tradition nationale, en donnant toutefois la première place à ces derniers. Zeus a détrôné Kronos; il ne l'a pas anéanti.

Ces considérations étaient nécessaires pour faire comprendre l'espèce de paradoxe énoncé dans le titre du présent travail. En étudiant l'Iliade avec mes élèves [1], au point de vue de l'histoire

[1] Cours fait à l'École des hautes études (1872-3), parallèlement avec l'étude des monuments et de la topographie d'Athènes.

politique et religieuse de la Grèce héroïque, j'ai été frappé comme eux d'une opposition fondamentale existant entre l'esprit général de la mythologie homérique et certaines fables exposées dans ce poème, non par des allusions obscures, mais par des narrations précises. Il ne paraît pas possible de comprendre ces disparates autrement qu'en les rattachant à des traditions diverses, mais vivantes, ayant alors, dans les croyances populaires, une existence simultanée, comme la tradition lettrée a depuis conservé ensemble, avec leurs mythologies distinctes, les poèmes d'Homère et ceux d'Hésiode. Alléguer une interpolation serait ici une objection sans valeur. Plus on s'éloigne du temps de la composition primitive des vieux mythes, plus on est obligé de reconnaître une tradition populaire vivante et opiniâtre pour que cette interpolation soit possible.

Étudier de près ces mythes offre un double profit pour l'histoire : d'abord parce que nous constaterons ainsi une fois de plus combien l'esprit religieux de la Grèce était éloigné d'une foi précise et réfléchie ; puis parce que nous reconnaîtrons un document depuis longtemps négligé dans les rares témoignages qui concernent la civilisation pélasgique, peut-être même un instrument d'investigation pour remonter à ses origines.

II.

LA MYTHOLOGIE PÉLASGIQUE COMPARÉE A CELLES DE L'ASIE ANTÉRIEURE.

Rappelons d'abord sommairement l'esprit et les principaux linéaments de la mythologie d'Hésiode, où l'ensemble du système est assez nettement dessiné. Le Chaos existe d'abord ; je dis *existe*, bien que le poète se serve du mot γένετο, parce que nulle part Hésiode ne paraît avoir la pensée de remonter à l'origine du chaos lui-même. Je n'oserais donc voir dans l'expression employée ici l'idée d'une transition *spontanée* du néant à l'être (*das werden*) ; d'ailleurs les anciens Grecs, s'ils n'ont pas toujours repoussé l'absurde, ne sont jamais descendus jusqu'au non-sens.

Après le Chaos vient, dans la série des temps, mais sans que l'origine en soit nettement attribuée au Chaos lui-même, la Terre (Γαῖα), sur laquelle reposent tous les êtres (ou, s'il faut admettre

l'authenticité du vers 118, tous les dieux qui habitent le neigeux Olympe); le poète ajoute à Gaea le sombre Tartare, placé dans les entrailles de la Terre, et l'Amour, le plus beau des dieux. Du Chaos naissent l'Érèbe et la Nuit, laquelle, s'unissant à l'Érèbe, devient mère de l'Éther et du Jour, ou plutôt de l'Éther et de la Lumière, Ἡμέρα ne pouvant représenter à la pensée des Grecs qu'une divinité femelle.

Les dix vers dont on trouve ici la substance suffisent pour constater la nature, j'allais dire déjà l'origine de cette doctrine. Le panthéisme matérialiste de l'Orient y déborde de toutes parts. Ce Chaos originaire, antérieur à la Terre et au Tartare, mais qui n'est pas dit être leur père, c'est le principe de ténébreuse humidité, productrice des monstres que Bérose place à l'origine de toutes choses, au temps où régnait *Omoroka*, c'est-à-dire, suivant l'ingénieuse interprétation de M. François Lenormant [1], Um-Uruk, la Déesse-Mère, adorée dans la ville d'Uruk (Ὀρχοή, Warka), et qui n'est autre que Bélit, la Souveraine, la Grande-Déesse; on l'appelait aussi *Tihavti*, la Mer, c'est-à-dire l'abîme primordial, nom que, grâce à une certaine assonance avec Θάλαττα et à leur inépuisable complaisance en matière d'étymologies, les Grecs ont transcrit Θαλατ et interprété assez régulièrement par la Mer [2]. De son corps, coupé en deux par Bel, furent formés le Ciel et la Terre; de son sang, les dieux et les hommes [3]. Bérose, d'ailleurs, dit expressément [4] que cette Omoroka n'est elle-même autre que l'humide primitif et ténébreux, taillé par Bel pour coordonner le monde et produire ou faire produire par un des dieux secondaires des êtres vivants qui *pussent supporter l'air et la lumière*. Bel se charge de former les corps célestes.

Ainsi le Chaos originaire, auteur de la Nuit qui a *précédé le Jour*, est un des traits fondamentaux communs aux deux théogonies. Est-ce à dire pour cela que les Pélasges fussent une colonie chaldéenne? Non, assurément. Mais ce rapprochement nous aide à reconnaître, sous les formes plus poétiques imprimées aux mythes par les chanteurs grecs, les doctrines de l'Orient. Remarquons, d'autre part, dans les traditions réellement très-antiques que Bérose nous a conservées, des traits de théisme et même de monothéisme, confus et imparfaits sans doute, mais

[1] *Essai sur la cosmogonie de Bérose*, p. 81-86; Fragm. de Bér., I, 4.
[2] Id., ibid.
[3] Bér., I, 5-6.
[4] Id., ibid.

pourtant réels, qu'Hésiode ne connaît plus guère. Bel n'est pas créateur sans doute, mais il est organisateur intelligent; il est l'ennemi du désordre, l'auteur des cieux et de la lumière. Entre les traditions que domine cette personnalité et la filiation matérielle qui se déroule dans le poème d'Hésiode, il y a un intermédiaire, que désignent à la fois la géographie et l'histoire, et que la logique désignerait également dans la comparaison des doctrines.

Le point de départ est chaldéen, il serait difficile de le nier. On le reconnaît dans le nom même de l'Érèbe, qui reproduit si fidèlement celui d'*Irbi*, le séjour des morts dans la mythologie assyrienne, et dont la signification, étrangère à la langue des Grecs, est celle de Ténèbres [1] : les Grecs l'ont dédoublé en distinguant Ἔρεβος de Νύξ. Éros, qu'Hésiode représente comme le maître des esprits et des cœurs, était à l'origine le Démiurge, le Bel des Chaldéens : la place éminente qu'il occupe dans une théogonie cosmogonique le témoigne assez ; il préside partout à l'union féconde des êtres, et c'est sous cette forme que les divers peuples de l'Asie antérieure se représentaient le principe de toute production. On voit sur quelle pente a glissé la tradition ; or la transition est fournie par ce que nous connaissons de la croyance des Phéniciens, qui furent, durant tant de siècles, les intermédiaires habituels entre l'Asie et l'Europe, et qui occupent une si large place dans l'histoire de l'ancienne civilisation de la Grèce [2].

Dans la théogonie sidonienne citée par Damascius, Chronos (le Temps), Pothos (le Désir) et Omichlé (l'Obscurité) sont l'origine de toute chose. On reconnaît une doctrine semblable dans cette autre cosmogonie phénicienne décrite par Sanchoniathon, suivant laquelle l'Air ténébreux, le Souffle et le Chaos existaient avant toute chose, et où ce Souffle uni, sous la forme de Pothos, à ses propres éléments, produit Moch, la boue ou la pourriture humide, source de tous les êtres du monde, sous le

[1] Oppert, leçons (inédites) des 3 et 17 mars 1874, au Collége de France. Dans le sombre mythe de la descente d'Istar aux enfers, la *maison-éternité* est dite demeure du *dieu Irbi*; lui aussi, comme Érebos, a une *parèdre*, car c'est à la *reine*, et non au roi des enfers, que le portier du sombre séjour porte les paroles d'Istar. (Ibid.)

[2] Ceci doit s'appliquer tout spécialement à la patrie d'Hésiode, la Béotie : M. Fr. Lenormant a pleinement réfuté (*Les Premières Civil.*, p. 325-37; cf. *die Phœnizier*, 1, 528-34) les objections d'Ottfried Müller contre la réalité d'une colonie phénicienne dans ce pays. Movers et lui l'ont de plus appuyée sur l'identification incontestable de l'Apollon Ismenos avec Esmoun.

symbole de l'œuf. Suivant cette doctrine encore, qui rappelle ici plus précisément la doctrine chaldéenne, des animaux insensibles ont précédé les êtres intelligents susceptibles de regarder le ciel. Le système de l'émanation est ici manifeste, avec un léger revêtement d'anthropomorphisme. C'est là le caractère dominant de la mythologie phénicienne, avec le dédoublement des divinités en principes mâle et femelle. C'est là aussi ce qui, dans la mythologie d'Hésiode, occupe la plus grande part.

M. Renan a d'ailleurs montré, dans son Mémoire sur Sanchoniathon [1], que les diverses séries de la Théogonie traduite par Philon de Byblos et recueillie par Eusèbe correspondent à diverses répétitions ou modifications locales d'une même généalogie mythique. L'une d'elles, celle de Byblos, correspond plus spécialement à la Théogonie d'Hésiode ; elle se rattache, par le personnage de la Terre, à la première série des divinités béotiennes chantées dans ce poème, si tant est que l'on puisse nommer personnage la Gaea.

. . . πάντων ἕδος ἀσφαλὲς αἰεί.

La Terre enfante le Ciel *étoilé* (Οὐρανὸν ἀστεροέντα). Elle enfante aussi les Montagnes et la Mer ; elle les enfante sans époux, tandis que c'est unie à Ouranos qu'elle devient mère d'Okéanos, également distinct de la mer dans la géographie homérique. Koeos, Krios, *Hypérion,* c'est-à-dire le Soleil qui *traverse* la région *supérieure*, Japet, le père de Prométhée, et par suite l'auteur du genre humain, « Rhéa, Thémis, Mnénosyne, Phœbé » à la couronne d'or, l'aimable Téthys, puis Kronos, le dieu » prudent et redoutable, les Cyclopes, forgerons de la foudre, » et les géants aux cents mains, sont aussi ses enfants. »

Ici encore une cosmogonie matérialiste est manifestement le point de départ de la généalogie. Gaea, la Terre, enfante par elle-même des objets purement matériels, qui ne présentent pas même une apparence de personnification. A cette série d'*émanations* est accolée une série d'êtres mythologiques qu'enfante la Terre, personnifiée cette fois et unie au Ciel son fils. Il y a donc ici deux *moments* dans la formation mythologique, comme on dirait, je crois, en Allemagne ; mais leur juxtaposition est une indication naïve du sens qu'il faut donner à l'ensemble de cette mythologie, où les forces attribuées à la matière par des

[1] *Mém. de l'Ac. des inscr.*, t. XXIII.

populations fort peu philosophes ont été investies de quelques-uns des attributs de l'activité souveraine, puis se sont graduellement transformées en êtres distincts.

Dans la mythologie syro-phénicienne de Gebaïl ou Byblos [1], à laquelle il y a surtout lieu de comparer celle-là, le Ciel et la Terre, enfants d'Élioun, c'est-à-dire du Dieu suprême et de Béuth, enfantent El assimilé à Kronos, Betyl, Dagon et Atlas. Là, comme dans Hésiode, Ouranos se brouille avec son épouse, Kronos prend le parti de sa mère et dépouille son père de l'autorité souveraine [2]. Il est vrai, ceci peut n'être, sous la plume de Philon, qu'un essai de raccordement entre la religion de son pays et celle de la race qui dominait en Orient depuis Alexandre. C'est même, au premier aspect, l'opinion la plus vraisemblable. Pourtant, comme, après tout, c'est la tradition de sa ville natale que Philon exprime ici, avec le texte de Sanchoniathon sous les yeux ; comme, en général, les Asiatiques ont accepté, au temps du syncrétisme, plutôt des noms grecs que des fables grecques [3], on se demande, à la réflexion, si Hésiode n'a pas plutôt versifié ici même une importation orientale, comme il a, dans les vers précédents, évidemment formulé une doctrine étrangère à l'anthropomorphisme hellénique.

L'esprit et l'ensemble de ces traditions apparaissent suffisamment dans cette brève analyse : on y trouve la transition du panthéisme à l'anthropomorphisme. Ce panthéisme est même ici moins matérialiste dans la version phénicienne, où il est moins éloigné de son origine, que dans la tradition pélasgique ; ou, pour parler plus exactement peut-être, moins grossier dans la tradition à demi araméenne de Byblos, que dans la croyance purement chananéenne de Sidon, d'où ces mythes furent portés en Grèce par la colonisation dite de Cadmus [4]. Ces personnages

[1] Cf. III, 10, IV, 1, 7, V, 5, des fragments de Sanchoniathon.

[2] J'omets la mythologie luxuriante des êtres issus de ces premiers personnages, où le syncrétisme du temps de Philon de Byblos s'est donné pleine carrière.

[3] « La religion phénicienne se conserva, sous une nomenclature presque toute grecque, jusqu'au temps de Théodose, » dit M. Renan. (Rapport à l'Empereur, § 1.)

[4] « C'est avec les Giblites, bien plus qu'avec les Chananéens de Tyr et de Sidon, dit M. Renan (*ubi supra*), que les Hébreux ont des ressemblances. » Et plus loin : « Les vues de M. Movers sur le caractère des Giblites ou Libanites, envisagé comme tout à fait distinct de celui des Phéniciens de Tyr, de Sidon et d'Aradus, me semblent se vérifier. Le nom de Dieu à Byblos était El, Adonaï, et peut-être Schaddaï, comme chez les Juifs. »

d'Élioun et d'El reportent l'esprit vers d'autres pensées, qui ont pu n'être point importées chez les Béotiens avec les fragments connus de la mythologie giblite. Au temps où la colonisation s'est opérée, le matérialisme prévalait dans la mère patrie; et c'est par une autre voie, par celle de la personnification poétique, que les Grecs y ont échappé dans une très-faible mesure.

Il y a donc du vrai, beaucoup de vrai, dans cette théorie de Preller et des Indianistes, que les personnages des mythes grecs s'expliquent par des personnifications de phénomènes naturels; mais il me semble qu'il y a, dans ce fait, un premier essai de syncrétisme analogue à celui qui s'opéra dans des temps purement historiques. Les premières populations de la Grèce avaient soit apporté en arrivant, soit reçu du contact des Phéniciens, qui leur ont communiqué tant de choses, des doctrines d'une nature fort peu élevée, assez en rapport avec les préoccupations d'une civilisation presque uniquement matérielle qu'une tradition confuse, il est vrai, attribue aux Pélasges, et qu'elle a naïvement résumée plus tard en les assimilant aux Cyclopes. Quand une autre famille, certainement aryenne, se répandit dans l'Hellade et lui donna son nom, elle y apporta un esprit différent, plutôt encore que des croyances opposées. Sans chercher dans les Védas, comme on l'a fait avec un esprit beaucoup trop systématique, les prototypes de tous les dieux grecs, il y a des faits particuliers et précis qui ne permettent pas de soutenir que tout soit erroné dans cette conception; il y avait réellement une part de naturalisme dans la doctrine qu'apporta en Europe ce peuple, si porté par son génie aux croyances anthropomorphiques [1]. On a expliqué d'une façon très-plausible, par le sanscrit, les noms mystérieux et individuels des Cabires de Samothrace [2], bien que leur dénomination commune fût certainement phénicienne. Le mélange ne fut donc pas très-difficile entre les croyances des nouveaux venus et celles des Pélasges, peut-être leurs frères aînés. Il s'opéra par un large système de personnification, très-probablement commencé déjà par les Pélasges eux-mêmes soit spontanément, soit à l'exemple des Phéniciens [3], mais auquel les Hellènes imprimèrent une direction plus nette et moins matérialiste.

[1] Sur le mélange des éléments spiritualistes et naturalistes chez les anciens Aryas, voy. Pictet, *Les Origines indo-européennes*, §§ 383-393, et un article de la *Revue des questions historiques*, octobre 1872.

[2] Voy. Neuhaeuser, *Cadmilus*, p. 57-61.

[3] Voy. Movers, p. 151-5 de son 1er volume.

Ces explications étaient indispensables pour déterminer avec précision le but et la portée du présent travail, et pour faire comprendre que son titre n'est réellement pas un paradoxe. Homère a reçu de la tradition une mythologie conçue dans un esprit tout anthropomorphique, qui était bien celui des Hellènes ; il est donc facile de reconnaître dans ses poèmes les mythes qui ne s'accordent point avec cette doctrine, mais il est facile aussi d'en reconnaître et de s'en expliquer l'origine, en les rapprochant des doctrines énoncées par Hésiode. Nous trouverons dans cette comparaison les preuves de l'impression profonde que ces mythes avaient laissée dans « la nouvelle postérité de l'antique Cadmus, » et de leur permanence, quoique dans un rang fort secondaire chez les populations grecques qui se trouvaient en dehors de cette région.

III.

LE CULTE DE LA TERRE. — RAPPROCHEMENTS AVEC LES CROYANCES ET RITES PÉLASGIQUES DE L'ITALIE.

Pour nous guider et nous rassurer tout à fait dans notre aventureuse entreprise, il est à propos de signaler aussi les analogies frappantes qui existent entre certaines invocations mentionnées dans l'Iliade et des faits de même nature appartenant à l'histoire de l'ancienne Rome. Il ne s'agit point ici de revenir aux idées de Denys d'Halicarnasse, et de faire des Latins une véritable colonie grecque ; mais, puisque la linguistique se trouve en accord avec les traditions fort anciennes qui faisaient peupler par des Pélasges une partie de l'Italie, il n'est pas défendu de signaler une contre-épreuve de cette conclusion dans la ressemblance des rites, ressemblance qui précisément s'applique à des détails s'écartant de l'esprit hellénique.

Au moment de conclure le traité qui devait ramener la paix en faisant décider de la restitution d'Hélène par un combat entre Ménélas et Pâris, l'époux outragé fait apporter deux agneaux, l'un mâle et de couleur blanche, l'autre femelle et de couleur noire, pour les immoler à la Terre et au Soleil, et un troisième pour Zeus [1]. Sans doute il veut réunir dans une même invocation les divinités suprêmes, afin de mettre sous la protection la plus

[1] *Iliade*, III, 104-105.

haute la revendication de son droit. Eh bien, deux de ces divinités appartiennent à une théogonie purement cosmogonique ; et, comme le faisait judicieusement observer un de mes élèves [1], la Terre et le Soleil n'étaient autres que les deux grandes divinités phrygiennes Cybèle et Attis. Or la Phrygie, dont la population paraît avoir appartenu par la langue à la race aryenne et par les croyances à la civilisation commune de l'Asie antérieure [2], se trouvait, à ces divers égards, dans une condition fort analogue à celle de la Grèce pélasgique. Zeus, la grande divinité hellénique, placé ici à côté de la Terre et du Soleil, constitue un fait de syncrétisme difficile à contester et formellement attribué par Homère à la Grèce héroïque. L'agneau immolé à la Terre, seule déesse parmi les trois divinités invoquées, est apparemment l'agneau femelle ; il est noir, comme pour représenter les Ténèbres du temps où Gaea était contemporaine du Chaos, dont la fille, la Nuit, avait précédé le Jour, ainsi que l'Omoroka babylonienne et l'Omichlé de Sidon.

Le sacrifice est offert, et là comme au premier chant, dans le sacrifice qu'offrait Chrysès au dieu hellénique Apollon, comme au deuxième chant, dans celui qu'Agamemnon offrait à Zeus lui-même, comme dans le sacrifice de Nestor au troisième chant de l'Odyssée [3], les détails de l'immolation concordent fidèlement avec ceux que Denys d'Halicarnasse signale, sans oublier ce rapprochement, comme étant des rites romains [4]. Ces rites n'étaient donc pas uniquement helléniques ; ils existaient déjà au temps des Pélasges ; et, en fait, il est bien plus facile à un peuple de modifier des croyances vagues et assez obscures que des rites précis et journaliers. On trouve donc à la fois, dans cette ressemblance, une preuve frappante et de la part qu'ont réellement occupée dans la religion de la Grèce les traditions pélasgiques, et de la réalité d'une ancienne émigration de cette race dans l'Italie centrale, sans que pour cela il soit nécessaire d'étendre à celle-ci les enseignements reçus des Phéniciens par la Béotie et d'autres contrées de la Grèce.

[1] M. l'abbé Duchesne, aujourd'hui chargé par l'École des hautes études de recherches dans les manuscrits des bibliothèques de Rome.

[2] Cf. Boetticher, *Arica*, p. 30-39, et Movers, *die Phœnizier*, I, p. 583-4. Il faut même observer que Ménélas invite les Troyens à apporter les deux premiers agneaux pour les divinités cosmogoniques, tandis que les Grecs en apporteront un pour Zeus.

[3] Cf. *Il.*, III, 268-75, 292, 295-6; I, 458-69; II, 410, 421; *Od.*, III, 439-63.

[4] Denys d'Halic., *Ant. rom.*, VII, 72.— Notons, de plus, que les rites des féciaux se retrouvent très-exactement dans Homère. Voy. *Il.*, III, 296-302; cf. 318-323; et Tite-Live, I, 32; cf. Plut. Numa, 12.

Le sacrifice achevé, l'invocation commence, adressée à Zeus, au Soleil (toujours distinct d'Apollon, dans Homère comme dans Hésiode) [1], aux Fleuves, à la Terre et aux deux divinités des enfers [2], sans doute identifiées à Hadès et Perséphoné, tout naturellement rapprochés de la Terre, mais que nous retrouvons aussi dans la Cosmogonie orientale d'Hésiode, sous les noms d'Érebos et de la Nuit. Sans doute Hadès reparaît ailleurs dans la Théogonie comme dans la mythologie classique; il est fils de Kronos et de Rhéa, frère de Zeus, de Héré et de Déméter [3]. Mais ici la répétition du personnage de la Terre est si manifeste qu'on n'y peut méconnaître une apposition de mythologies locales sous des noms différents et sous forme d'une généalogie unique, aussi bien que dans les fragments de Sanchoniathon. Quant à Zeus, il reçoit expressément, dans Homère lui-même [4], les dénominations de *Pélasgique* et de *Prince de Dodone*, lieu où le culte pélasgique ne fut jamais interrompu. Le caractère oriental de l'invocation contenue dans le troisième chant de l'Iliade, où Zeus figure en première ligne, est d'ailleurs confirmé encore par la place exceptionnelle qui, dans ce passage, est donnée aux Fleuves. Il est évident qu'ils n'y figurent pas avec le rang très-secondaire qui leur est accordé dans la mythologie classique, rang qu'Homère attribue ailleurs au Scamandre [5]. Les fleuves sont ici ou des divinités cosmogoniques du premier rang ou des gardiens spéciaux de la foi publique, ou l'un et l'autre à la fois. Or c'est précisément ainsi qu'ils sont représentés dans le traité conclu entre Ramsès II et le roi des Khétas, traité dont nous possédons la rédaction originale. Après divers Sutech [6] locaux, après Astarté [7] et quelques autres divinités locales, on invite à garantir ce traité les Montagnes et les Fleuves du pays de Khéta, et ensuite les dieux combattants (mâles), les divinités femelles, les Montagnes, les Branches du Nil, la déesse de la Terre (?), les Grandes Eaux (la Mer), les Vents et les Orages. Cette invocation aux Montagnes, ajoutait

[1] Voy. *Il.*, XVIII, 239-42; XIX, 198.

[2] Καὶ οἱ ὑπένερθε καμόντας
Ανθρώπους τίνυσθον.

[3] Hésiode, *Théog.*, 453-7.

[4] *Il.*, XVI, 233.

[5] Voy. *Il.*, XXI, 2, 130-147, 185-99, 205-13, 222-6, 305-23, 342-5, 356-61, 367-81. — Cf. XX, 4-9.

[6] Dénomination égyptienne du Typhon des Gréco-Égyptiens. Il était identifié au Baal de Phénicie par les Égyptiens eux-mêmes.

[7] Le texte imprimé porte *Antarta*, mais la restitution *Aschtarta* s'explique par une très-légère faute du graveur égyptien ou du copiste.

M. de Rougé, en expliquant ce morceau, dans son cours de 1867, ne se trouve nulle autre part en égyptien; elle est sans doute empruntée au style hiératique de l'Asie, le traité étant conclu avec l'empire syrien : nous savons d'ailleurs que le Mont Casius, personnifié ou non, recevait encore un culte à une époque bien postérieure [1]. Tout l'ensemble de cette formule est bien plutôt asiatique qu'égyptien, et, par l'intermédiaire des Phéniciens, de semblables invocations ont pu facilement pénétrer de bonne heure en Grèce. Sutech et Astarté ont d'ailleurs des caractères qui permettent de les rapprocher aisément des divinités infernales mentionnées par Agamemnon; et Homère emploie, aussi bien qu'Hésiode, la dénomination assyrienne d'Érèbe pour signifier les enfers [2]; il emploie aussi la dénomination asiatique de Bel avec le sens de Ciel ou divinité céleste [3]. Là encore on reconnaît des traditions apportées par l'intermédiaire des Phéniciens, de même que la pénétration très-ancienne de l'art asiatique chez les Grecs est aujourd'hui constatée par les progrès de l'archéologie [4].

Un autre rapprochement facile à signaler entre le culte tellurique de l'ancienne Grèce et celui de l'ancienne Italie vient confirmer ce que nous avons reconnu plus haut d'une commune origine pélasgique. Quand le Sommeil fait jurer à Héré de lui donner une des Charites, il lui demande de *toucher* d'une *main* la *terre* et de l'autre la mer, afin que les *dieux infernaux* soient témoins de sa promesse [5]. C'est en frappant la terre que l'on invoque Hadès et Perséphoné [6]. Enfin, quand Agamemnon consacre par un sacrifice son serment de réconciliation avec Achille, il appelle comme témoins de sa promesse Zeus, la Terre, le Soleil et les Érinnyes [7], vengeresses du parjure; et Talthybius jette dans la mer une partie de la victime [8]. Les trois premières divinités sont ici les mêmes que dans l'accord conclu avec Priam; toutes les trois, à des titres divers, se reconnaissent, nous l'avons vu, pour appartenir à la tradition pélas-

[1] Orelli, *Inscr. lat.*, 1224; De Vogüé, *Syrie centrale*, chap. III, § II; cf. § III, 7.
[2] *Il.*, XVI, 327. Cf. *Od.*, XX, 355-356.
[3] *Il.*, XV, 23.
[4] Voy. De Longpérier, *Notice sur les monuments antiques de l'Asie, entrés dernièrement au musée du Louvre* (Journal asiatique, oct.-nov. 1855), et Fr. Lenormant, *La légende de Cadmus*.
[5] *Il.*, XIV, 270-276.
[6] Ibid., IX, 568-569.
[7] Ibid., XIX, 252-260.
[8] Ibid., 266-268.

gique, et, par le rite qu'il accomplit, le héraut semble en appeler à Téthys, comme Héré le faisait à Gaea. Or nous savons que cette circonstance du contact de la main avec la terre, comme appel aux dieux telluriques et infernaux, appartenait au rite latin du dévouement, tel qu'il est décrit avec détail dans Tite-Live [1].

Le rôle cosmique de Zeus, indiqué par Homère comme auteur de la pluie, de la grêle et de la neige [2], n'est pas suffisant peut-être pour nous permettre de reconnaître avec certitude et précision ce que pouvait être le Zeus pélasgique ; il suffisait en effet que le fils de Kronos fût le Dieu du ciel pour qu'il fût considéré comme arbitre des phénomènes météorologiques. Mais il n'en est plus de même du passage où le dieu infernal, époux de Perséphoné, est appelé Ζεὺς καταχθόνιος [3], où par conséquent Zeus et Hadès sont confondus en qualité de divinités chthoniennes, tandis que, dans le même chant [4], Hadès a été qualifié de

βροτοῖσι Θεῶν ἔχθιστος ἁπάντων.

Il y a là une contradiction qui ne peut s'expliquer que par la coïncidence de traditions diverses, l'une hellénique considérant le dieu suprême comme le maître des cieux ; l'autre pélasgique imprimant à l'ensemble de la mythologie un sombre caractère et donnant le premier rang au dieu de la Mort et de l'Érèbe, au maître du ténébreux séjour, au dédoublement masculin de la Terre et de l'Obscurité. C'est là cette mythologie qu'Hésiode a chantée et que nous retrouvons en Phrygie, celle avec laquelle s'est confondue en plus d'un pays la sombre doctrine des Phéniciens, mais qui n'est pas pleinement étrangère aux anciennes croyances de la race aryenne, et dont nous retrouverons plus loin certains détails concordants, d'une part dans la Grèce homérique, de l'autre chez les peuples aryens du Nord.

[1] Cf. T.-L., livre VIII, chap. IX, et Macr, *Sat.*, III, 9.
[2] *Il.*, X, 5-7.
[3] Ibid., IX, 457; cf. 569.
[4] Ibid., 159.

IV.

RÉCITS HOMÉRIQUES D'UN CARACTÈRE OPPOSÉ A CELUI DE LA MYTHOLOGIE CLASSIQUE.

Mais ce n'est pas tout encore. A côté de ces allusions à des *doctrines* plus antiques, nous trouvons épars dans Homère quelques *récits* détaillés qui nous reportent en pleine mythologie hésiodique ou pélasgique. Achille rappelle à Thétis [1] que Zeus a failli demeurer captif aux mains de Héra, Poseidon et Pallas, qui l'avaient chargé de liens. Ce fut Thétis qui l'en délivra, en appelant à son aide « le géant aux cent mains, que les dieux appellent Briarée et les hommes Égéon [2], qui s'assit glorieux et superbe auprès du fils de Kronos. Depuis ce temps les dieux n'osèrent plus le lier. »

Est-il possible d'imaginer une opposition plus complète avec cette magnifique peinture de la puissance suprême de Zeus, que nous lisons dans ce passage du même poème [3] où le roi de l'Olympe menace de lancer dans le Tartare, « autant au-dessous de la demeure de Hadès que le ciel est au-dessus de la terre, » tout dieu qui interviendra dans la lutte des héros, et où il ajoute : « Vous saurez ensuite combien ma puissance surpasse celle de » tous les dieux. Éprouvez-la : attachez au ciel une chaîne d'or » et saisissez-la tous ensemble : vous ne sauriez, malgré tous » vos efforts, m'arracher du ciel et me faire descendre sur la » terre, moi Zeus, le suprême Sage (ὕπατον μήστωρα) [4]. Mais, » dès que je le voudrai dans ma sagesse, je puis vous enlever » avec la terre et la mer ; je puis attacher cette chaîne au som- » met de l'Olympe, et tout sera emporté avec elle. »

Ce sont là, dans l'ordre dogmatique, deux mondes opposés, deux doctrines nettement inconciliables. Celle-ci est la doctrine homérique, en ce sens qu'elle est d'accord avec l'ensemble du

[1] *Il.*, I, 396-406.
[2] Ici, comme pour le double nom du Scamandre (XX, 74; XXI, 222-6), cette double nomenclature, divine et humaine, fait songer à celle de l'Edda.
[3] *Il.*, VIII, 17-26.
[4] C'est bien l'Ahura-Mazda des Iraniens, c'est le dieu suprême des vieux Aryas.

poème ; l'autre appartient à une tradition toute différente de celle des Aryas Hellènes ; et à laquelle, si ce n'est à celle du peuple chez qui la puissance des monstres balançait celle des dieux, du peuple qui n'avait considéré le règne de Zeus que comme tardivement établi et consolidé par des combats terribles, et qui par conséquent livrait sans peine son imagination à la peinture de Zeus humilié par la protection de Briarée, d'un géant arbitre des querelles domestiques entre les Olympiens ? Peu importe que ces vers aient pu être interpolés après coup dans la prière d'Achille : ils n'appartiennent pas à la tradition propre des Hellènes, et, s'ils ont pu être ajoutés, c'est que la tradition des croyances pélasgiques était assez profonde, assez vivace pour vivre chez quelque population de la Grèce plus tard même que la composition des grandes rhapsodies. N'oublions pas que Briarée est fils de la Terre, et que Thétis elle-même a toujours été une divinité cosmique. Sans doute, c'est la déesse aux pieds argentins, l'épouse de Pélée, la mère du héros Hellène par excellence ; sans doute elle est définitivement entrée, et dans un rang secondaire, au nombre des dieux de la mythologie classique ; sans doute elle a été humiliée par Zeus, qui l'a contrainte d'épouser un mortel [1]. Mais ce rôle abaissé, elle ne l'avait pas au temps où elle intervenait avec tant de puissance entre les dieux de la dynastie hellénique. Elle était alors déesse des mers, déesse de cette puissance humide qui, unie au fils de la Terre, au dieu à cent bras, à l'universelle activité de la végétation, régnait sur le monde et pouvait sans peine se jouer d'une atmosphère momentanément orageuse aux mains de Héra, déesse de l'air, de Poseidon, dieu des nuées, de Pallas, déesse de la foudre. Héra, Poseidon, Pallas sont tout autre chose, aux yeux des Grecs, que l'air, les nuées et la foudre ; l'anthropomorphisme est, en Grèce tout au moins, bien autre chose qu'une série de métaphores ; l'esprit de la Grèce n'est pas l'esprit indien ; les divinités d'Homère et d'Eschyle, de Pindare et d'Aristophane, ne sont pas *nominis umbrae :* ce sont des êtres aussi vivants, aussi passionnés, aussi variés et mobiles dans leur activité personnelle qu'Achille ou Agamemnon, Priam ou Hélène. Ils président aux éléments, sans doute, mais c'est aux divinités pélasgiques qu'il appartenait de se confondre avec eux. Nous pouvons admettre entre les deux croyances une certaine analogie de principes, il est quelque peu téméraire de nier entre les deux peuples une

[1] *Il.*, XVIII, 432-5.

communauté d'origine; mais il faut au moins reconnaître que les mythes de l'Asie occidentale s'étaient fortement empreints dans la plus ancienne couche des habitants de la Grèce, tandis que l'esprit européen s'est redressé chez ceux qui, dans l'histoire de la religion, de la poésie et de l'art, s'appellent et s'appelleront toujours les Grecs.

La persistance des anciennes fables se retrouve ailleurs encore dans une narration homérique, quand Héré emprunte à Aphrodite sa ceinture magique, sous prétexte de s'en servir pour réconcilier l'Océan et la vieille Téthys. Héré appelle l'Océan l'origine des dieux (θεῶν γένεσιν) [1], l'origine de tous les êtres

ὅσπερ γένεσις πάντεσσι τέτυκται [2],

ce qui nous ramène vers les doctrines hésiodiques. Téthys, autre divinité de l'élément humide, est ici décorée, comme ailleurs Cybèle, du titre de mère par excellence (μητέρα Τηθύν) [3]; elle est l'épouse d'Okéanos. L'humidité est donc ici seule considérée comme l'élément originaire et tout puissant d'où sont issus les dieux eux-mêmes : c'est l'écho d'une apothéose effrénée de la fécondité matérielle, c'est un mythe qui correspond aux plus méprisables et en même temps aux plus dominantes doctrines de l'Asie occidentale, et en particulier de Babylone : au culte de Mylitta-Zarpanit.

Héré raconte [4] que l'Océan et Téthys l'ont élevée avec soin, l'ayant reçue des mains de Rhéa, quand Zeus a précipité Kronos au-dessous de la Terre et de la Mer, séjour forcé qu'il paraît habiter encore [5]. Et ailleurs Zeus lui-même [6] rappelle à Héré que Japet et Kronos sont assis [7] aux plus extrêmes confins de la terre, là où la lumière du soleil ne pénètre jamais, dans la région que jamais le souffle des vents ne récrée et qui est environnée par les profondeurs du Tartare. La croyance à l'attentat de Zeus contre la puissance de son père est ici clairement exprimée, et la désignation de Κρονίων, donnée au maître des dieux,

[1] *Il.*, XIV, 201.
[2] Ibid., 246.
[3] Ibid., 201.
[4] Ibid., 201-4.
[5] Ibid., XV, 225.
[6] Ibid., VIII, 477-81.
[7] C'est-à-dire rendus impuissants et immobiles :

Sedet æternumque sedebit
Infelix Theseus.

suffisait pour la rappeler, puisque Kronos n'a de place nulle part dans l'Olympe homérique. La mythologie d'Hésiode est donc soudée à celle d'Homère ; elle n'est ni oubliée ni dédaignée dans la pensée populaire de la Grèce, même hors de la Béotie, et c'est ce qu'il s'agissait de constater ici.

V.

LA MÉTALLURGIE MAGIQUE.

Un fait d'une autre nature, et qu'il est au moins curieux de noter en passant, confirme la pensée d'une très-lointaine origine de certains détails admis dans la mythologie homérique : c'est l'action merveilleuse de l'*Égide*, œuvre d'Héphaïstos. Nous sommes accoutumés par les peintures des vases à la considérer comme l'attribut spécial de Pallas ; mais, dans Homère, elle n'appartient réellement qu'à Zeus ; il la prête seulement à d'autres divinités, et, par le fait seul qu'elles la portent et l'agitent, leur présence exerce une puissance magique, distincte de leur action propre [1]. C'est ce qui résulte surtout d'un récit du XVe chant, où Zeus confie à Apollon « l'égide à franges, » pour terrifier les héros Achéens après la blessure d'Hector : « Tandis qu'il la » tenait immobile, les traits volaient des deux parts et les sol- » dats tombaient frappés ; mais dès que, regardant en face les » Danaens aux coursiers rapides, le dieu la secouait et poussait » un cri, leurs cœurs s'amollissaient dans leurs poitrines, et ils » oubliaient leur bravoure impétueuse [2]. »

C'est bien assurément un effet magique que veut décrire le poète. L'instrument de cette puissance irrésistible appartient au seul maître des dieux, mais il n'en est pas l'auteur ; et, bien que l'égide soit en peau de chèvre, comme le font entendre certaines épithètes, comme le représentent les anciens vases et comme l'indique son nom, bien qu'elle ne soit pas en métal, elle est l'œuvre d'Héphaïstos, que nous voyons aussi, au chant XVIIIe, auteur d'une autre œuvre magique plutôt que

[1] Sur ce point encore, généralement si peu connu, je dois signaler ces remarques comme faites spontanément par un de mes élèves, M. Graux. — Voy. dans l'Iliade, I, 202; VIII, 290; XII, 209; XV, 229-30, 237-42, 290-293, 306-11, 321-2.

[2] *Il.*, XV, 318-22.

divine : des statues animées [1]. Cette tradition, qui paraît identifier le magicien et le métallurgiste, ne nous ramène-t-elle pas à des temps antérieurs à la domination des Hellènes, à ceux où des tribus laborieuses, exploitant les trésors cachés au sein de la terre, étaient souvent confondues avec des êtres surnaturels? tribus sur lesquelles M. Rossignol [2] a réuni et coordonné des textes si nombreux de l'antiquité classique. Il suffira ici d'indiquer les principaux. Strabon assure que les Dactyles Idéens, désignés dans un fragment épique comme inventeurs de l'art d'Héphaïstos, étaient considérés par tout le monde comme des enchanteurs, habitant près de la demeure de la mère des dieux, sur l'Ida phrygien [3]; Diodore [4] dit aussi que, s'ils émigrèrent en Crète, ils étaient nés sur l'Ida phrygien et avaient appris de la mère des dieux l'art de travailler le fer. Évidemment ils sont identifiés là aux Curètes Crétois, que, selon Gerhard [5], la Crète et l'Eubée, Éphèse et Messène, tenaient pour des démons ou des dieux. « On leur reconnaissait, dit-il, un caractère de noblesse sacerdotale ; mais quelques traits de leur physionomie semblent leur attribuer à eux-mêmes une essence divine et les confondre avec des nuages fulgurants divinisés. » D'après le grammairien Diomède, cité encore par M. Rossignol, les Curètes, que l'on surnomma Dactyles Idéens, naquirent de l'Ida crétois sous la pression des mains d'Ops (c'est-à-dire de Cybèle, la déesse phrygienne). Ailleurs ils sont désignés du moins comme de fidèles et habiles serviteurs de Rhéa, mais c'est après que Rhéa fut confondue avec Cybèle ; partout leur souvenir est étroitement rattaché à celui de la grande déesse tellurique des Pélasges.

On les confond aussi avec les Cabires, également considérés comme Phrygiens d'origine par Démétrius de Skepsis, et ailleurs comme serviteurs de Rhéa dans la Samothrace, où un hymne orphique place encore les Curètes ; de nombreuses médailles de Thessalonique représentent d'un côté Cybèle, et de l'autre un Cabire expressément désigné par son nom [6]. Sans doute les divinités de Samothrace, étudiées de près, ont fourni à la science moderne des conclusions différentes [7]; mais Imbros,

[1] *Il.*, XVIII, 417-21.
[2] *Des Origines religieuses de la métallurgie*, Journ. de l'Instr. publ. 26 févr. et 12 mars 1862.
[3] *Geogr.*, XVIII, 7.
[4] *Bibl. hist.*, V, 64.
[5] *Griech. Mythol.*, § 171.
[6] Rossignol, ibid., 2 avril, 4 et 9 mai 1862.
[7] Voy. Neuhaeuser, *Cadmilus*.

l'île vulcanique, était aussi consacrée aux Cabires, selon Étienne de Byzance [1], et Nonnus donnait ce nom à des fils de Vulcain, démons du foyer. Quelque contradiction que ces traditions offrent dans leurs détails, elles s'accordent à présenter les auteurs de la métallurgie comme des génies de la terre; Plutarque les signalait comme des génies déchus [2], ce qui rentre dans la même pensée.

Un rapprochement non moins curieux, c'est l'épisode des statues animées que Thétis trouve dans l'atelier d'Héphaïstos, comme nous le disions tout à l'heure, épisode qui rappelle d'une manière si frappante les Telchines enchanteurs d'Eustathe, passés de la simple métallurgie à la fabrication des statues, tandis que, d'autre part, on les identifie parfois avec les Curètes Crétois, aussi bien qu'avec les habitants primitifs de Rhodes, et même de Sicyone [3], la ville pélasgique par excellence dans la Grèce méridionale; une tradition conservée par Strabon complète la pensée en les désignant comme des enchanteurs [4].

Formulées par des Hellènes tant qu'on voudra, ces superstitions ont une autre origine que les croyances propres de la race hellénique. Il est d'ailleurs à observer que les monuments pélasgiques, dits cyclopéens, n'étaient pas rapportés par les Grecs à des puissances malfaisantes ni à aucun égard redoutables. Les Hellènes avaient respecté dans le fond de la population pélasgique d'honnêtes et laborieuses tribus, travaillant la pierre qui appartient à l'homme, tandis que les Telchines et leurs frères, formant des familles distinctes, travaillaient les métaux, qui appartenaient au domaine infernal, puisqu'on les tirait des entrailles de la terre. Les Hellènes n'ont éprouvé aucune répugnance à reconnaître que leurs pères s'étaient mêlés et, jusqu'à un certain point, confondus avec les Pélasges, les Léléges ou autres anciens habitants du sol, tandis que jamais ils ne se sont attribué la moindre parenté avec les tribus de forgerons. N'est-il pas vraisemblable que celles-ci étaient déjà considérées par les premiers habitants de la Grèce comme elles l'ont été par les Grecs des temps classiques, et que les traditions que nous venons de parcourir, traditions dont nous trouvons trace dans Homère, étaient encore un legs des temps pélasgiques? Cette fois même, on ne peut guère faire intervenir une importation phénicienne

[1] Rossignol, ibid., 4 mai.
[2] Id., ibid., 14 mai.
[3] Id., ibid., 9 et 23 juillet.
[4] Cf. Str., X, 3; Diod., V, 55; Eust., *ad Il.*, XIII, 435 (ap. Ross., ibid.).

dans ces croyances ; si les Phéniciens avaient rendu un culte aux Cabires de Samothrace, ils n'ont jamais, que nous sachions, attaché aux arts métallurgiques une idée de terreur superstitieuse. D'ailleurs, chez d'autres peuples *aryens*, cousins fort éloignés des Pélasges, mais sans contact aucun avec le commerce phénicien, chez les Scandinaves, nous trouvons, sur les *forgerons magiciens*, des traditions analogues, unies à des sentiments mêlés de mépris et de terreur pour les nains possesseurs de trésors magiques et souterrains.

Il est vrai, ces superstitions, M. Lenormant les a signalées comme profondément enracinées chez une race bien différente : il les retrouve et chez les plus anciens habitants de la Chaldée et, tout au nord de l'Europe, chez les Finlandais, que leur langue sépare des Scandinaves leurs voisins. Il est vrai encore, ceux-ci ont pu, à la rigueur, recevoir de la race finnoise, qui les avait précédés dans leur grande péninsule et qu'ils ont refoulée, ces traditions répétées par eux à leurs fils, et par suite à l'Europe. Mais cette explication convient-elle à celles de la Grèce ? La Crète, Rhodes, la Troade, la Macédoine, le Péloponèse, ont-ils donc reçu des colonies ouraliennes ? Il serait bien téméraire de le soutenir. Il est bien plus vraisemblable que, s'ils n'ont pas eux-mêmes créé ces légendes, les Pélasges les ont reçues avant leur arrivée en Europe, en traversant ou longeant les pays occupés par ces laborieuses tribus. Ce serait donc, même en ce cas, un legs d'une époque reculée qu'Homère aurait fait entrer dans son trésor poétique, quand il a parlé des œuvres ultra-merveilleuses d'Héphaïstos. Ce serait, même en ce cas, un fait de plus à signaler comme preuve des traditions religieuses d'origine multiple que l'Iliade nous a transmises, comme témoignages à recueillir dans Homère de traits appartenant à l'histoire intellectuelle de ce peuple pélasgique si peu connu.

Geog. § Asia Minor, Anc.
§ Troy, Anc.

DEUXIÈME PARTIE.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE DE L'ASIE-MINEURE, AUX TEMPS HÉROÏQUES.

I.

LA TROADE SEPTENTRIONALE.

La question examinée dans cette seconde partie n'est pas nouvelle. Elle a été l'une des préoccupations favorites de Strabon, qui a fait fréquemment usage des traditions homériques dans ses études sur l'ethnographie, déjà antique par rapport à lui, de l'Asie-Mineure occidentale. Mais, outre que ces notions sont éparses dans son ouvrage, il reste, après qu'on l'a étudié, à faire usage des documents rares mais importants que fournit sur cette matière le déchiffrement des inscriptions orientales, soit hiéroglyphiques, soit cunéiformes. Il est vrai, celles qui concernent l'Asie-Mineure sont antérieures ou postérieures à l'expédition qu'a chantée Homère et que Thucydide [1] a résumée au point de vue de la critique historique; mais la plus considérable, à ce point de vue, des inscriptions dont je parle, ne s'en éloigne pas de beaucoup dans l'ordre des temps, et, si elles se trouvent en accord avec l'état de choses décrit dans l'Iliade, on obtiendra une confirmation frappante de la valeur historique du poème, en même temps que la multiplicité des indications

[1] I, 9-11.

contenues dans celui-ci compléteront l'intelligence des données orientales, sur cette géographie que les textes archéologiques énoncent laconiquement; complément d'autant plus utile que ces données se trouvent d'ailleurs obscurcies pour nous par des modes de transcription auxquels nous ne sommes pas encore bien accoutumés. N'oublions pas enfin, pour nous rassurer sur ce que nous enseigne l'Iliade, au sujet de ce qu'était l'Asie-Mineure, plusieurs générations avant le temps où l'on peut placer Homère, que les données du poème concernant la condition politique et l'ethnographie de la Grèce européenne sont *très-certainement* différentes de ce qu'étaient celles-ci au xe siècle, et que ces différences correspondent *précisément* aux changements opérés dans l'intervalle, d'après des récits purement historiques.

La première étude qui se présente à faire ici est naturellement celle des états de la Troade, sur lesquels Strabon s'est assez longuement étendu. Je dis *des états,* car Homère ne la comprend pas tout entière dans le royaume de Priam. La distinction des Troyens proprement dits et des Dardaniens est rappelée à chaque instant dans l'Iliade [1]; elle est expliquée avec précision dans le passage [2] où le poète expose la généalogie qui, selon lui, rattachait les princes de Troie à ceux de la Dardanie. Mais, dans une étude comme celle qui nous occupe, il convient de suivre un ordre géographique rigoureux. Commençons donc par le plus éloigné des peuples qui portaient le nom de Troyens.

Ce mot, en effet, a, dans l'Iliade, deux significations distinctes : il s'applique tantôt aux sujets de Priam proprement dits, tantôt à l'ensemble des habitants de la Troade, aux petites tribus auxiliaires ou vassales qui se trouvaient dans le voisinage de la grande capitale. Lorsqu'il réunit ses troupes, en vue d'un engagement général, dans la plaine qui entoure la hauteur de Batiée [3], Hector commande directement les premiers [4]; mais le nom de Troyens est étendu, dans Homère, même aux habitants des bords de l'Ésépus inférieur, aux guerriers de Zéléia, qui buvaient les eaux de ce fleuve et vivaient au pied de l'Ida, c'est-à-dire de la branche nord-est de cette chaîne; ils étaient commandés séparément par Pandaros, fils de Lycaon [5]. Cette dénomination est

[1] *Il.*, II, 816-23; III, 456; VII, 348, 368; VIII, 173, 497; XI, 286; XIII, 150; XV, 425, 486; XVIII, 184.
[2] *Il.*, XX, 214-41.
[3] *Il.*, II, 810-15.
[4] Ibid., 816-18.
[5] Ibid., 824-7. Cf. Strabon, p. 53, 82 et 84 du tome III de l'édition Tauchnitz. C'est elle que je citerai constamment.

ici purement géographique et non point ethnographique, car nous trouvons affirmé plusieurs fois, dans d'autres chants du poème, ce fait que les habitants de ce canton faisaient partie du grand peuple lycien [1]. La position de l'Ésépus est d'ailleurs certaine, aussi bien que celle de Zéléia. Le géographe d'Amasée nous apprend, en effet, que cette ville « était située sur le flanc » de l'extrême Ida, à 190 stades de Kyzique (environ 35 kilo- » mètres) et à 80 environ du point de la côte le plus voisin, » c'est-à-dire de l'embouchure de l'Ésépus [2]. » Avec des données si précises, il est à peine besoin de chercher un contrôle dans les données de Ptolémée, qui place l'embouchure de l'Ésépus entre Parium et Kyzique [3].

A la suite du petit royaume ou canton de Zéléia, le poète et le géographe nous montrent la plaine d'Adrastée, comprenant, avec la ville de ce nom, Apésus, Pityia, et bordant le mont Téréia [4]. Adrastée était située entre les positions des villes moins anciennes qui ont porté les noms de Priape et de Parium ; son territoire comprenait une grande partie de la vallée du Granique ; et, au temps de Strabon encore, Pityia conservait presque son nom : elle s'appelait Pityonte ; c'était une ville maritime, bâtie au pied d'une montagne plantée de pins, qui sans doute avaient donné son nom grec à Pityia [5]. Priape [6] et Parium [7] ne figurent pas dans la géographie homérique ; c'étaient des colonies de Milet. Cependant il faut le remarquer, une fois pour toutes : la création postérieure d'une colonie ne suppose pas nécessairement qu'il n'y eût pas déjà une ville au même endroit, pas plus dans l'histoire de l'ancienne Grèce que dans celle de l'administration romaine. Un exemple en est donné par un autre district du même canton : Apésus ou Pésus, nommée des deux façons par Homère et située près d'un fleuve du même nom, fut aussi colonisé par Milet [8]. Au temps de Strabon, Pésus avait disparu ; mais une petite rivière du même nom aidait à en indiquer l'emplacement, situé

[1] *Il.*, IV, 89-91 ; V, 95, 105, 161-72. Cf. Str., III, 86, 105.
[2] Str., III, 89.
[3] L. V, ch. II, § 2.
[4] *Il.*, II, 828-31 ; Str., III, p. 89-90.
[5] Str., III, 90-92.
[6] Cité maritime baignée aussi par un lac (ibid., p. 90) ; sans doute celui-ci baignait la cité (πόλις), et non la ville même, car on ne voit dans ce canton d'autre lac que celui qui se décharge dans le Granique, et qui est trop éloigné de la mer pour que la ville pût s'étendre jusque-là.
[7] Ptol., *ubi supra.*
[8] Str., III, 92-93.

entre Parium et Lampsaque, détruite aussi et depuis relevée sous le nom de Lapsaki. Je me hasarde à restituer le nom de Pésus au principal des petits cours d'eau qui se déchargent dans l'Hellespont entre la position de ces deux villes, d'après la carte de l'Asie-Mineure par Kiepert [1].

Un autre canton, voisin de celui-là et encore plus rapproché de la ville de Troie, comprenait Percote [2], Praction, Sestos, Abydos et Arisbé [3]. Toutes ces villes avaient disparu au temps de Strabon, excepté Abydos, qui, après la guerre de Troie, fut colonisée par les Thraces, et plus tard encore par les Milésiens; elle se trouvait à égale distance de Lampsake et d'Ilion (environ 170 stades de chacune), en face de l'Heptastade, où Xerxès franchit l'Hellespont; son port était à 30 stades de celui de Sestos [4]. En face était la Chersonèse, habitée par un peuple thrace allié de Priam [5]; mais le poète place aussi des Thraces en Asie, dans Arisbé même [6], tandis que d'autre part, comme nous venons de le voir, cet État asiatique comprenait la ville européenne de Sestos.

Ici nous arrivons aux frontières de l'État troyen lui-même, et nous nous trouvons en présence de la question discutée par Strabon d'après l'opinion et les données de Démétrius de Skepsis, réveillée vers la fin du dernier siècle par le voyage de Lechevalier, récemment reprise par M. Schliemann et vivement discutée à cette heure, celle de l'emplacement de Troie elle-même. Avant donc d'aller plus loin, il nous faut exposer les faits et discuter les conclusions auxquelles ils ont donné lieu.

[1] Édition en deux feuilles, de 1854, échelle de $\frac{1}{1100000}$: c'est elle qui me servira surtout pour l'étude de la Troade.

[2] Ville maritime. *Il.*, XI, 227-30; cf. XV, 547-51.

[3] *Il.*, II, 835-9; cf. XII, 94-97. Dans ces deux passages, le Selléis est indiqué comme arrosant ce territoire. Strabon (p. 94) y ajoute le Practios et dit que tous deux coulent entre Lampsaque et Abydos. Je donne donc leurs noms aux deux principaux cours d'eau que la carte de Kiepert place dans cet intervalle, réservant au plus étendu celui de Silléis que fournit Homère. C'est avec moins de confiance que je me hasarde, avec Strabon, à placer Arisbé sur le bord de celui-ci.

[4] Str., III, p. 87, 94, 95, 96.

[5] *Il.*, II, 844-5; cf. V, 462.

[6] *Il.*, VI, 5-8, 12-13.

II.

LA VILLE DE TROIE. — STRABON ET M. SCHLIEMANN.

Voici brièvement quelle est l'argumentation de Strabon. C'est le Bourg des Iliens (Ἰλιέων κώμη), à 30 stades de Hissarlik [1], et non l'Ilium des Romains (Hissarlik même), qui occupe le site de l'ancienne Troie : 1° Parce que la Callicoloné, hauteur voisine du Simoïs et vers laquelle se porte Arès, venant de l'acropole troyenne, pendant que la bataille se livre dans la plaine du Scamandre [2], est à 40 stades de la Nouvelle-Ilion et à 10 seulement de l'Ἰλιέων κώμη ; or, dans la pensée d'Homère, l'intervalle doit être court, puisque, de l'une et l'autre position, Arès doit diriger les combattants [3]. 2° Parce que le tumulus du vieil Ésyétès, poste d'observation de Polytès, n'est qu'à 5 stades de la Nouvelle-Ilion, et n'est pas plus élevé que son acropole : Polytès n'aurait donc pas eu besoin d'y aller pour examiner la plaine, si l'Ilion romaine eût été celle de Priam [4]. 3° Parce que la course d'Hector et d'Achille autour de Troie n'est possible, à cause du terrain, qu'autour de l'Ἰλιέων κώμη, et non de la Nouvelle-Ilion [5]. 4° C'est pour flatter les habitants de cette dernière ville qu'Hellanicus en a identifié le site avec celui de Troie [6]. 5° Si l'on ne trouve aucun vestige de celle-ci, c'est qu'elle a été détruite de fond en comble ; ses matériaux passent pour avoir été employés aux fortifications de Sigée [7].

Les raisons opposées par M. Schliemann à cette argumentation et à l'hypothèse moderne que nous étudierons avec soin sont de trois sortes. Il procède à l'examen des divers détails du terrain auquel se réfère Strabon, affirmant que le savant géographe, dont il est loin de méconnaître la valeur critique, n'a jamais visité les lieux, et qu'il a été trompé par une description imparfaite, œuvre de Démétrius de Skepsis. Il compare à son

[1] Voy. C. I. G., 3595-3624.
[2] *Il.*, XX, 48-53.
[3] Str., III, p. 106-7. Cf. Schliemann : Ithaque, le Péloponèse, Troie, p. 195-6.
[4] Str., III, p. 109.
[5] Id., *ibid.*
[6] Id., p. 113, cf. 99.
[7] Id., p. 109.

tour la topographie de ce canton à un certain nombre de passages d'Homère. Enfin il apporte des arguments archéologiques constatant que Troie ne peut avoir existé sur les hauteurs de Bounarbaschi, où Lechevalier l'avait placée, et que ses débris ont formé en partie celle de Hissarlik.

Mais, avant de passer en revue les raisons alléguées par M. Schliemann, il convient de rappeler l'assertion du critique, que Strabon n'avait pas vu la plaine de Troie [1]; le soin que prend le géographe d'Amasée de se couvrir sans cesse, dans cette dissertation, de l'autorité de Démétrius, justifierait à lui seul la pensée de M. Schliemann. Nous devons donc nous tenir en garde contre les fins de non-recevoir qui tiendraient ici à l'examen méticuleux de son texte; mais, pour les grands traits de cette topographie, nous ne devons jamais perdre de vue ses données. Or ce que Strabon dit du Simoïs, qui devait encore alors conserver son nom, appartient à cet ordre, et ces conditions ne conviennent qu'au Doumbrek-Sou. D'ailleurs, comme le dit Homère, le Simoïs coulait auprès de la Callicoloné. Si donc celle-ci et Troie se trouvaient reportés plus au sud, le Doumbrek-Sou ne serait pas le Simoïs; il faudrait identifier celui-ci (comme on l'a voulu faire) avec le Kimar-Sou, c'est-à-dire avec cet affluent du Scamandre dont l'embouchure est voisine du Bourg des Iliens. Mais cette identification est inadmissible, et le Kimar-Sou n'est autre chose que le Thymbrius, puisque les ruines et la nécropole [2] de Thymbra et une inscription en l'honneur du dieu local, Apollon, ont été trouvées près du confluent de cette petite rivière; or c'est précisément à ce confluent que Strabon les plaçait, à la distance d'ailleurs exacte de 50 stades d'Ilium [3]. Strabon [4] dit formellement que le Simoïs est plus voisin du Rhœtée, le Scamandre du Sigée, et que tous deux, se réunissant un peu en avant de la Nouvelle-Ilion, se jettent dans la mer près du Sigée. Les deux plaines arrosées par ces cours d'eau et qui formaient ensemble la plaine de Troie sont encore, dit Strabon, distinguées l'une de l'autre par une élévation continue de terrain (αὐχήν), qui s'étend jusqu'à la Cébrénée, en partant de la Nouvelle-Ilion [5].

[1] Str., p. 187.
[2] Un autre argument très-grave pourrait être tiré de la remarque faite par l'auteur (à la page 189), que Strabon (III, 103) a doublé la distance réelle du cap Sigée au Rhœtée.
[3] Découverte par M. Calvert. — Voy. Schliemann, p. 171-2.
[4] Str., III, p. 107; pour les caps, voy. p. 103.
[5] III, p. 106.

De plus, quant au Scamandre lui-même, seul cours d'eau de cette plaine qui porte directement ses eaux à la mer, il pourrait encore aujourd'hui porter le nom de Ξανθός, à cause de la couleur de son sable [1], et on y trouve même les diverses plantes qui sont nommées au XXIe chant de l'Iliade comme croissant dans son lit [2]. On trouve donc chez Homère la précision topographique d'un homme qui s'est rendu familier le théâtre des événements; mais, ajoute le voyageur allemand, l'examen du terrain montre que le Scamandre s'est légèrement déplacé vers l'ouest [3].

L'argument tiré du tumulus d'Ésyétès, que Strabon ne peut se résoudre à reconnaître à 5 stades seulement d'Ilium-Novum, n'embarrasse pas M. Schliemann [4]. Il identifie, en effet, de préférence l'élévation désignée par Strabon avec la butte de Batiée ou monument de Myrine, dont il est question au second chant de l'Iliade [5]; et il admet, sans invraisemblance assurément, que les inondations périodiques du Scamandre ont pu miner et faire complétement disparaître un simple tumulus, situé à peu de distance du fleuve. Il repousse d'ailleurs avec beaucoup d'énergie l'identification de ce tumulus avec la colline d'Udjek-Tépé, du haut de laquelle il eût été physiquement impossible à l'œil le plus perçant d'observer la flotte grecque dans le voisinage du cap Sigée. L'argument de Strabon est ingénieux; seulement il faut le retourner. Quant à la course d'Hector et d'Achille, l'auteur affirme *de visu* qu'elle est très-concevable autour de Hissarlik, sur des pentes fort douces [6], tandis que les pentes très-abruptes de la colline de Bounarbaschi, au sud-ouest et à l'est, la rendraient impossible; la première de celles-ci n'a pas moins de 150 mètres de hauteur, avec 45, puis 65 degrés d'inclinaison; la dernière est extrêmement escarpée et ne laisse au bord du Scamandre qu'un étroit sentier [7].

M. Schliemann s'étend assez longuement [8] sur les incidents de l'Iliade, qui ne permettent pas, selon lui, de compter beaucoup plus de 5 kilomètres de Troie à la station navale et au camp des Grecs, distance qui serait presque triple s'il s'agissait de

[1] Str., *ibid.*
[2] Schliemann, p. 150.
[3] Id., p. 188.
[4] Id., p. 203-6.
[5] Vers 813-14.
[6] Page 201.
[7] P. 147-8.
[8] P. 162-8 et 191-197.

Bounarbaschi, et qui convient parfaitement à la situation de Hissarlik, situé à 5 kilom. du cap Sigée et 4 kilom. de la côte nord [1]. Il réfute d'ailleurs, par des raisons géologiques [2], l'opinion de Strabon sur les atterrissements que celui-ci admettait et même évaluait à la moitié de ce dernier intervalle [3]. Il n'est pas nécessaire, ce me semble, de reproduire ici les arguments de l'auteur moderne, au sujet des mouvements de troupes et de personnages qui sont décrits dans l'Iliade. Sans doute, nous l'avons vu, le poète connaissait les lieux ; mais ce serait beaucoup exiger de l'inspiration poétique que de lui imposer *pour chaque détail* une vraisemblance topographique absolue. Si elle existe, tant mieux ; c'est assurément une preuve accessoire qui n'est pas sans valeur ni sans intérêt ; mais elle n'est par elle-même ni une démonstration décisive, ni, en cas d'erreur, une fin de non-recevoir. La plus grande valeur des raisons que ces divers épisodes ont fournies à M. Schliemann, c'est l'identité de conclusions qu'elles présentent avec celles que ses fouilles lui ont fournies.

Ces preuves archéologiques sont de deux sortes : négatives et positives. Les premières constatent que Troie ne peut avoir existé en tel ou tel lieu ; les secondes montrent non plus seulement à l'esprit, mais aux yeux d'innombrables vestiges de Troie.

Les fouilles faites par l'auteur à Bounarbaschi lui paraissent décisives. Presque partout le roc est atteint à une profondeur de 1 mètre, et même moins ; il n'y a pas, disait-il en 1869, vestige de tuiles ou de poteries [4]. Dans l'intervalle de 3 kilomètres qui sépare les premières hauteurs de celles du Balli-Dagh (au sud-est), on ne trouve pas une pierre taillée, pas un tesson, tandis que, comme le fait observer l'auteur, à Mycènes et à Tirynthe, détruites il y a plus de 2300 ans, les murs subsistent encore, les tessons encombrent le sol [5]. Assurément toutes les pierres formant les murailles d'une capitale n'ont point été transportées à Sigée. A Bounarbaschi d'ailleurs, la surface des rocs n'a jamais été nivelée par une construction quelconque [6].

[1] Schliemann, p. 187.
[2] P. 208-9.
[3] III, p. 103, 108.
[4] P. 162.
[5] P. 151.
[6] P. 152. — L'auteur ajoute dans l'Introduction de ses *Trojanische Alterthümer* (1874) : Fand ich den *Urboden* in weniger als 1/2 Meter Tiefe, und die auf einer Seite der Baustelle weit fortlaufeude Anhöhe, welche die Trümmer einer grossen Stadtmauer zu bergen scheint, enthält nur reinen Kornsand ohne jegliche Beimishung von Schutt. (p. XLI, cf. XLIV.)

Sur le Balli-Dagh, il est vrai, on reconnaît une petite acropole, dont les murs ont été découverts, en 1865, par MM. von Hahn et Ziller. Ce plateau contient les fondements de beaucoup de petites maisons [1], mais sans aucune trace d'édifice considérable. On trouve aussi des vestiges d'une ville sur un plateau, entre la hauteur de Bounarbaschi et trois tumulus situés à l'ouest, mais son peu d'étendue ne permet pas de lui attribuer plus de deux mille habitants [2]. Loin d'y reconnaître la ville fameuse contre laquelle s'était armée toute la Grèce, M. Schliemann ne voulait pas même alors accorder à M. Calvert que ce fût là Gergis [3], habitée par les descendants des Teucriens, et qui était encore une forteresse importante à l'époque de Xénophon. Mais il y reconnaissait avec quelque vraisemblance l'emplacement de Scamandria, qui, d'après son nom, devait être au bord du Scamandre, et qui se trouvait, comme l'est réellement Bounarbaschi, à une demi-journée d'Abydos, sur la route d'Adramyttium [4]. La position réelle de Gergis est indiquée, disait-il, par la marche de Xerxès, qui, selon Hérodote, laissa Rhœtée et Ophrynium à gauche, et à droite les Teucriens Gergithes, en se dirigeant d'Ilion vers Abydos [5].

Les fouilles de Hissarlik ont donné un résultat bien différent de celles de Bounarbaschi, et, comme nous le disions tout à l'heure, apporté à la question des données positives. Non-seulement on a trouvé là une enceinte de 5 kilomètres de pourtour, un vaste terrain jonché de tessons et de débris de marbres sculptés [6], qui doivent appartenir à la Nouvelle-Ilion ; non-seulement, déjà, lors de la première publication de M. Schliemann, M. Calvert avait reconnu, à l'est, un *grand bâtiment* en pierres de taille, *sans ciment* et parfaitement exécuté; mais on avait reconnu aussi que cette hauteur est en grande partie « formée par les débris des temples et des palais qui s'y sont

[1] Schliemann, p. 152-4.
[2] P. 156-7; cf. 159, 169-70.
[3] P. 158.
[4] P. 159.
[5] VII, 43 (voy. Schliemann, p. 158). La ville de Dardane (à 70 stades d'Abydos), mentionnée ici par Hérodote, était de fondation ancienne, mais n'appartenait pas à la vieille Dardanie (Str., III, 102), à moins que l'on n'entende par ce nom le territoire du peuple dardanien, que les Égyptiens connaissaient (voy. *infra*) et qu'Homère dit expressément avoir été antérieur à la fondation de Troie (XX, 215-17).—Strabon dit aussi que Gergithe appartenait au territoire de Lampsaque, et qu'il y en avait une autre du côté de Cumes (III, p. 93; cf. 142-4).
[6] Schliemann (*ubi supra*), p. 174 et 201.

succédé pendant de longs siècles [1]. » La nouvelle publication de M. Schliemann, faite à la suite de ses vastes recherches, expose en détail ce qui n'était qu'indiqué ou entrevu en 1869 [2]. Les débris de construction et d'ustensiles appartenant à la colonie hellénique fondée avant la chute de l'empire lydien ne descendent pas à plus de 2 mètres dans le sol ; tandis que, pour atteindre les plus anciens décombres, il faut pénétrer jusqu'à 12 et 14 mètres au-dessous de ceux-là. On sait maintenant quelle immense quantité d'objets appartenant à une *civilisation pré-hellénique* ont donnée les fouilles de Hissarlik. Si ce n'étaient pas les restes de Troie, ce seraient ceux d'une très-antique et opulente cité, dont nulle tradition n'indiquerait l'existence.

III.

DISCUSSION TOPOGRAPHIQUE.

Les découvertes de M. Schliemann ont amené, depuis quelques mois, la publication d'un certain nombre de travaux, destinés, en majeure partie, à combattre les conclusions qu'il en tire et les raisonnements qui l'avaient amené à fouiller sur le terrain de Hissarlik. Les arguments en faveur de Bounarbaschi, émis par Lechevalier [3] vers la fin du siècle dernier et par Mauduit [4] dans la première moitié du nôtre, ont été repris ou complétés ; l'affaire a été de nouveau instruite avec autant d'activité que d'intelligence, et l'on peut aujourd'hui se mettre aisément en mesure de bien connaître les éléments du jugement à rendre. Mais, pour le porter sainement, il ne faut pas seulement rapprocher des textes homériques les conclusions tirées de part et d'autre ; il faut aussi prendre une connaissance exacte et complète de l'état des lieux, et je ne pense pas qu'on le puisse mieux faire qu'en recourant au relevé topographique publié par M. Forchhammer, en 1850 [5], et au plan si précis et si détaillé

[1] Schliemann, p. 175.
[2] Id., *Trojanische Alterthümer*, Einleitung, p. VI-VII.
[3] *Voyage dans la Troade.*
[4] *Découvertes dans la Troade.*
[5] *Topographische und physiographische Beschreibung der Ebene von Troja.*

qui l'accompagne, l'un et l'autre résultant de l'exploration géodésique faite par l'auteur, en 1839, avec un officier distingué de la marine anglaise, M. Spratt. Leurs mesures, dit Forchhammer dans sa courte introduction, se sont toujours trouvées concordantes. Le capitaine Graves, qui les avait précédés dans ce travail, avait d'ailleurs mis sa propre carte à la disposition de l'explorateur allemand ; et M. Forchhammer lui-même avait, dès 1842, soumis à la science une première édition de la sienne avec des observations. Il convient donc d'aborder l'examen critique de cette laborieuse question par l'analyse exacte et, bien souvent, par la reproduction littérale des passages de cette description qui touchent aux points en litige. On a émis, des deux côtés, de très-sérieux arguments, et l'on se trouverait en présence de contradictions inextricables, si l'on ne contrôlait pas avec soin les détails topographiques qui accentuent la valeur des textes, détails qui, comme les conséquences qu'on en tire, peuvent avoir été inexactement aperçus ou présentés dans l'enthousiasme de la découverte ou la chaleur de la polémique. Or la question sommeillait lors de la publication de l'opuscule de Forchhammer ; son étude des lieux offre donc, à tous égards, de solides garanties.

La plaine de Troie, dit-il, est traversée par un fleuve et plusieurs ruisseaux ; elle est bornée de trois côtés par des hauteurs, et au nord par la mer, c'est-à-dire par l'extrémité de l'Hellespont. Cette dernière limite, bien que tracée par une ligne de sable et de cailloux amoncelés, d'une faible hauteur *(einen niedrigen Sand-und-Kiesdamm)*, est incertaine, en ce sens qu'elle est souvent submergée par le courant du détroit ou par des eaux venues en abondance de l'intérieur ; des lagunes, *tantôt inondées, tantôt à sec*, se trouvent en deçà de cette espèce de digue (p. 1).

Le principal cours d'eau (le Mendéré) est contraint, par les hauteurs qui avoisinent le cap Sigée, de se diriger droit au nord, au-dessous du village de Kalifatli, tandis qu'une dérivation artificielle, pour laquelle on a profité d'une ouverture entre les hauteurs, fait couler le *ruisseau (Bach)* de Bounarbaschi dans la mer Égée. Le Menderé, venu de la chaîne de l'Ida, arrose d'abord la plaine de Baïramitsch, puis le *défilé* étroit et long qui s'étend d'Éné à Bounarbaschi, et enfin la plaine inférieure, c'est-à-dire celle de Troie ; la largeur de son lit atteint 2 à 300 pieds. Le fond de ce lit est formé *de sable et de cailloux*, tandis que la plaine elle-même est formée d'*argile grasse*. La *hauteur des berges* varie de 8 à 12 pieds ; elles sont presque partout cou-

vertes de saules et d'autres arbres. Ces berges *dessinent* si exactement le cours *tortueux* du fleuve, qu'un coup d'œil rapide suffit pour constater que l'on ne peut lui attribuer *aucun changement de cours*, dans tout l'intervalle qui nous sépare des temps homériques. Au cœur de l'été, son cours n'a pas moins de 30 à 40 pieds de largeur, mais sa profondeur ne dépasse pas alors trois quarts de pied (allemand) (p. 9).

La rivière de Bounarbaschi prend sa source [1] dans les rochers calcaires du contre-fort le plus extrême de l'Ida et dans le sol même de la plaine, au-dessous du village de ce nom. La *température* des sources est *toujours la même :* 63 à 64° Fahrenheit (environ 18° centigrades); il en résulte qu'elles *paraissent* froides en été et chaudes en hiver. Cette dernière circonstance se remarque surtout dans une des sources, qui, venant d'une plus grande profondeur, est reçue dans un bassin carré de granit et de marbre, où l'eau, conservant la chaleur qu'elle avait dans le sol et offrant une large surface à l'air, beaucoup plus froid qu'elle *durant l'hiver*, laisse échapper une *vapeur* épaisse [2]. Les sources de Bounarbaschi sont nombreuses et se réunissent en un ruisseau peu large mais abondant, qui débouche dans un marais. A gauche, la montagne lui forme un bord escarpé; à droite, son niveau est presque celui de la plaine. Dans les temps de pluie, l'eau du *Mendéré* y *déborde* (p. 10).

A l'est du Mendéré [3], se trouve un étang ou marais, nommé *Djudan*, entretenu par des sources souterraines et grossi, en temps de pluie, par un *Osmak* (cours d'eau) venant du confluent du Kimar-Sou et du Mendéré; cet étang se décharge par deux Osmak, qui coulent d'abord parallèlement dans la direction de l'Hellespont et se réunissent près de Kalifatli, village qui donne son nom au plus occidental des deux : c'est aussi le plus considérable; l'autre (le Pascha-Tepé-Osmak) suit le pied des hauteurs. Le Kalifatli-Osmak a un lit encaissé (*scharfbegrenztes*) depuis le Djudan jusqu'à son embouchure, et la partie supérieure de son cours est bordée d'arbres et de buissons; quant à la partie inférieure, on ne l'aperçoit qu'en arrivant sur ses bords abruptes. Il se perd dans les lagunes de l'Hellespont et ne débouche point dans le Mendéré, comme on l'a dit; c'est seulement *en hiver* qu'ils réunissent leurs eaux, mais c'est

[1] Pas toutes ses sources, comme nous le verrons plus loin, d'après la carte même de Forchhammer.

[2] *Dampf.* — Voy. *infra*.

[3] A la hauteur de cette dérivation du Bounarbaschi-Sou dont nous avons parlé.

alors le *Mendéré* qui *se déverse dans l'Osmak*. Il est bien vrai que les hauteurs du Rhœtée l'obligent à incliner vers le Mendéré, mais non pas à le rejoindre (p. 10-11).

Au nord de Hissarlik, l'Osmak reçoit le Doumbrek-Tschai, qui coule entre les chaînes de Tschiblak au sud et d'In-Tépé au nord, ou plutôt il reçoit de petits canaux de dérivation venant d'un marais où le Doumbrek se perd (p. 11). Quant au Kimar-Sou, il prend son nom d'une *arcade (Kamara*, en grec; *Kimar*, en turc) de l'aqueduc qui conduisait l'eau à la Nouvelle-Ilion (p. 12). C'est le Thymbrius de Choiseul-Gouffier (p. 13) [1].

En hiver, *le Mendéré reflue* à gauche dans le Bounarbaschi-Sou et à droite, par plusieurs canaux, dans le Kalifatli-Osmak. Dès que le Bounarbaschi-Sou est *grossi soit par les pluies*, *soit par le débordement du Mendéré*, son lit artificiel (de dérivation) ne lui suffit plus ; il reprend aussi son ancien cours, tantôt encaissé, tantôt à rives indécises, mais argileuses et fort durcies au soleil ; *il rejoint alors le Mendéré* par deux embouchures, au-dessus de Iénischer (p. 14).

Les sources du Bounarbaschi-Sou forment une longue file, d'où leur nom turc de *Kirk-Iœsz* (ou *Kirk-Ghiœz*), les *Quarante-Yeux*. La plaine contient aussi une grande quantité de *marécages* et d'eaux stagnantes (p. 15) [2]. Quant aux *lagunes* du Mendéré, la plus grande seule communique constamment avec l'Hellespont ; les deux autres en sont *isolées* pendant la sécheresse (p. 16).

Nulle plaine, dans la Grèce, ne subit au même degré que celle de Troie l'influence des eaux : un tiers de celles de l'Ida y pénètre par la brèche de Bounarbaschi (p. 17). A la moindre crue, le ruisseau de Bounarbaschi rentre dans son ancien lit (p. 18). L'auteur croit d'ailleurs à la création très-ancienne [3] du

[1] Nous avons vu, au paragraphe précédent, que cette identification avec le Thymbrius est certaine ; l'un des adversaires de Schliemann, M. d'Eichthal, le reconnaît sans hésiter, d'après les faits exposés par M. Schliemann lui-même. — Voy. *Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1874, p. 7-8.

[2] La carte de Forchhammer en signale un considérable entre le Bounarbaschi-Sou supérieur et le cours du Mendéré, et un autre au nord du canal de dérivation, tandis que le terrain compris entre le Mendéré et le Kalifatli-Osmak est ensemencé de blé.

[3] Voy. aussi l'*Annuaire*, p. 34-5, 40 et 42 ; *Ithaque*, etc., p. 138. On a dit, dans le pays, à M. Perrot (*Ann.*, p. 65) que ce travail était du siècle dernier, mais cette tradition ne peut, comme on l'a déjà dit, s'appliquer qu'à un déblaiement.

canal de dérivation qui forme aujourd'hui le cours habituel de cette petite rivière, aussi bien que d'un autre canal, destiné à décharger son cours hivernal, et d'un troisième, creusé entre les deux Osmak pour hâter le dégagement des inondations du Mendéré, quand les eaux de celui-ci se sont déversées dans le Kalifatli-Osmak (p. 20). La canal dont nous parlons forme un embranchement de ce dernier cours d'eau et se dirige droit au nord, c'est-à-dire vers l'Hellespont; mais, avant d'y arriver, il rencontre l'In-Tépé-Osmak (*voir* la carte de Forchhammer).

Cette hydrographie de la plaine de Troie a une extrême importance pour la question qui nous occupe, car c'est parmi ces cours d'eau qu'il faut reconnaître le Scamandre et le Simoïs; or c'est en grande partie de leur détermination que dépend celle du site même de Troie. Nous allons donc chercher d'abord à obtenir cette détermination, en tenant compte à la fois de l'état du terrain, des textes homériques et des tentatives déjà faites pour identifier ces rivières. Nous aborderons ensuite la question archéologique, indépendamment de celle-là, et nous pourrons reconnaître alors si les conclusions à tirer de l'une et l'autre étude ne nous donneront pas au moins des vraisemblances concordantes.

Le point sur lequel s'est engagée la polémique la plus vive, c'est le rapprochement proposé par Lechevalier entre les sources nommées *Kirk-Ghiœs (Kirk-Iœsz* de Forchhammer) et les « sources du Scamandre » décrites au XXIIe chant de l'Iliade (v. 147-56). Achille poursuivant Hector « arrive aux deux belles » fontaines, lieu où jaillit une double source du Scamandre, le » fleuve aux tourbillons. L'une des sources verse une *eau tiède*, » et la *fumée* s'en échappe comme d'un feu ardent; l'autre est, » en été, froide comme la grêle, la neige ou l'eau glacée. Là » sont de larges et beaux lavoirs de pierre, où les femmes et les » belles filles des Troyens lavaient leurs vêtements éclatants, » au temps de la paix, avant l'arrivée des Achéens. »

Comme la course des deux héros a lieu sous les murs de Troie, il est certain qu'Homère entend parler de sources très-voisines de la ville. Il est certain, d'autre part, que le Scamandre de Strabon, et très-probablement celui d'Hérodote (VII, 43), celui près duquel campa l'armée de Xerxès et dont elle épuisa momentanément les eaux, très-basses pendant une partie de l'année, c'est le Mendéré, dont la source est assez éloignée de la plaine de Troie. Cette source est d'ailleurs beaucoup trop loin de la mer, dont la sépare, au sud, la grande chaîne de l'Ida, pour

qu'on puisse s'arrêter un seul instant à la pensée de transporter jusque-là la ville de Priam. Le Scamandre de la tradition est donc différent de celui d'Homère, si celui-ci est le Bounarbaschi-Sou, comme l'ont cru Lechevalier et plusieurs autres. Mais Homère ne désigne ici que deux sources, et celles du ruisseau auquel l'identifie ce système sont fort nombreuses, tout le monde est d'accord là-dessus. M. Schliemann en a *compté* trente-quatre [1], et je n'ai point trouvé dans le mémoire de Forchhammer ce que M. d'Eichthal y avait cru entrevoir [2], qu'il y en a deux principales. Quant à l'observation de Leake, citée par M. Vivien de Saint-Martin [3], qu'elles forment deux groupes, distants l'un de l'autre d'environ 400 mètres, elle signifiait probablement que, dans cet intervalle, l'eau trouve seulement des issues peu apparentes, car M. Schliemann affirme, dans sa réponse [4], que la ligne des sources *n'est pas interrompue*. La distinction des sources chaude et froide n'existe pas à Bounarbaschi, cela est unanimement reconnu ; seulement on a tenté de justifier l'identification proposée, soit par l'hypothèse d'une source d'eau chaude qui aurait disparu, comme il arrive quelquefois [5], soit en invoquant la différence apparente qui résulte, comme nous l'avons vu, de la différence des saisons, et surtout cette vapeur visible que la fraîcheur de l'air fait, en hiver, exhaler d'une source relativement tiède, source qui paraît plus abondante parce que ses eaux sont réunies dans un bassin.

« Sur l'un de ces points, dit Leake [6], l'eau se montre dans un profond bassin que les gens du pays signalent comme étant le plus souvent couvert d'une épaisse fumée ; dans un autre endroit, de nombreux filets d'eau, sortant des rochers, se réunissent dans une pièce d'eau large et peu profonde, se terminant par un courant que rejoint celui de la source fumante. » Et Mauduit [7] : « Les habitants interrogés nous dirent que, l'hiver, ces eaux étaient chaudes comme celles d'un bain ; d'autres employèrent les expressions mêmes par lesquelles on traduit le passage d'Homère : elles sont couvertes d'une épaisse fumée, comme celle d'un grand feu. » Du reste, lui-même reconnaît que la tempéra-

[1] *Ithaque, le Péloponèse, Troie,* p. 137.
[2] *Annuaire,* etc., p. 32, note 3.
[3] *Revue archéol.,* 1875, p. 166-7.
[4] Ibid., p. 332.
[5] *Annuaire*, etc., p. 66 : *Excursion à Troie* (notes écrites en 1856 par M. G. Perrot).
[6] Voy. Vivien de Saint-Martin, *ubi supra,* p. 167.
[7] Id., *ibid.*

ture de toutes ces sources [1] est réellement à peu près constante et uniforme.

Si l'on rapproche les divers témoignages, d'ailleurs à peu près concordants, des divers voyageurs, et si l'on pèse leurs expressions, il semble qu'il y ait à la fois exagération à se contenter des ressemblances entre les lieux et la description d'Homère pour *affirmer* qu'il ait eu en vue les sources du Bounarbaschi-Sou, et à se contenter des différences pour déclarer cette identification *impossible*. Ces rapprochements peuvent confirmer une identification résultant d'autres données ; ils ne suffisent pas à l'établir. Or est-il possible de reconnaître dans ce ruisseau de trois à quatre mètres de largeur [2] le Scamandre décrit par Homère, et, comme on l'a proposé plus d'une fois, comme l'a proposé M. Forchhammer lui-même (p. 27), de réserver le Mendéré pour l'identification avec le Simoïs, contrairement à l'affirmation explicite de Strabon ?

Ce n'est pas sur les difficultés de cette translation du nom de Scamandre qu'il conviendrait de s'appuyer avec obstination pour la rejeter. Oui, il serait, à la rigueur, possible que, comme le croit M. Vivien de Saint-Martin [3], ce nom, porté d'abord par le Bounarbaschi-Sou, eût été communiqué par lui au Mendéré, à partir de leur confluent, et qu'il fût resté au Mendéré tout entier, lorsqu'un canal artificiel, déjà mentionné dans Pline, eut commencé à conduire dans la mer Égée les eaux du ruisseau de Bounarbaschi. Ce changement de nom est, dis-je, à la rigueur, possible, mais il est bien invraisemblable, car le Bounarbaschi-Sou, ni dans son ancien, ni dans son nouveau cours, ne dépasse, détours compris, une étendue de quatre ou cinq lieues, et moins encore si, comme le pense M. d'Eichthal [4], l'ancien confluent était un peu plus haut que le confluent d'hiver actuel ; tandis que le Mendéré, avant d'entrer dans la plaine de Troie, a suivi (au nord de l'Ida) toute la longueur du golfe d'Adramytti. Or la Seine ne prend pas le nom de l'Essone ou de l'Epte quand elle a reçu leurs eaux ; le Rhône ne prend pas le nom du Gard, et ici l'analogie est d'autant plus grande que le Bounarbaschi-Sou n'a jamais rejoint le Mendéré que très-près de leur commune

[1] Voy. Vivien de Saint-Martin, *ibid.*; cf. 211-12.

[2] Schliemann, *Ithaque*, etc., p. 138. — Lechevalier, cité par M. Vivien de Saint-Martin (*Rev. arch.*, 1875, p. 212), dit : 12 pieds de large et environ 3 de profondeur.

[3] *Ubi supra*, p. 168.

[4] *Annuaire*, p. 40.

embouchure dans la mer. Il y a donc, dans l'hypothèse proposée, une invraisemblance manifeste, et elle ne saurait être effacée que si les eaux du Bounarbaschi-Sou l'emportaient notablement en importance sur celles du Mendéré. C'est bien là, en effet, ce qu'on a dit quelquefois. M. de Choiseul-Gouffier expliquait cette translation par la constance du cours de cette petite rivière [1], laquelle ne tarit jamais, tandis que le Mendéré, disait-il, est *à sec* pendant une partie de l'année. M. d'Eichthal relève ici une exagération : le Mendéré a seulement des eaux *très-basses* durant une saison ; M. Forchhammer a même signalé [2], comme une exagération probable, l'assertion d'un voyageur qui disait l'avoir vu à sec une fois, en 1794. Mais, quoi qu'il en soit, on ne peut assimiler à un cours d'eau tel que celui qui s'échappe des *Quarante-Sources* (cet honnête cours d'eau, dit M. Vidal [3]) un fleuve tel que le Mendéré, très-bas et parfaitement guéable en juillet (M. Perrot [4] le dit comme Forchhammer), mais qui a, dans une autre saison, tous les caractères d'un redoutable torrent, et qui, nous l'avons vu, déverse en Troade une partie considérable des eaux provenant de la chaîne entière de l'Ida. Encore une fois, dans les débordements, c'est lui qui se déverse, à gauche dans le Scamandre de Lechevalier et de Choiseul, à droite dans le Kalifatli-Osmak ; et c'est ce débordement lui-même, autant et plus que les pluies de la Troade, qui force le premier de ces cours d'eau à rentrer en partie dans son ancien lit. C'est à un fleuve, et non pas à un gros ruisseau, que peut appartenir la terrible description du XXIe chant de l'Iliade ; c'est à un fleuve, et non pas à un ruisseau, que convient l'épithète de δινήεις, *tourbillonnant*, perpétuellement donnée au Scamandre dans ce poème [5]. Pour les gouffres et les tourbillons, qui remplissent, dit-il, le cours du Bounarbaschi-Sou, M. Vivien de Saint-Martin ne renvoie à aucun voyageur, et il semble qu'une confusion se soit établie dans son esprit, parce qu'il reporte à cette rivière ce qui est dit du Scamandre, auquel il l'identifie. Ce n'est pas à une si petite rivière que les Troyens devaient

[1] *Annuaire*, p. 35.
[2] *Ubi supra*, p. 17.
[3] *Revue critique*, 1er mai 1875.
[4] *Annuaire*, p. 65.
[5] Et même βαθυδίνης (*Il.*, XXI, 228). — M. G. Perrot fait observer que le Mendéré mérite encore l'épithète de ξανθός à cause du sable fin et *blond* sur lequel il coule (*Ann.*, p. 64-5). Il est vrai qu'on a cru pouvoir aussi l'attribuer au ruisseau de Bounarbaschi, probablement à cause de la couleur que lui communique, en temps d'inondation, le sol argileux de la plaine; mais ce ne serait pas là une épithète caractéristique.

avoir coutume d'immoler des chevaux, en les précipitant *vivants* dans ses gouffres [1] ; c'est seulement à gauche, nous l'avons vu, qu'il est « profondément encaissé par endroits », et un cheval n'aurait eu (à moins qu'on ne lui eût lié les jambes) aucune peine à se tirer de là. Ce n'est pas non plus un fleuve de douze pieds de large qu'on eût appelé *un grand dieu* [2]. Enfin ce n'est nullement, quoi qu'on en ait dit [3], par sa jonction avec le Simoïs que le Xanthe acquiert son caractère impétueux. Écoutons Homère :

« Achille, le célèbre guerrier, s'élance du bord escarpé au » milieu du lit du Scamandre [4]. Le fleuve alors se gonfle et » *grossit tout à coup*, il agite la masse entière de ses eaux. » Il refoule les nombreux cadavres, victimes d'Achille, qui bor- » daient son cours ; il les *repousse dans la campagne* en mu- » gissant comme un taureau. Il sauve les Troyens encore vi- » vants qui se trouvaient placés le long de ses belles ondes, en » les dérobant derrière ses *gouffres vastes et profonds*. Ses » flots agités entourent le redoutable Achille, et son courant le » repousse, en heurtant son bouclier [5]. »

Ici, je le sais, Achille s'échappe en se faisant un pont d'un grand ormeau qui embarrasse le cours du fleuve [6], ce qui ne convient guère à la largeur toujours considérable du Mendéré, et rappelle plutôt le vieux saule que Lechevalier a vu servir de pont au ruisseau de Bounarbaschi [7]. C'est à peine si un grand arbre pourrait servir à franchir le Mendéré dans sa moindre largeur et avant qu'il soit gonflé. Mais, s'il est impossible d'admettre que l'auteur de l'Iliade n'ait pas vu et bien connu la plaine de Troie, dont il peint très-exactement la végétation [8], on ne peut pas exiger pourtant qu'un récit poétique tienne un compte exact de toutes les particularités notées dans un relevé topographique et géodésique, tel que celui de M. Forchhammer. D'ailleurs M. Perrot dit au même lieu : « Le Mendéré, que nous traversons plusieurs fois, a un lit *souvent* très-large ; » il y a donc tel lieu où l'épisode de l'ormeau lui serait plus ou moins applicable.

Achille a échappé au premier effort du Scamandre ; mais le

[1] *Il.*, XXI, 132.
[2] Ibid., 248.
[3] *Annuaire*, p. 23.
[4] Le Bounarbaschi-Sou n'a de bords escarpés qu'au pied de l'Udjek-Tépé, où ne se trouvait point l'armée des Grecs.
[5] *Il.*, XXI, 234-41.
[6] Ibid., 242-7.
[7] Voy. *Rev. arch.*, 1875, p. 212.
[8] Voy. Perrot, *ubi supra*, p. 64.

fleuve le poursuit à grand bruit, et, à chaque fois que le héros s'arrête, il est sur le point d'être englouti. Le récit de cette lutte de vitesse à travers la plaine est rempli d'images et de terreur[1]; et c'est quand la *plaine entière* est *envahie*, quand partout flottent les armes et les corps des guerriers, quand l'intervention de Poseidon et d'Athéné se manifeste en faveur d'Achille [2], que le Scamandre, *pour achever sa victoire, fait appel au Simoïs* son frère, en le *priant de gonfler à son tour ses eaux* et de répandre aussi la dévastation [3]. Mais à peine le Simoïs a-t-il pris part à la lutte, que Héré invoque l'assistance de Héphaïstos [4]; Achille est sauvé par la flamme divine qui dévore les eaux [5].

Comment donc, en présence de ces derniers détails, peut-on appliquer, dans l'interprétation du récit, le nom de Simoïs au Mendéré, le *seul* fleuve qui existe dans l'ancien royaume de Priam, et lui refuser le nom de Scamandre? Ne voit-on pas même que, dans certains vers, le poète semble avoir directement en vue le caractère spécial de ce fleuve : ces eaux souvent très-basses, ce cours relativement étroit dans un lit très-large, ou plutôt dans une vallée où l'on peut engager un combat, mais d'où les eaux, en se gonflant tout à coup, rejettent sur la terre (χέρσονδε, 238) les cadavres nombreux étendus le long de ses eaux :

Οἱ ῥα κατ' αὐτόν
Ἅλις ἔσαν. (v. 236)

et les entraînent vers son embouchure :

τοὺς ἔκβαλλε θύραζε (237)

Oserai-je le dire? je doute que cet épisode soit tout entier l'œuvre du poète : un pareil accident a dû se produire, non peut-être vers la neuvième ou la dixième année de la guerre, mais du moins dans la première campagne, où les Grecs, ignorant encore les habitudes désordonnées du Scamandre, ont pu être surpris par lui et subir un véritable désastre. Quant au Simoïs, nous verrons tout à l'heure que sa position, par rapport à Troie, ne permet *en aucun cas* de l'identifier au Bounarbaschi-Sou; et, le Kimar-Sou étant, nous le savons, le Thymbrius des temps classiques, il n'y a pas

[1] *Il.*, XXI, 256-72.
[2] Ibid., 298-304.
[3] Ibid., 305-23.
[4] Ibid., 324-30.
[5] Ibid., 342-5.

de raison pour chercher le Simoïs autre part que dans le Doumbrek-Sou, comme l'affirmait Strabon. Tous deux coulent de l'Ida, selon le poète [1] ; mais, dans Homère, on étend le nom d'Ida à toutes les montagnes comprises entre l'Hellespont et le golfe d'Adramytti.

Si la source du Scamandre est celle du Mendéré, faut-il donc accuser d'interpolation le passage relatif à la double source, ou l'attribuer à une distraction *(dormitavit)* du poète ou du diascévaste ? Cela ne me paraît pas nécessaire. Le poète, en effet, ne dit pas que l'origine du Scamandre se trouvait sous les murs de Troie ; il dit qu'on voyait là « deux belles fontaines d'où jail- » lissent *deux sources* du Scamandre tourbillonnant » :

ἔνθα δὲ πηγαί
Δοιαὶ ἀναΐσσουσι Σκαμάνδρου δινήεντος,

et non pas *les deux sources ;* en d'autres termes deux fontaines dont les eaux vont grossir celles du Scamandre : un tel sens, imposé en quelque sorte par la géographie, n'est certes pas en contradiction avec le sens grammatical des mots [2]. Bien plus, la carte de Forchhammer constate que les *Quarante-Sources ne sont pas la véritable origine* du ruisseau de Bounarbaschi, mais *lui envoient* seulement leurs eaux.

Il est cependant, en faveur de l'opinion de Lechevalier, un argument sur lequel les défenseurs du système n'ont pas insisté beaucoup, mais qu'il nous faut examiner de plus près avant de passer outre. Il est certain que le *Scamander amnis navigabilis* de Pline [3], dont l'embouchure se trouve entre Alexandria Troas et le promontoire de Sigée, est le bras artificiel du Bounarbaschi-Sou. Pline, en conséquence, semble avoir considéré cette rivière elle-même comme étant le Scamandre d'Homère. Examinons cependant ce que dit ensuite l'auteur ; je prends la citation dans M. d'Eichthal lui-même : *Dein portus Achæorum, in quo influit Xanthus, Simoenti iunctus, stagnumque prius faciens Palæscamander*. De deux choses l'une donc : ou bien, dans la pensée de Pline, le Xanthe joint au Simoïs est distinct

[1] *Il.*, XII, 19-22.

[2] Strabon avait déjà considéré ce sens comme très-admissible (t. III, p. 114) : Τὰ θερμὰ ἐκλελεῖφθαι εἰκός · τὸ δὲ ψυχρὸν κατὰ διάδυσιν ὑπεκρέον ἐκ τοῦ Σκαμάνδρου κατὰ τοῦτο ἀνατέλλειν τὸ χωρίον, ἢ καὶ διὰ τὸ πλησίον εἶναι τοῦ Σκαμάνδρου καὶ τοῦτο τὸ ὕδωρ λέγεσθαι τοῦ Σκαμάνδρου πηγήν · οὕτω γὰρ λέγονται πλείους πηγαὶ τοῦ αὐτοῦ ποταμοῦ.

[3] *Hist. nat.*, V, 33, cité en note par M. d'Eichthal, *ubi supra*, p. 42.

du Vieux Scamandre, ce qui serait en contradiction avec le langage d'Homère ; ou bien il ne faut pas mettre de virgule après le mot *iunctus,* et tout ce qui suit le mot *Xanthus* serait une apposition à ce nom. Dans le premier cas, le bas Mendéré sera le Xanthe réuni au Simoïs, et l'Osmak sera le Vieux Scamandre ; dans le second, Pline sera complètement favorable au système de Lechevalier. Mais il faudrait alors que le nom de Xanthe, appellation mythique du fleuve [1], fût employé par Pline comme dénomination géographique actuelle, tandis que celui de Scamandre l'eût été, au même lieu, avec l'épithète d'*ancien,* et que Pline appelât Simoïs un cours d'eau qui est incontestablement le Scamandre de Strabon et de tous ses contemporains. Il y a là un embarras qui peut très-bien résulter de ce que Pline ne savait pas nettement lui-même avec quelle rivière du versant de l'Hellespont communiquait son *Scamandre navigable*, ni s'il communiquait avec aucune. On voit seulement que le nom de Scamandre était alors appliqué, dans l'usage commun, au canal que nous connaissons ; et, par le fait, il peut, en hiver, contribuer à l'écoulement du *Scamandre débordé*, puisque celui-ci se deverse, à l'ouest comme à l'est, dans les rivières voisines.

Ptolémée sera-t-il plus clair ? Il met [2] les bouches du Simoïs entre Abydos et Dardane, à 5' (c'est-à-dire à une petite distance) à l'est de celles du Scamandre, qu'il place lui-même à l'est du promontoire de Sigée. C'est donc du Scamandre homérique qu'il veut parler, et non du canal de dérivation. Une glose, citée en note de l'édition Tauchnitz, met d'ailleurs Dardane à l'est du Rhœtée et même d'Ophrynium. Il en résulte que le Simoïs de Ptolémée *ne peut pas être* le Mendéré, mais bien le Doumbrek-Sou, comme celui de Strabon, ce qui nous montre encore mieux que cette désignation était réellement demeurée en usage, en sorte que, pour admettre le système de Lechevalier, ce n'est pas à une rivière, mais aux deux rivières homériques qu'il faut attribuer une translation de nom dans l'antiquité. Il est vrai que le Doumbrek-Sou ne se jette point dans la mer au-delà du cap Rhœtée, mais, réuni à l'Osmak, dans le port des Achéens. Ptolémée ou son annotateur a-t-il voulu le faire entendre ainsi, avec une erreur de longitude pour le cap Rhœtée lui-même, ou le Doumbrek avait-il alors un canal de dérivation vers le nord ? je ne sais, et peu nous importe ; ce qui est certain, c'est que ni Strabon ni Ptolémée,

[1] *Il.*, XX, 74.
[2] Liv. V, c. II, § 3.

les deux géographes de profession, ne s'accordent ici avec Pline, entendu dans le système de Lechevalier.

Enfin, avant de passer aux considérations archéologiques, il nous reste à parler du confluent, affirmé par Homère [1], du Scamandre et du Simoïs, fait qu'il n'est pas seulement nécessaire d'examiner à cause d'une difficulté soulevée par là contre Strabon, mais aussi parce que de la position de ce confluent dépend en partie la détermination de celle de Troie.

Il est certain qu'aujourd'hui le Doumbrek-Sou n'est pas un affluent du Mendéré ; or, à la solution proposée par M. Schliemann, « que le lit de Kalifatli-Osmak a dû être jadis celui du Scamandre, attendu qu'il peut recevoir dix fois plus d'eau qu'il n'en coule maintenant dans ce canal, » M. d'Eichthal oppose les variations continuelles des cours d'eau torrentiels qui leur font un lit beaucoup plus large qu'il n'est nécessaire pour leur écoulement habituel, et aussi le témoignage de Forchhammer, portant que l'Osmak a sa source tout à fait à part, et le Mendéré son cours parfaitement tracé [2]. Pourtant, si l'on y regarde de près, on pourra se convaincre que les conclusions à tirer sont moins précises. Il résulte seulement de l'exploration analysée plus haut que le cours actuel du Mendéré est ancien ; mais il me paraît bien difficile de prouver que le marais de Djudan, si rapproché de ce fleuve, dont aucune hauteur ne le sépare [3], n'ait *jamais* communiqué avec lui. Le bas Mendéré a pu être, au temps de la guerre de Troie, une simple branche de dérivation, tandis que la branche principale était le Kalifatli-Osmak. A une époque quelconque, les terres qu'apporte et roule devant lui le fleuve arrivant des montagnes, grossi par les pluies d'hiver, et débouchant à grand bruit dans la plaine de Troie par le défilé du Bali-Dagh [4], et peut-être aussi des terres rejetées à droite par le Thymbrius, qui rejoint le fleuve tout près du Djudan, ont pu produire là une digue qui a fait du Djudan lui-même un simple étang et a contraint le Mendéré à opérer tout entier la flexion brusque et très-prononcée vers la gauche qu'on remarque vers le même point. Je dirai plus : cette largeur de l'Osmak, hors de proportion avec le volume de ses eaux, doit être une

[1] *Il.*, V, 773-9. (Voy. d'Eichthal, *ubi supra*, p. 24.) — Aux temps historiques, on vient de voir que Pline l'affirme, et que Ptolémée le nie implicitement.

[2] Voy. *Annuaire*, p. 49-50.

[3] Voy. les plans de Forchhammer et de Schliemann.

[4] Le Djudan se trouve précisément en face, et le Mendéré court dans cette direction.

trace de cet ancien état de choses. Le Djudan, il est vrai, reçoit une dérivation du Thymbrius, comme l'indique le croquis topographique de M. Perrot, mais enfin il est principalement alimenté par des sources de son propre fonds et par de légers filets d'eau provenant des collines voisines. Ce n'est donc pas à son état présent que doit se rapporter le *caractère torrentiel* dont parle M. d'Eichthal, c'est précisément à l'état ancien que j'essaie de reconstituer. Et cette largeur de son lit, subitement rempli d'eaux impétueuses quand les eaux arrivaient de l'Ida et transformaient le Scamandre en un large torrent, ce caractère appartenant aujourd'hui au seul Mendéré et qui nous a paru décrit dans le récit du XXIe chant de l'Iliade, pouvait très-bien appartenir alors à l'Osmak, à en juger par l'état même des lieux tel qu'il existe aujourd'hui, en supposant ouverte alors la langue de terre bien étroite qui sépare du Djudan le cours actuel du fleuve. De cette façon, toutes les impossibilités disparaissent : il ne reste de difficultés que celles qui proviennent de la différence entre un récit épique et un relevé cadastral.

Maintenant, quelle était, d'après Homère, la situation de la ville par rapport aux fleuves ainsi déterminés et par rapport à la mer? M. d'Eichthal s'est attaché à l'établir; il a montré qu'on avait, en regardant le camp des Grecs, le Scamandre à gauche et le Simoïs à droite, ce qui place indubitablement Troie à Bounarbaschi, si le ruisseau de ce village est le Scamandre, et le Mendéré, le Simoïs, à Hissarlik, ou du moins sur le même groupe de hauteurs, si le Mendéré est le Scamandre d'Homère comme celui de Strabon.

Mars, dit le savant français [1], a été ramené du combat par Pallas *sur les bords élevés du Scamandre* (ἐπ' ἠϊόεντι Σκαμάνδρῳ [2]), quand il est rencontré, *à gauche du champ de bataille*, par Iris, qui vient d'arracher Vénus au glaive de Diomède :

Εὗρεν ἔπειτα μάχης ἐπ' ἀριστερὰ θοῦρον Ἄρηα [3].

Je dis, avec M. d'Eichthal : à gauche, *par rapport aux Troyens*, car, à ce moment, les Grecs sont victorieux ; c'est donc derrière et non devant eux que la déesse se trouvera en sûreté. Or le combat se livrait entre le Scamandre et le Simoïs,

[1] *Annuaire*, p. 24.
[2] *Il.*, V, 36.
[3] Ibid., 355.

et c'est au confluent même que Junon et Pallas arrivent pour encourager les Grecs, après qu'ils ont été accablés par Mars et les Troyens [1]. De plus, comme le fait observer M. Vidal-Lablache [2], Hector, au XIe chant, se trouve à l'extrême gauche de la bataille, sur les bords du Scamandre :

Οὐδέπω Ἕκτωρ
Πεύθετ, ἐπεὶ ῥα μάχης ἐπ' ἀριστερὰ μάρνατο πάσης
Ὀχθας παρ' Σκαμάνδρου [3],

ce qui doit s'entendre par rapport à Hector lui-même. Enfin, au XIIIe chant (ce rapprochement est encore de mon savant collègue à la faculté de Nancy), Hector ignore que ses compagnons d'armes sont égorgés par les Grecs *à gauche des vaisseaux*, loin du poste qu'il occupe lui-même [4], puisqu'il est à gauche des Troyens. Or le combat n'a pas été interrompu ; seulement les Troyens, vainqueurs, ont forcé l'entrée du camp.

Donc, les Troyens ayant le dos à la ville, le Scamandre était du côté de Sigée et le Simoïs du côté de Rhœtée, par rapport à Troie elle-même. « Dans cette position relative des deux fleuves, ajoute avec raison M. d'Eichthal (p. 25), se trouve, on peut le dire, la clef de la topographie de l'Iliade. » Mais entre le Mendéré ou le Kalifatli-Osmak et le Doumbrek-Sou, il n'y a d'autre groupe de hauteurs que celui auquel appartient Hissarlik, et, puisque de Pergame on pouvait dominer la plaine, c'est apparemment là qu'il faut chercher la situation de cette acropole. Il est vrai, ces hauteurs sont de bien médiocre élévation. On a trouvé là une objection spécieuse contre le système de Strabon et contre les conclusions à tirer des découvertes de M. Schliemann ; mais à cette objection il y a une réponse dans Homère lui-même : je ne parle ici que de la situation *géographique* de la *ville;* je reviendrai sur la question de *Pergame* en parlant de l'archéologie.

[1] VI, 4; cf. V, 711-13, 773-5.
[2] *Revue critique*, 1er mai 1875.
[3] *Il.*, XI, 497-9.
[4] Ἕκτωρ δ' οὐκ ἐπέπυστο Διὸς φίλος, οὐδὲ τι ᾔδη,
Ὅττι ῥα οἱ νηῶν ἐπ' ἀριστερὰ δηϊόωντο
Λαοὶ ὑπ' Ἀργείων. (XIII, 674-6.)

Cet avantage est remporté surtout par Idoménée, pendant que les deux Ajax tiennent tête à Hector, et Idoménée combat à la *gauche de l'armée grecque*, comme lui-même le dit à Mérionès :

Ποσὶ δ' οὔ πως ἔστιν ἐρίζειν·
Νῶϊν δ' ὧδ' ἐπ' ἀριστερ' ἔχε(ιν)στρατοῦ, ὄφρα τάχιστα
Εἴδομεν ἠὲ τῷ εὖχος ὀρίξομεν ἠὲ καὶ ἡμῖν. (XIII, 325-7.)

Il est certain, en effet, que les épithètes de ἀπεινή, ἠνεμόεσσα, appliquées à Troie et rappelées par M. d'Eichthal [1], ne supposent nullement qu'elle fût située sur un nid d'aigle, et par conséquent ne sont pas en contradiction avec le passage bien explicite du XXe chant où il est dit que Troie était *dans la plaine*, et *non pas même sur les flancs d'une montagne*, ce qui ne veut pas dire non plus qu'elle fût au niveau de la mer :

Δάρδανον αὖ πρῶτον τέκετο νεφεληγερέτα Ζεύς·
Κτίσσε δὲ Δαρδανιήν· ἐπεὶ οὔπω Ἴλιος ἱρή
Ἐν πεδίῳ πεπόλιστο πόλις μερόπων ἀνθρώπων,
Ἀλλ' ἐθ' ὑπωρείας ᾤκεον πολυπίδακος Ἴδης [2].

Une autre objection, très-grave, si elle correspond à un fait réel, c'est qu'une grande partie du terrain, assez étroit d'ailleurs, qui sépare Hissarlik de l'Hellespont, était, lors de la guerre de Troie, occupée par un golfe, de telle sorte qu'il était impossible aux deux armées de s'y déployer et d'y combattre [3]. Il est très-vrai que Strabon parle du golfe *demi-circulaire*, s'étendant du cap Rhœtée au cap Sigée [4], et d'atterrissements formés par le Scamandre et le Simoïs, qui avaient reculé le rivage et produit des lagunes (λιμνοθαλάττας καὶ ἕλη), la position du Port des Achéens étant, lorsque Strabon écrivait, à 12 stades seulement (un peu plus de 2 kilomètres) de la Nouvelle-Ilion, c'est-à-dire de Hissarlik [5]. Il en résulterait qu'aux temps homériques ce port en était plus voisin encore, la distance de la mer à Bounarbaschi étant d'ailleurs moindre aussi qu'elle ne l'est actuellement. A l'argument de Schliemann que la distance de la mer à ce point est trop grande pour concorder avec les mouvements indiqués dans l'Iliade, on pourrait donc répondre, non-seulement avec M. Perrot, qu'Homère a pu réunir dans une journée le souvenir de combats divers et qu'il n'était pas tenu à l'exactitude d'un historien militaire, mais aussi, avec le même savant,

[1] *Annuaire*, p. 21.
[2] *Il.*, XX, 215-18. — Aussi M. Vidal-Lablache a-t-il raison de dire (*ubi supra*) que l'importance du défilé commandé par le Bali-Dagh est réellement considérable, mais que la conclusion tirée par ceux qui veulent, à cause de cela, y retrouver la ville de Priam, rappelle plutôt une époque antérieure à celle où « la sainte Ilion fut construite en plaine. »
[3] Voy. d'Eichthal, *Annuaire*, p. 26, et Vivien de Saint-Martin, *R. A.*, p. 170.
[4] Str., t. III, p. 105 *sub finem*; cf. 103 s. f., où il est question d'une navigation de 60 stades *en ligne droite* d'un cap à l'autre.
[5] Ibid., p. 103.

que la distance n'était probablement pas alors celle que M. Schliemann indique.

Le raisonnement est rigoureux ; mais le fait sur lequel il repose est-il certain ? Si Strabon n'a pas vu la plaine de Troie, ou s'il n'en avait qu'un souvenir confus au moment où il écrivait, n'a-t-il pas confondu avec le Sigée des autres géographes la pointe de Koum-Kalé près de l'embouchure *actuelle* du Menderé, où M. Schliemann affirme que l'on « trouve actuellement des ruines grandioses, en creusant des puits ou des caves, » et où il pense qu'était bâti l'Achilléion des Mityléniens [1]. L'élévation graduelle de la pente d'In-Tépé exclut d'ailleurs, selon lui, toute idée d'une alluvion, « et on en devient parfaitement sûr, ajoute-t-il, quand on examine les *bords hauts et escarpés* du petit fleuve Intépé-Asmak *(sic)* et du Kalifatli-Asmak, près de leur embouchure *dans un sol marécageux ;* » d'ailleurs l'alluvion eût comblé les lacs, et le courant de l'Hellespont ne lui eût pas permis de se former [2].

Il y aurait cependant peut-être exagération à soutenir qu'il ne s'est *jamais* formé *aucun* atterrissement sur ce point ; mais du moins il y a lieu déjà de concevoir de grands doutes sur le fait d'un atterrissement continu depuis Homère jusqu'à nous, et les vrais géologues sont extrêmement réservés sur la valeur des chronomètres de cette nature. Mais ce n'est pas tout, et un passage de Scylax, que M. Vivien de Saint-Martin a sans doute cité de mémoire comme constatant *un état de la côte très-différent de l'état actuel*, le constate en effet, mais dans un sens tout opposé. Voici ce que dit ce géographe, que M. Ch. Müller a démontré [3] avoir écrit trois à quatre siècles *avant* Strabon : « On trouve en Troade les villes grecques suivantes : Dardane, » Rhœtée, Ilion : *celle-ci* est à vingt-cinq stades *de la mer* [4]. » Si l'Ilion de Démétrius, l'Ilium des Romains, était, au temps de Tibère, à douze stades de la mer, et, au temps d'Alexandre le Grand, à vingt-cinq, il est clair que la mer n'a pas constamment reculé et la terre gagné sur ce point depuis Homère jusqu'à nos jours. L'argument, qui paraissait décisif, perd donc toute valeur.

[1] *Rev. archéol.* 1875, p. 338. — C'est apparemment cette enceinte régulière, située près du village actuel et que j'ai reportée sur ma carte d'après Forchhammer.
[2] Ibid., 338-9.
[3] Prolégom., §§ 61-2.
[4] Scylax, § 95.

Quant à l'opinion de M. d'Eichthal, « que le camp des Grecs était à l'est du Mendéré, attendu que Patrocle vient de la partie est de ce camp et resserre les Troyens entre sa muraille, le fleuve et les navires [1], » j'avoue qu'il m'a été impossible de trouver nulle part la preuve que Patrocle et les Myrmidons occupassent réellement cette position; nous avons vu plutôt qu'Idoménée était à la gauche de l'armée grecque, faisant face à l'ennemi pour défendre son camp.

Enfin, il est difficile de supposer que le camp des Grecs fût établi sur la langue de terre étroite et inégale qui sépare le cap Sigée du Mendéré actuel; mais on peut très-bien le concevoir à l'ouest de l'un des Osmak. Il sera, comme le veut le poète et comme on l'a rappelé, séparé de la ville par le Scamandre, que les Grecs passent à gué pour combattre, et dans lequel des passages ne sont certes point difficiles à trouver durant une grande partie de l'année, tandis qu'entre le Mendéré actuel et le ruisseau de Bounarbaschi le terrain, aujourd'hui du moins, serait, avec les marais qui l'embarrassent, presque impraticable à des armées et paralyserait tous leurs mouvements. Le terrain cultivé que parcourt et borde l'Osmak s'y prête au contraire fort bien. Le Simoïs pouvait d'ailleurs s'écouler alors tout entier par sa branche septentrionale, et élargir ainsi le terrain des combats homériques.

IV.

DISCUSSION ARCHÉOLOGIQUE.

Abordons maintenant l'examen des restes d'antiquités, soit à Bounarbaschi, soit à Hissarlik, et voyons si les conclusions logiques résultant de cet examen concordent avec celles qui résultent de la topographie.

Il est incontestable que les hauteurs du Bali-Dagh ont conservé, en plusieurs endroits, des restes de fortifications. Déjà Lechevalier avait cru y reconnaître « les fondements d'anciens édifices dont la maçonnerie paraît avoir la consistance du rocher lui-même; » mais, sur ce point, ajoute M. Vivien de Saint-

[1] *Il.*, XVI (et non pas II, comme l'écrivait l'imprimeur), vers 397-8.

Martin [1], son examen trop rapide manque de précision. Il y en a beaucoup, au contraire, dans le récit de Mauduit; et, comme le langage du narrateur a ici une importance considérable, il est utile de reproduire en grande partie le passage cité par le géographe français [2] :

« J'atteins bientôt le sommet d'un mont que je reconnais pour être celui qui portait Pergama, la haute citadelle d'Ilion..... Je trouve ce que je croyais devoir être, ce que j'espérais voir, et, quand je l'ai trouvé, quand je le vois, je n'ose plus en croire mes yeux. *Je cours comme un insensé* sur le rampant des cimes ; mes yeux... ne voient que la ligne du mur qui s'est offerte à leur regard... J'en suis ainsi les traces pendant plus de quatre-vingts toises, comptant parfois jusqu'à trois ou quatre *assises de pierres de neuf ou dix pouces de hauteur*, quelques-unes de douze à quinze pouces. Je reviens sur mes pas, et je vois clairement une partie du parement intérieur, qui me donne l'épaisseur de ces fondements. En dirigeant ma vue vers le rampant du roc, je vois, sur les lieux où sa pente rapide se prolonge au loin, les débris de murs au loin dispersés et réduits en éclats informes, et, sur les points où les rochers, tombant à pic à une certaine profondeur, présentent comme de larges paliers, je vois sur ces paliers l'amas immense des pierres encore saines dont étaient formées les tours qui les couronnaient. » Et plus loin : « L'examen du plan que j'ai relevé fait voir que ces constructions découvertes doivent appartenir à la plus haute antiquité. Les lignes de fortification ne présentent pas un système régulier : elles suivent le contour des rochers sur leurs points les plus escarpés... On n'y voit aucun emploi de mortier. Les parements de ces murs ne sont point dressés ; *les lits sont horizontaux*, mais les *joints* sont taillés au profil de la pierre, *rarement verticaux*, presque toujours de biais. Les assises ne sont point posées par cours d'assises réglées ; on y remarque *des pierres plus ou moins hautes*. » Puis, après avoir fait observer qu'il n'y a point trouvé de médailles, tandis qu'on en rencontre à Alexandria-Troas et dans la Nouvelle-Ilion, Mauduit ajoute [3] : « En fouillant sur le sol d'Ilion, je n'ai trouvé que *des fragments de poterie et de tuile*. »

Vingt-sept ans après le voyage de Mauduit, mais un peu

[1] *Revue archéol.*, 1875, p. 213.
[2] Ibid., p. 214-15.
[3] Ibid., p. 216.

avant la publication de ce voyage, Forchhammer examinait à son tour ces monuments, qu'il décrit ainsi : « Les ruines les plus importantes, après celles de la Nouvelle-Ilion, et sûrement beaucoup plus anciennes, sont les restes de l'acropole, située au-dessus de Bounarbaschi. On peut reconnaître dans son ensemble la ligne des murs de cette acropole. Sur le bord extérieur, à pic vers le Mendéré, se trouvent l'une sur l'autre trois assises de pierres, à leur place originaire. De ce côté, il y avait des murs en terrasses, placés l'un au-dessus de l'autre..... L'acropole, placée sur cette saillie élevée et rocheuse, était inaccessible de trois côtés, partie à cause de la raideur naturelle du roc, partie à cause de ces murs qui fortifiaient les terrasses; mais, du quatrième côté, où se trouvait la basse ville et où elle touchait au talus de la montagne, cette acropole avait besoin d'une solide fortification faite de main d'homme. Un mur en *pierres, formé de moëllons, aujourd'hui éboulés* (*aus kleinen Bruchsteinen, jetzt in sich zusammengafallen*) et recouvert de terre et de gazon, court obliquement du nord au sud sur cette saillie et figure bien un rempart. Ses débris montrent clairement qu'il avait une hauteur et une épaisseur considérables [1]. » L'auteur signale ensuite, près de là, divers restes d'antiquités que l'on retrouvera sur la carte, et surtout un autre mur, plus considérable encore que le premier, s'étendant, à l'ouest, d'une pente à l'autre du rocher [2].

On n'a jamais prétendu borner l'enceinte de Troie à celle de ce plateau, dont l'étendue ne dépasse pas la moitié de l'acropole athénienne [3]; mais on a considéré, non sans apparence de raison, le Bali-Dagh comme étant l'ancienne acropole de Pergame, la ville proprement dite s'étendant à Bounarbaschi, c'est-à-dire au nord et au nord-ouest, la direction opposée étant mise hors de question, puisque là, le rocher se trouve borné par un précipice au fond duquel coule le Mendéré.

L'observation faite par M. Schliemann quant à la *ville*, savoir, que ni le terrain de Bounarbaschi, ni les terrains intermédiaires, n'ont jamais été occupés par une cité antique, dont les vestiges manquent absolument (v. *R. A.*, p. 333) et n'auraient pu absolument disparaître, il la maintient dans toute sa force en répondant au récent travail de M. Vivien de Saint-Martin. Pour l'acropole,

[1] *Beschreibung*, etc., p. 24.
[2] Ibid., p. 25.
[3] Voy. Schliemann, *R. archéol.*, p. 335.

c'est autre chose : ce lieu a été certainement fortifié et très-probablement habité ; mais quand et par qui? voilà ce que la vue des pans de murs et substructions encore existants ne nous apprend point. Si l'on accepte la tradition qu'on entrevoit dans un récit de Diodore de Sicile[1], que les Troyens étaient des Pélasges, il s'en faut que le caractère spécial et bien connu des monuments pélasgiques se retrouve dans les fragments décrits par Mauduit, fragments dont un spécimen est dessiné dans la relation de M. Perrot aussi bien que sur la carte de Forchhammer[2]. Si, au contraire, comme le veut M. Benloew[3], la Troade était peuplée par une tribu sémitique, on ne connaît point d'appareil architectural commun aux peuples divers de cette race, qui puisse nous servir de guide. Si enfin nous avouons *ne rien savoir de positif* sur l'ethnographie troyenne, il serait plus que téméraire de *reconnaître* l'appareil du Bali-Dagh comme ayant appartenu à cette race, et à nulle autre.

Mais M. Schliemann croit aujourd'hui pouvoir trancher la question par des raisons d'un ordre bien différent. Pour lui, la forteresse du Bali-Dagh n'est plus Scamandria, comme il l'avait supposé d'abord, mais bien Gergis, que désignent, selon lui, des preuves écrites, c'est-à-dire des documents numismatiques et épigraphiques. « Von Hahn et Ziller, dit-il[4], décrivent, p. 23 de leur ouvrage[5], les seize *médailles* qu'ils y ont trouvées, et qui appartiennent, d'après le témoignage d'un numismate exercé, le baron Von Prokesch, au IIe et au IIIe siècle avant Jésus-Christ. J'en ai aussi, ajoute-t-il, trouvé quelques-unes des mêmes siècles. » Ceci s'accorderait parfaitement avec ce que l'auteur a dit un peu plus haut : « Von Hahn et Ziller, ainsi que moi-même, nous avons fouillé le plateau de l'acropole en

[1] Liv. V, ch. 47-8; cf. Dion. Halic., I, 68, et Klausen *Aen. und. die Penaten*, p. 159-60.

[2] M. Perrot dit à ce sujet, dans l'article cité : « Il *se pourrait* faire que ce mur fût *relativement moderne*; pourtant, ce qu'il y a d'*incertain* dans son appareil me le ferait *plutôt croire* très-ancien : tous les murs primitifs ne sont pas bâtis en blocs cyclopéens; ceux-ci, par leur apparence, me *rappellent assez* les murs de Lycosura en Arcadie, qu'on *s'accorde* à regarder comme remontant à une très-haute antiquité. » Est-il besoin d'insister sur la réserve de mon savant collègue et de rappeler ici ces mots de Vidal-Lablache (*ubi supra*) au sujet des « restes de murs... qui *plus ou moins* (dit M. d'Eichthal) se rapprochent du caractère cyclopéen? Le correctif n'est pas superflu; le dessin de M. Perrot redresse heureusement, sur ce point, les exagérations de Mauduit. »

[3] *Les Sémites à Ilion*, 1863, p. 7-19.

[4] *Revue archéol.*, 1875, p. 334.

[5] *Die Ausgrabungen auf dem homer. Perg.*, 1865.

plus de cent endroits, et, comme nous n'y avons trouvé que des poteries faites au tour, lisses et cannelées du IIIe siècle, d'autres aux formes plus gracieuses et aux couleurs plus vives que l'archéologie fait remonter aux IVe et Ve siècles, et pas un tesson plus ancien que le VIe siècle avant Jésus-Christ, il est parfaitement sûr que les murs cyclopéens (*sic*) de cette forteresse ne peuvent pas dépasser cet âge. » Et l'auteur met ces faits en opposition avec le caractère si archaïque des débris trouvés dans ses fouilles de Hissarlik.

Mais pourquoi ce bourg fortifié des temps helléniques est-il identifié par lui à Gergis plutôt qu'à une autre localité de la Troade ? Il en indique comme preuve une inscription fort longue découverte par lui dans le temple de la Minerve Ilienne, et publiée aux pages 198-206 de ses *Antiquités troyennes*. N'ayant pas sous la main cet ouvrage, j'ai prié M. Graux de vouloir bien le consulter pour moi à Paris, et voici ce que je conclus des extraits qu'il m'a adressés.

En fait, ces indications sont un peu moins explicites que ne le font entendre les lignes que je viens de rappeler. Les fouilles de M. von Hahn signalent bien, au lieu désigné, un certain nombre de monnaies des cités voisines (Sigée, Mitylène, Alexandria-Troas, Abydos, Ilium) comme trouvées au Bali-Dagh, mais aucune ne porte le nom de Gergis. Seulement aucune monnaie romaine ou byzantine ne s'y trouve mêlée ; aucune même ne paraît postérieure au IIIe siècle avant Jésus-Christ ; il est donc probable, selon l'auteur, que le site en question a cessé d'être habité vers cette époque. Or M. Schliemann rappelle, à la page 206 de son dernier ouvrage, que, selon Strabon, Gergis fut détruite par Attale Ier, roi de Pergame (241-197), qui en transporta les habitants vers les sources du Caïque. On ne peut nier que ce rapprochement ait quelque valeur, mais ce n'est pas une valeur décisive. J'en dirai à peine autant de l'argument tiré par l'auteur de l'épigraphie ilienne. Le texte topographique cité à la page 201 de son ouvrage[1] nous apprend seulement que (le Satrape) Méléagre a transmis au Sénat et au peuple des Iliens une lettre d'un roi Antiochus, portant une concession de 2,000 plèthres de terres labourables, en faveur d'un certain Aristodikide d'Assos, concession qui doit être faite

[1] A la page précédente, il avait reconnu l'emplacement du temple de Minerve Ilienne à une inscription que son texte même dit avoir été placée dans le hiéron.

près d'Ilium ou de Skepsis, et dont Méléagre est chargé de choisir le terrain sur la limite des territoires de Gergis ou de Skepsis. L'auteur en conclut avec raison (p. 206) qu'il s'agit de l'ancienne Gergis, celle qui existait en Troade, et non de celle des sources du Caïque, puisque son territoire paraît avoir été resserré entre ceux d'Ilion et de Skepsis. Mais retrouver là la forteresse du Bali-Dagh *plutôt* qu'une position dans la chaîne de Tchiblack, comme celle où l'auteur avait placé Gergis en 1869, c'est une assertion un peu téméraire. La valeur n'en repose que sur l'argument numismatique dont nous venons de déterminer la portée.

Dans tous les cas, aucune grande ville n'a jamais pu exister sur le Bali-Dagh, puisque le plateau en est peu étendu ; nulle ville ancienne n'a jamais existé à Bounarbaschi, qui n'en conserve pas le moindre vestige. A Hissarlik, c'est différent : les décombres sont immenses et ont fourni à l'archéologie la plus riche moisson d'antiquités qu'un peuple inconnu lui ait laissée sur un terrain classique. Le mot *peuple inconnu* est dur ; il est inexact peut-être ; pourtant je n'ose affirmer qu'on doive en employer un autre. Les arguments invoqués pour l'identifier au peuple de Priam peuvent être plausibles ; je ne puis encore me permettre de penser qu'ils soient décisifs. Les objets antiques, et très-antiques, trouvés là par centaines ou par milliers, ne sont assurément pas helléniques ; ils ne peuvent en aucune façon, à aucun titre se confondre avec les débris de l'Ilion gréco-romaine qui les recouvrent : nul n'en doutera s'il a seulement feuilleté un quart d'heure l'atlas de M. Schliemann. Mais *à quelle race* en appartient la fabrication ? Non-seulement je ne suis pas compétent pour le dire, mais je ne crois pas qu'on ait hasardé d'indication à cet égard en dehors des affirmations de M. Schliemann lui-même. Il désigne ces antiquités comme formant la série intermédiaire des trois couches de décombres au-dessus desquelles fut bâtie l'Ilion hellénique, et par conséquent comme n'ayant été ni la plus ancienne cité formée en ce lieu, ni celle qui précéda immédiatement la ville fondée au temps de la monarchie lydienne. On pourrait cependant supposer que la ville du VIIIe siècle fut ruinée une première fois, par les Cimmériens par exemple, peu après sa fondation, et forme la couche intermédiaire entre les débris troyens et ceux de la ville gréco-romaine ? Mais, dans tous les cas, les restes que le célèbre voyageur considère comme étant des restes troyens sont ceux d'une grande cité, détruite apparemment par une catastrophe ; la tra-

dition n'en connaît, sur ce point, aucune autre que Troie, et le site que ces débris occupent est, nous l'avons vu plus haut, en accord avec la topographie de l'Iliade.

Une objection purement archéologique a cependant été faite contre cette identification. On a dit que ces antiquités ont le même caractère que des objets trouvés à Théra et reportés par la géologie jusqu'au XVIIIe ou XXe siècle avant notre ère. Devant cet argument je n'hésite pas à dire que M. Schliemann, si aisément affirmatif dans bien des cas, me paraît avoir faibli trop aisément, quand il a consenti, pour maintenir ses conclusions, à reporter jusqu'à cette date les traditions homériques. Quand le grave Thucydide nous dit que l'invasion dorienne dans le Péloponèse eut lieu *quatre-vingts ans* seulement avant la guerre de Troie , et quand la chronologie des archontes Médontides nous permet de remonter sans lacune jusqu'au dernier contre-coup de cette invasion, quand il est d'ailleurs certain que les conquêtes des Doriens ont amené la grande émigration hellénique dans l'Asie-Mineure, et quand nul dissentiment ne s'est jamais élevé sur la chronologie approximative de l'Éolide, de l'Ionie et de la Doride, il est clair qu'il faut s'en tenir, pour la guerre de Troie, aux dates des marbres de Paros ou de la critique alexandrine : les Grecs qui les formulaient au IVe et au IIIe siècle avant Jésus-Christ ne pouvaient pas se tromper de six siècles sur quinze.

Mais c'est une déplorable et inépuisable cause d'erreurs que de s'obstiner à confondre les époques en les *identifiant* à l'aide de monuments archéologiques appartenant à des *contrées différentes* ou à des *peuples différents*. Persister dans ce système, ce serait empêcher l'archéologie préhistorique de *devenir jamais une science*. On ne saurait trop le répéter : *l'âge de pierre dure encore* dans une partie du globe, et des instruments de cette nature ont été employés à des *époques très-historiques* par des peuples civilisés ; ils le sont *aujourd'hui encore* dans l'agriculture *hellénique*, comme M. Émile Burnouf l'a fait récemment savoir à l'Académie des inscriptions. Donc affirmer la date des antiquités de Hissarlik par la date plus ou moins démontrée d'antiquités de Théra est un procédé contre lequel la science doit protester énergiquement, qu'elle doit combattre sans paix ni trêve, jusqu'à ce qu'il ait disparu. Pour le cas actuel, il conduit à une *erreur démontrée*, très-grave par sa nature et très-considérable en étendue.

Reste la question de la situation militaire et de l'acropole. As-

surément la Troie du Bali-Dagh en aurait une (ou plus exactement se trouverait concentrée dans une petite acropole), et, dit-on, la Troie de Hissarlik n'en aurait pas, ce qui serait en contradiction avec les témoignages d'Homère et même d'Hérodote, Xerxès ayant, selon celui-ci, offert un sacrifice sur la Pergame de Priam. M. Perrot fait de plus observer [1] que « la forte position du Bali-Dagh, couvert au sud et à l'est par la gorge étroite du Mendéré, convient bien mieux que toutes les autres positions indiquées à une cité des temps héroïques. » Mais, en parlant ainsi, le docte voyageur semble avoir oublié que la *Troie homérique* était *bâtie dans une plaine* [2]. Sur le Bali-Dagh, sans doute, avait pu être la Troie *primitive* dont parle Homère au même lieu, mais non celle qu'assiégèrent les Atrides. Xerxès n'a point vu les débris découverts par M. Schliemann, car ils étaient déjà de son temps recouverts par une construction nouvelle et même ensevelis auparavant sous d'autres débris. Il est même vrai, comme on l'a dit, que la marche de l'armée perse, au livre cité d'Hérodote, convient indifféremment à un départ de Bounarbaschi et à un départ de Hissarlik : il est donc possible que le roi ait sacrifié sur le Bali-Dagh ; mais cela ne prouve pas grand'-chose quant à l'identité du site épique. Quand un roi de Perse voulait voir un emplacement curieux, il trouvait toujours quelqu'un pour le lui montrer. Pourtant on a très-bien pu aussi lui montrer un monticule quelconque se dressant sur la petite chaîne de Tchiblak.

Quant à la Pergame antique, on ne peut guère démontrer aujourd'hui qu'elle ne s'élevait pas sur une éminence de ce plateau, *au-dessus* de la ville d'Homère, puisque les vastes débris déblayés par M. Schliemann sont à quatorze mètres *au-dessous* du sol actuel de ce petit plateau, qui en a lui-même une trentaine [3]. Les épithètes homériques s'appliqueraient fort bien à une ville bâtie sur celui-ci, fût-il alors moins élevé qu'aujourd'hui ; et quand on a traduit par ville *attaquable d'un seul côté* les mots d'Homère :

ἔνθα μάλιστα
Ἀμβατός ἐστι πόλις, καὶ ἐπίδρομον ἔπλετο τεῖχος,

on a forcé le sens des termes : une situation sur le Tchiblak ou au pied du Tchiblak convient très-bien à cette désignation. Seul,

[1] *Annuaire*, p. 67-8.
[2] Voy. au paragraphe précédent. — Cf. d'Eichthal, p. 21, et Vivien de Saint-Martin, *Revue archéol.*, p. 156.
[3] G. Perrot, *Annuaire*, p. 61.

le passage de l'Odyssée indiqué par M. d'Eichthal[1] s'applique beaucoup mieux au Bali-Dagh qu'à un point quelconque du Tchiblak ; mais ce passage est *de l'Odyssée*, et, s'il n'est pas permis de contester l'unité puissante du génie qui, dans l'un et l'autre poème, a fondu les chants historiques des peuples grecs, il est beaucoup moins certain que tous les deux soient l'œuvre du même poète, que les récits relatifs aux Νοστοί fussent l'œuvre de chanteurs connaissant bien la plaine de Troie, et que la tradition des aventures d'Ulysse ait été remaniée par un homme qui connaissait la Troade comme le chantre d'Achille. Ce ne serait pas, si je ne me trompe, la seule contradiction géographique qu'on eût signalée entre ces deux œuvres, et l'opinion d'une distinction entre leurs auteurs a été proposée dans l'antiquité elle-même. Je ne voudrais pas cependant faire dépendre la question proposée de cette autre et bien délicate question. Admettons, si l'on veut, la tradition commune de l'antiquité sur l'identité d'auteur entre les deux poèmes, et bornons-nous à reconnaître que, pour décrire les courses du héros dans les mers d'Afrique et de Sicile, Homère n'avait pas senti le besoin impérieux de se faire une idée exacte de la topographie troyenne ; les *chants traditionnels* qui en avaient pu recevoir l'*empreinte fidèle* furent les éléments de l'Iliade, mais nullement ceux des tableaux de la cour d'Alcinoüs.

Terminons ici cette dissertation, que de récentes et savantes contradictions ne me permettaient pas d'omettre, dès que j'abordais le terrain de la géographie homérique. Je ne me flatte pas assurément d'avoir mis fin à toute controverse ; je ne prétends pas même apporter ici une affirmation absolue. Il me paraît tout à fait *inadmissible* qu'Homère ait eu en vue le petit plateau du *Bali-Dagh ;* je suis moins certain qu'il ait voulu représenter le point du plateau de Tchiblak reconnu par les anciens et par M. Schliemann comme correspondant à l'emplacement de Troie ; peut-être la grande découverte se rapporte-t-elle à une civilisation *encore plus antique* que le royaume de Priam et laisse-t-elle place à de plus hardies investigations historiques ; pourtant cela est *invraisemblable,* puisqu'enfin les résultats des fouilles et ceux de la topographie nous conduisent au même lieu, puisque les conclusions des deux paragraphes sont à la fois *indépendantes* et *identiques*. Mais surtout il me semble que j'ai com-

[1] *Annuaire*, p. 21-2 (Od., VIII, 505-10, et non 454, comme le porte l'imprimé).

battu une cause d'erreurs plus fâcheuses qu'une erreur même sur le site de Troie, savoir : la tendance involontaire, presque inévitable dans une ardente controverse, à tirer de faits certains des conséquences qu'ils ne contiennent pas. Je me suis attaché à rappeler en toute occasion les lois d'une inflexible logique, lois si souvent oubliées par ce qu'on appelle quelquefois la critique, mais auxquelles tout doit céder dans la science. Disons-le une fois de plus, puisque nous sommes sur le terrain de l'Iliade :

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

V.

LE ROYAUME DE PRIAM.

Strabon étend jusqu'au cap Lectum le rivage qui, avec la plaine de Troie, formait le domaine de Priam [1]. Il signale près d'Ophrynium ce qu'il nomme le lac Ptélée [2], aujourd'hui comblé paraît-il, la ville de Rhœtée sur une colline, avec un temple d'Ajax élevé sur le rivage, puis l'emplacement d'une ville de Sigée, déjà détruite de son temps, avec un port dit des Achéens et le monument d'Achille [3]. Quant à ce qu'on nommait la plaine de Troie, elle s'avançait beaucoup à l'est et ne se terminait qu'au détour de l'Ida vers le nord [4], c'est-à-dire à la véritable source du Scamandre [5]. Le géographe d'Amasée paraît comprendre dans la Troade proprement dite [6] la plaine de Kébrénie, séparée de celle d'Ilion par le Scamandre (supérieur), et la Carasène, c'est-à-dire la contrée montagneuse, mais alors du moins bien cultivée, que traverse le Carèse, affluent de l'Ésépus, et qui s'étend jusqu'à la plaine de Zéléia. Le Carèse est désigné dans Homère [7] comme une des rivières qui découlent de la chaîne de l'Ida (ἀπ' Ἰδαίων ὀρέων ἅλαδε προρέουσιν), aussi bien que l'Ésépus lui-même, le Granique et le Scamandre. C'est

[1] III, 97.
[2] III, p. 103.
[3] Ibid.
[4] III, p. 104.
[5] Cf. Schl., p. 135-9, et Str., III, p. 113-14.
[6] Str., III, 104-5, 114-15.
[7] *Il.*, XII, 18-22.

donc sans doute cette rivière qui part de l'Aghy-Dagh, contrefort septentrional de l'Ida, avec les trois fleuves que l'on n'a pas de peine à reconnaître. La source du Carèse est indiquée par Strabon [1] comme se trouvant en un lieu nommé Maléonte, situé entre Achéum, sur le rivage, en face de Ténédos, et Paléskepsis, ville située à droite de l'Ésépus, à 30 stades du fleuve, disait Démétrius de Skepsis. Comme la source ainsi désignée est à la même latitude que Ténédos, il y a lieu de croire que Paléskepsis était aussi à peu près à cette latitude, et la distance donnée par Démétrius en assigne suffisamment la position [2]; le même auteur ajoute qu'elle était bâtie sur la crête de l'Ida, au-dessus de Kébrène, à 60 stades de la nouvelle Skepsis, qui fut déjà, disait-on, la résidence des fils d'Hector et d'Énée, Scamandrios et Ascagne, et qui se trouvait dans la plaine, du moins par rapport à Paléskepsis (κατωτέρω). Or Kébrène n'était pas loin d'Antandre [3], et les deux Skepsis étaient à l'extrémité orientale de la Dardanie [4], dont nous parlerons tout à l'heure. Enfin, selon Démétrius lui-même [5], le mont Cotyle, source commune du Scamandre, du Granique et de l'Ésépus, c'est-à-dire l'Aghy-Dagh, était à 120 stades de la nouvelle Skepsis

L'ensemble concordant de ces données fait reconnaître pour l'emplacement de la nouvelle Skepsis les terrains bas que traverse l'Ésépus supérieur, et pour celui de l'ancienne ville une des hauteurs les plus orientales de l'Ida, à la même distance au-delà du fleuve que Skepsis était en deçà, distance quatre fois moindre que celle qui séparait celle-ci du mont Cotyle. Cette double position est d'une importance capitale pour la question topographique, que nous allons maintenant aborder.

[1] Str., III, 116.
[2] III, 121.
[3] III, 120.
[4] III, 113, 120.
[5] III, 113.

VI.

LA TROADE MÉRIDIONALE.
DARDANIE, LÉLÈGES, CILICIENS, PÉLASGES.

Strabon nous dit que la position de Skepsis marquait, selon lui, l'extrémité orientale de la Dardanie, c'est-à-dire du royaume qu'Homère attribuait à Énée. Ce royaume, dit le même géographe [1], s'appuyait sur le flanc de l'Ida; c'était là sans doute, ajoute-t-il, qu'était bâtie cette ville de Dardania dont il ne restait plus, même de son temps, le moindre vestige [2], et qu'il ne faut pas confondre avec la Dardane de l'Hellespont (voy. *supra*). Strabon étend d'ailleurs la Dardanie au nord-est le long de la montagne, jusqu'à la Zéléia des Lyciens; mais elle ne paraît pas avoir occupé, à beaucoup près, tout le rivage méridional de la Troade, si même elle l'atteignait quelque part; c'est ce qui résulte de la position des petits États voisins, donnée avec assez de détail dans la topographie de l'Iliade, généralement si précise et si bien distincte de l'état de choses existant lors de la publication du poème.

C'est, en effet, dans le voisinage du cap Lectum, à l'angle de la côte, que Strabon signale l'emplacement de la ville de Pédase [3] encore alors montré aux voyageurs, ville qu'Homère disait appartenir aux Lélèges, gouvernés par Altée, sur un terrain qu'arrosait le Satnioeis [4]. « Ce canton, ajoute le géographe, est » contigu à la Dardanie et au territoire de Skepsis; c'est comme » une seconde Dardanie, plus basse que l'autre. Il dépend au- » jourd'hui d'Assos [5] et de Gargara [6], et s'étend jusqu'à la mer de » Lesbos; les territoires d'Antandre, des Kébréniens (voy. *su-* » *pra*), des Néandriens et d'Amaxitos l'enveloppent. Ce dernier » est dominé par la Néandrie, qui, située dans les terres, en deçà

[1] III, p. 97; cf. 82-3, 86, 114.
[2] Cf. *Il.*, XX, 216.
[3] III, p. 104-5.
[4] *Il.*, XXI, 86-7.
[5] Située à 120 stades à l'est du cap, comme Strabon le dit quelques lignes plus bas; les murs de cette ville existent encore.
[6] Désignée avec beaucoup de précision par cette circonstance qu'elle était sur un promontoire de ce nom, formant avec le cap Pyrrha le golfe d'Adramyttion proprement dit. (Str., III, 120, 126; cf. *Il.*, XIV, 292-93.)

» du Lectum, est plus voisine de Troie; elle n'en est qu'à
» 130 stades. Au-dessus de ce canton habitent les Kébréniens,
» et, au-dessus de ceux-ci, les Dardaniens, jusqu'à Paléskepsis
» et Skepsis. Alcée désigne Antandre comme appartenant aux
» Lélèges; mais (Démétrius) de Skepsis [1] la place seulement
» dans leur voisinage, en sorte qu'elle était comprise dans le
» royaume des Ciliciens, qui, confinant aux Lélèges, bordaient
» le flanc méridional de l'Ida. Ils occupaient les terrains bas et
» touchaient au rivage du côté d'Adramyttium [2]. »

Et plus loin [3], après avoir dit qu'Assos et Gargara étaient des villes éoliennes, le même auteur ajoute :

« Selon Homère, tout ce pays appartenait aux Lélèges, que
» quelques-uns considèrent comme des Cariens, mais Homère
» les en distingue : *Du côté de la mer étaient les Cariens,*
» *les Péoniens aux arcs recourbés, les Lélèges, les Cau-*
» *cones* [4]. Les Lélèges n'étaient donc pas des Cariens; ils habi-
» taient entre le royaume d'Énée et le peuple que le poète
» nomme Ciliciens; mais, ruinés par Achille, ils émigrèrent en
» Carie et occupèrent le pays voisin du lieu où fut bâtie la ville
» actuelle d'Halicarnasse. Celle de Pédasos qu'ils abandonnaient
» n'existe plus; mais il y a, dans l'intérieur des terres, sur le
» territoire d'Halicarnasse, une ville nommée par eux Pédasa,
» dont les environs portent encore le nom de Pédasis; on dit
» même que ce territoire contenait autrefois huit villes lélèges,
» en sorte que ce peuple occupait une partie de la Carie, jusqu'à
» Myndos et Bargylies. »

Il a fallu citer en entier ces deux passages, parce que chaque ligne, en quelque sorte, en doit être pesée pour restituer, autant que possible, la géographie antique de la région de l'Ida, où se trouvaient, pressées l'une contre l'autre, des tribus qui n'existaient plus, aux temps purement historiques, avec leurs noms et leurs nationalités. Le royaume lélège de Pédasos se trouvait, du vivant de Strabon, remplacé en partie par le territoire d'Assos, dont la position est bien connue [5]. Au sud, les Lélèges bordaient la mer; ils s'étendaient, à l'ouest, jusqu'au canton d'Amaxitos, à l'est jusqu'auprès d'Antandre, et ils étaient

[1] Ἐκδὲ τῆς Σκήψεως καὶ ὁ Δημήτριός ἐστιν οὗ μεμνήμεθα πολλάκις (p. 125).
[2] Str., III, p. 119-20.
[3] III, p. 127-8; cf. 141-2.
[4] *Il.*, X, 428-29.
[5] *Corpus inscr. græc.*, 3569-73.

bornés au nord par le royaume dardanien. A Antandre, commençait le territoire cilicien, qui occupait la côte vers le fond du golfe d'Adramytti.

Peut-être, malgré les raisons données plus haut, quelque lecteur trouvera-t-il un peu naïf cet empressement à rechercher les limites respectives d'États qu'il considère comme n'ayant jamais eu qu'une réalité poétique. Eh bien ! non, pourtant : les États d'Ilion, de Dardanie, de Pédase, et leur voisin le peuple de Mysie, nommé quatre fois dans l'Iliade comme allié de Priam, mais sans détails géographiques [1], sont nommés aussi dans un document que nous possédons *en original* à triple exemplaire, et qui a été écrit et *gravé* sur pierre plusieurs générations *avant* la date la plus reculée que les chronologistes grecs aient assignée *à la guerre de Troie*. Le poème de Pentaour, *daté* de la septième année de Ramsès II (Sésostris), c'est-à-dire du XIVe ou du XVe siècle avant Jésus-Christ, nomme expressément parmi les alliés des Khétas de Syrie, dans la campagne de la cinquième année de Ramsès, les habitants de Masa, de Pidasa, d'Iluna et de Dardeni, ainsi que les Leka ou Lyciens dont nous parlerons un peu plus loin. Déjà, dans son cours de 1867, M. de Rougé indiquait le peuple de Dardeni comme représentant les Dardaniens d'Homère, les Masa ou Mausu (leçon du papyrus Sallier) comme n'étant autres que les Mysiens, et il faisait même observer que l'absence de ce nom dans tous les autres textes égyptiens s'explique par l'éloignement de la Mysie par rapport à l'Égypte. Cette double concordance est un argument à l'appui de l'identification d'Iluna avec le royaume d'Ilion, et de Pédasa avec celui de Pédase. Le premier de ces deux rapprochements appartient encore à M. de Rougé, le second à M. Maspero ; celui-ci a fait observer avec raison, dans l'appendice de sa thèse latine [2], que la métathèse proposée par l'illustre égyptologue pour identifier Pidasa avec le nom de la Pisidie n'est aucunement nécessaire, les éléments linguistiques de la Pédasos d'Homère correspondant, avec une exactitude rigoureuse, à ceux du nom hiéroglyphique. Il fait observer de plus que c'est bien de la Pédasos de Troade qu'il s'agit, dans le poème de Pentaour comme dans celui d'Homère, et non du Pédasa de Carie, fondé après la guerre de Troie, et par conséquent n'existant pas encore durant la vie du poète égyptien.

[1] *Il.*, II, 858-61; X, 430; XIV, 512; XXIV, 278.
[2] *De Carchemis oppidi situ et historia antiquissima*, p. 37-9.

Les Ciliciens du golfe d'Adramyttion occupaient, outre le territoire d'Adramyttion lui-même, ceux d'Atarnée et de Pitane, jusqu'à l'embouchure du Caïque [1]. Ils formaient deux royaumes : 1° celui d'Éétion, le père d'Andromaque, avec Thébé pour capitale [2], royaume qui contenait Chrysa, avec un temple d'Apollon Sminthien ; 2° celui de Mynès, à Lyrnesse [3]. Thébé et Lyrnesse, dit Strabon, sont aujourd'hui désertes ; elles se trouvaient l'une à 60, l'autre à 80 stades d'Adramyttion, mais de côtés opposés. Le territoire de cette dernière ville contenait, au temps du géographe, l'emplacement de Chrysa, alors également détruite, et qui était jadis comme le port de Thébé [4]; il contenait aussi Killa, voisine de Thébé et du petit fleuve Killos, coulant de l'Ida sur le territoire d'Antandre ; Killa conservait encore son nom ; entre cette ville et Gargara, une montagne conservait aussi le nom de Killeos. Strabon, d'ailleurs, a soin de bien distinguer la Chrysa voisine d'Antandre de la Chrysa voisine d'Amaxitos, où fut transporté le célèbre culte d'Apollon. La première était séparée de Troie par une distance de 700 stades (environ 130 kilomètres), formant, avec le détour du cap Lectum, une journée de navigation, comme on le voit aussi par le premier chant de l'Iliade, ce qui ne serait pas vrai de la nouvelle Chrysa, laquelle d'ailleurs n'était pas située dans un royaume cilicien [5]. Quant à Thébé, l'auteur ajoute qu'elle était située à 50 stades (9 à 10 kilomètres) dans les terres, au pied du mont Placos, comme le disait Homère [6] ; 70 stades la séparaient d'Astyra et 60 d'Andira ; la première de ces villes n'était qu'à 20 stades de l'ancienne Chrysa. Quant à Lyrnesse, elle ne paraît avoir laissé aucune trace : Strabon n'en indique même pas la position ; mais, comme il résulte des lignes précédentes que le royaume d'Éétion comprenait la frontière d'Antandre et une partie de la côte au nord du golfe d'Adramytti, celui de Mynès, que pourtant l'on comprenait encore quelquefois dans la Troade, devait se trouver au delà, par rapport à Troie, c'est-à-dire occuper la partie de la vallée du Caïque qui se trouve à droite du fleuve (ou du moins de la vallée inférieure), et de plus la côte jusqu'au lieu où fut fondée la colonie éolienne de Pitane, arrosée par l'Évenus [7]. Nous ver-

[1] Str., III, p. 128-9 ; cf. 121, 141.
[2] *Il.*, I, 366; VI, 397, 415-16.
[3] *Il.*, XIX, 60; XX, 89-92.
[4] Str., III, p. 130.
[5] III, 117-18.
[6] *Il.*, VI, 395-97, 425; XXI, 479.
[7] Voy. Strabon, III, p. 128 et 133.

rons plus loin qu'Atarnée, bien que ce nom ne se trouve pas dans Homère, existait probablement dès le XIIe siècle. On pourrait même se demander si la ville de Méonie à laquelle il donne le nom de Tarné [1] n'est pas identique avec elle, de même qu'il prononce indifféremment Pésos et Apésos [2]. C'est aussi en deçà du Caïque, à égale distance d'Éléa, de Pitane et d'Atarnée, que Strabon [3] place Teuthranie, jadis capitale d'un royaume formé de Ciliciens et de Mysiens. Nous l'avons vu, ce dernier peuple, qui enveloppait à l'est la Troade, et que nous trouvons mentionné déjà dans le poème de Pentaour, l'est plusieurs fois aussi dans l'Iliade [4], mais sans détails topographiques qui puissent nous permettre d'en fixer les limites. Disons seulement qu'Homère semble en distinguer les Caucones [5], que Strabon place, avec quelque hésitation, vers le pays des Mariandyniens, à l'ouest de la Paphlagonie [6]. Mais le géographe d'Amasée ajoute que les Mysiens formaient jadis le fond de la population dans la Bithynie, et que, selon la plupart des auteurs, ce dernier nom (inconnu d'Homère) ne fut apporté dans le pays que par l'arrivée des Thraces Bithyniens, qui avaient laissé dans la Thrace même une partie de leurs compatriotes [7]. On peut donc étendre la Mysie d'Homère jusqu'au Sangarius inférieur.

VII.

PEUPLES DE L'OUEST ET DU SUD DE L'ASIE-MINEURE.

Les Pélasges d'Homère, habitants de Larissa [8], paraissent avoir été voisins des Ciliciens du nord-ouest ; ils formaient là plusieurs clans (φῦλα Πελασγῶν, *Il.*, II, 840). Cette Larisse, dit Strabon, doit être celle qu'on trouvait près de Kymé ; car celle qui était voisine d'Amaxitos se trouvait en vue d'Ilion, à 200 stades seulement, et Homère n'aurait pu dire τῆλ' ἀπὸ Λαρίσσης, tandis

[1] *Il.*, V, 43-4.
[2] Voy. *supra*, § I.
[3] III, p. 134-5; cf. 64, 85.
[4] *Il.*, II, 858-61; X, 430; XIV, 512; XXIV, 278.
[5] *Il.*, XX, 329.
[6] Str., III, p. 14, 15-16.
[7] Ibid., 15, 36.
[8] *Il.*, II, 840-3; cf. X, 429; XVII, 288-92, 300-1.

que l'autre était à 1,000 stades de Troie. Une troisième Larisse était une bourgade du territoire d'Éphèse, dans la plaine du Caystre, plus près du Tmolus que d'Éphèse, dont elle était éloignée de 180 stades; on peut donc, ajoute Strabon, la considérer comme étant en Méonie (Lydie) ; ce ne doit pas être celle des Pélasges [1]. Ce dernier argument n'est pas décisif : il pouvait y avoir des Pélasges aussi bien au centre qu'au nord de la Méonie, et le nom de Larisse rappelle partout l'existence de ce peuple ; mais il est vraisemblable que les Pélasges voisins de la Troade étaient les alliés de Priam, plutôt que ceux d'une région éloignée, si toutefois le pluriel φῦλα ne désigne pas à la fois les uns et les autres. Du reste, Strabon nous assure que rien ne prouve, pour cette époque, l'existence ni d'Éphèse ni de la Larisse du Caystre, tandis que l'histoire des Éoliens, dont l'établissement en Asie n'était pas de beaucoup postérieur à la guerre de Troie, constatait l'existence de cette autre Larisse, qui était bâtie à 70 stades de Kymé [2]. Au temps de Strabon, elle était déserte ; mais ces Pélasges avaient été une grande nation, s'étendant, suivant Ménécrate d'Éléa, sur toute la côte où s'établirent les Ioniens, jusqu'à Mycale, ainsi que sur les îles voisines. On disait que Lesbos obéissait à Pylée, qu'Homère appelle un chef de Pélasges. Les indigènes de Chio disaient aussi que leurs ancêtres étaient des Pélasges de Thessalie [3].

Larisse était au-delà de l'Hermus par rapport à Kymé [4]. On comptait de là 40 stades de plus jusqu'à Myrine (ville éolienne), autant jusqu'au Grynium, et autant encore jusqu'à Éléa, au-delà de laquelle le cap Hydra terminait le golfe Élaïtique [5].

VIII.

KÉTÉENS, MÉONIENS, LYCIENS.

C'est entre ces Pélasges et les Ciliciens du golfe d'Adramytti que Strabon, sans rien garantir néanmoins, plaçait les *Kétéens*

[1] Str., III, 142-3.
[2] III, 143.— Les colons venus des Thermopyles et débarqués au lieu où ils bâtirent Kymé se trouvèrent dès l'origine en relation avec ces Pélasges qui avaient conservé Larisse. (Ibid.)
[3] Str., III, p. 144.
[4] Ibid., p. 145.
[5] Ibid., ibid.

d'Eurypyle, peuple dont le nom offrait, disait-il, une véritable énigme [1]. On montrait encore de son temps, dans l'Élaïtide, un torrent qui portait leur nom et qui, réuni à d'autres cours d'eau, se déversait dans le Caïque. Les récents progrès de l'orientalisme permettent de proposer, au sujet de cette nation, une conjecture très-vraisemblable. Nous avons vu que des relations étroites avaient existé, vers le xve siècle, entre les *Khétas* de Syrie (Khittim, Héthéens septentrionaux) et les ancêtres ou du moins les prédécesseurs de Priam et d'Énée. Or comment expliquer un pareil fait, si la domination des Khittim ne s'était pas étendue dans la péninsule; et comment comprendre une domination durable sans une colonisation?

Les Méoniens, que Priam comptait encore parmi ses alliés, sont généralement identifiés avec les Lydiens, dont le nom ne se trouve point inscrit dans l'Iliade : Hérodote affirmait cette identité [2]; Homère distingue non moins nettement les Méoniens des Phrygiens, d'une part, et des Cariens, de l'autre [3]. C'est d'ailleurs près du Tmolus que sont nés les chefs qui les commandent, dans l'Iliade, et, selon quelques écrivains, la ville de Hydé, située au pied de ce mont, n'était autre que celle qui porta plus tard le nom de Sardes [4]. M. Chabas a aussi reconnu, quoique avec hésitation, les Méoniens dans les textes du nouvel empire [5].

C'est au-delà du Caystre, dans la plaine qui sépare ce fleuve du mont Messogis, que Strabon [6] place la prairie d'Asios, dont Homère [7] dit qu'elle bordait ce fleuve, ou plutôt qu'il la traversait, Καϋστρίου ἀμφὶ ῥέεθρα. Mais la Méonie maritime était, avant l'arrivée des Ioniens, occupée par un peuple Lélège, depuis l'emplacement de Phocée jusqu'au voisinage d'Éphèse, ainsi que les îles de Chio et de Samos [8]; Lemnos était alors peuplée par des Thraces Sintiens [9]. A Rhodes, l'ancienne Telchine, Homère reconnaissait comme déjà grecques, au temps de la guerre de Troie, Lindos, Camiros et Ialissos [10].

Les Cariens, alliés de Priam [11], s'étendaient autrefois, au nord, jusqu'au terrain où fut fondée Éphèse [12]. Ils occupaient tout le

[1] Str., III, p. 135 et 142.
[2] I, 7; cf. Str., III, p. 151, 235. *Il.*, II, 864-6; V, 43-4.
[3] *Il.*, II, 858-70; III, 401; X, 428, 431; XVIII, 290-92.
[4] Ibid., XX, 380, 390-92; Str., III, p. 152-3; cf. 64.
[5] *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques*, p. 185.
[6] III, 190. — [7] *Il.*, II, 461. — [8] Str., III, 162; cf. 164, 208. — [9] *Il.*, I, 593-94. — [10] *Il.*, II, 653-69; cf. Str., III, 196. — [11] *Il.*, I, 867-75; cf. X, 428. — [12] Str., III, p. 162; cf. 174.

terrain au-delà du Caystre, la vallée du Méandre, le pays où fut bâtie Milet et tout l'angle sud-ouest de l'Asie-Mineure. Quant aux Solymes d'Homère [1], leur nom avait été conservé par les habitants de Termesse en Pisidie, sur les frontières de la Kibyrate ou Kabalide, peuplée par une tribu lydienne; il était demeuré aussi comme dénomination de la montagne qui dominait cette ville et Phasélis. La langue solyme, distincte du pisidien et du lydien, était encore, au temps de Strabon, parlée chez les Kibyrates, et ce géographe incline à les assimiler aux habitants de la Milyade [2].

Près de là se trouvait la Lycie des temps classiques; mais il n'est pas possible de l'identifier complètement avec celle d'Homère, vaste région qui porte régulièrement dans l'Iliade l'épithète d'εὐρείη [3]. Les Lyciens occupent, parmi les alliés de Priam, une place tellement éminente et distincte que leur nom paraît employé indifféremment avec la dénomination générique de ἐπίκουροι pour désigner l'ensemble des peuples étrangers qui avaient joint leurs armes à celles des peuples de la Troade [4]. Nous avons vu une tribu de cette race former un État sur les bords de l'Ésépus; d'autres, probablement, occupaient des terrains intermédiaires entre ce pays et la Lycie du Xanthe; car celle-ci est bien, pour Homère déjà, la Lycie proprement dite: Sarpedon et Glaucus ont amené leurs troupes à Troie,

Τηλόθεν ἐκ Λυκίης, Ξάνθου ἄπο δινήεντος [5].

Cette importance antique du peuple lycien est d'ailleurs appuyée par ce poème égyptien que nous avons rencontré plus haut comme confirmation de la géographie homérique. Avec les Dardaniens et les Mysiens, on y rencontre les Léka. M. de Rougé, rappelant à ce propos un nom géographique semblable rencontré en Judée, et aussi le fleuve syrien que les Grecs nommaient Lycus, se demandait s'il n'y aurait pas eu jadis communauté d'origine entre les Lekha de ces deux régions et les Lyciens de l'Asie-Mineure. Mais l'aspiration de la gutturale, dans le nom emprunté à la topographie de la Palestine, ne concorderait pas avec la transcription, habituellement si rigoureuse,

[1] *Il.*, VI, 184-5, 204. — [2] III, 159-60, 217-18. — [3] *Il.*, VI, 173, 188, 210.
[4] *Il.*, VI, 78; VIII, 173; XI, 286; XIII, 150; XIV, 425-6; XV, 425, 485-6; XVI, 532-5; XVII, 184. Cf. II, 876-77, et X, 430.
[5] *Il.*, II, fin.—Cf. V, 479; VI, 171 et sq.; XII, 312-13.— A Pinara, un culte héroïque était rendu à Pandaros, au moins homonyme d'un personnage lycien de l'Iliade (Str., III, 215; cf. *Il.*, IV).

des noms asiatiques en égyptien, celui des Léka étant exprimé, dans Pentaour, par la gutturale simple, celle qui correspond au K des Grecs ; c'est bien le nom du peuple homérique que nous représente l'orthographe du poète égyptien.

On pourrait se demander même si les Ciliciens de l'Iliade ne sont pas représentés par les *Karkisa* ou Kelkis de Pentaour, plutôt que les Gargaschi de la Bible, auxquels les assimilait M. de Rougé. Il est certain qu'on les trouve plus d'une fois groupés, dans Pentaour comme dans Homère, avec Ilion, Pédase, la Dardanie et la Mysie. Peut-être aussi ce nom se rapporte-t-il aux Ciliciens du sud-est, à ceux de la Cilicie des temps ultérieurs ; mais il faut observer cependant que Strabon, investigateur si curieux du passé des peuples, avoue [1] qu'il n'a point de preuve que les Ciliciens occupassent ce dernier pays dès le temps de la guerre de Troie. Il se borne à faire remarquer [2] que l'identité de certains noms géographiques entre le pays des Ciliciens d'Homère et ceux de la côte méridionale constate, à ses yeux, l'identité d'origine entre ces deux nations.

Il nous reste à parler du centre et du nord de la péninsule. Les renseignements sont rares et brefs dans Homère ; mais ici nous trouvons, dans un texte oriental, au moins contemporain de Priam, et traduit, il y a quelques années, par M. Oppert, une large compensation. C'est par l'étude de cette inscription que nous allons aborder cette dernière étude géographique.

IX.

LE CENTRE ET LE NORD DE L'ASIE-MINEURE : DOCUMENT ASSYRIEN.

Le texte le plus antique et l'un des plus étendus que nous possédions sur la géographie de l'Asie-Mineure, aux temps héroïques, est un prisme octogone de Téglatphalasar Ier (XIIe ou XIIIe siècle), trouvé en quatre exemplaires à Kalah-Schergat, sur le Tigre, et contenant l'histoire de son règne. Les expéditions en Asie-Mineure qui s'y trouvent racontées sont les seules dont un texte cunéiforme nous ait conservé la mention ; seul, avec Pentaour, Homère et ses interprètes, il nous permet de jeter un coup d'œil sur l'état de la péninsule dans cet âge reculé. Les noms géographiques appartenant à l'Asie-Mineure y sont assez

[1] Str., III, p. 65. — [2] Ibid., p. 233.

nombreux ; l'étude des identifications à faire est donc intéressante et féconde à plus d'un titre. Mais, avant d'entrer dans le récit de ces expéditions, il convient d'examiner celui d'une campagne antérieure, afin de dissiper une sorte d'équivoque qui rapporterait cette campagne aux limites de la péninsule, quand elle doit être placée un peu plus loin vers l'orient.

« Au commencement de mon règne, dit le royal narrateur ou » le secrétaire qui parle en son nom [1], je vainquis vingt mille » Moschyens (Muskaya) et leurs cinq rois... Aucun roi ne les » avait jamais défaits dans une bataille ; ils se fièrent à leur puis- » sance et subjuguèrent la Commagène (Kummukh). Dans ma » déférence à Assur, mon seigneur, je disposai mes chars et » mes armées. Je ne laissai rien derrière moi et j'abordai le » pays de Kasiyara, un plateau élevé. Je me rencontrai avec » les vingt mille guerriers et les cinq rois dans la Commagène [2]; » je les fis fuir. Je surpris, comme la tempête, les rangs de leurs » combattants dans la mêlée ; je dispersai les cadavres dans les » abîmes et les vallées des montagnes ; je leur coupai la tête. » Je changeai les murs de leurs villes jusqu'à ce qu'ils res- » semblassent à des fossés ; j'en fis sortir les esclaves, le butin, » les trésors sans nombre. Six mille de leurs combattants sur- » vivants, qui s'étaient soustraits à ma puissance, prirent mes » genoux ; je les accueillis et je les donnai [3] aux hommes de » mon pays.

» Dans ce temps, je marchai contre les hommes de la Com- » magène, mes ennemis, qui avaient refusé à Assur, mon sei- » gneur, leurs tributs et leurs dons. J'envahis entièrement la » Commagène ; j'en fis sortir les esclaves, le butin et les trésors ; » je brûlai par le feu leurs villes, je les démolis, je les détruisis. » Le reste des *habitants de la Commagène*, qui s'étaient » soustraits à ma puissance, s'étaient retirés sur la ville de Sé- » rissé, avaient franchi l'autre rive du *Tigre* et avaient fortifié » cette ville pour se maintenir. Je réunis mes chars et mes » guerriers... Je franchis le Tigre et j'attaquai Sérissé, la ville » de leur puissance... Je jonchai de leurs cadavres les abîmes et » vallées des montagnes. Après cela, j'entourai les armées des

[1] La traduction intégrale de ce prisme a été donnée par M. Oppert dans les Annales de Philosophie chrétienne, mars et avril 1865 ; je cite les pages du volume de la Revue. Ce travail sur les *Empires de Chaldée et d'Assyrie* a été tiré à part.

[2] Le Kasiyara en était apparemment un district.

[3] Comme esclaves ou comme vassaux.

» Khourkhé, qui étaient venus pour porter aide et assistance aux
» hommes de Commagène ; j'entassai par monceaux les corps
» de leurs combattants dans les ravins des montagnes. Je fis
» déverser dans le Tigre, par le fleuve Nami, les rangs des com-
» battants [1]. »

Les Moschyens d'Hérodote formaient, avec les Tibaréniens, les Macrons, les Mossynœques et les Marses (Mardes?), la dix-neuvième satrapie de l'empire de Darius [2]; ces peuples se trouvaient réunis dans le nord-est de l'Asie-Mineure, dans ce qu'on a nommé le Pont. La Commagène des temps classiques était entre l'Amanus et l'Euphrate moyen ; mais il résulte du récit assyrien que le Kummukh, la Commagène de ce temps-là (car les éléments phonétiques des deux noms sont bien réellement les mêmes), se trouvait plus à l'est, et qu'il était contigu au pays que les Moschyens occupaient alors. Les hommes de Kummukh, vaincus, se réfugient sur l'autre rive du Tigre, dans la ville de Sérissé, qui leur appartient; donc ils occupaient les bords de ce fleuve, au lieu d'être séparés de lui par la Mésopotamie, comme la Commagène gréco-romaine. Le roi les poursuit dans un pays montagneux et défait leurs alliés sur un affluent du Tigre ; mais cet affluent ne peut être ni le grand Zab (Zabatus), dont le nom assyrien a été conservé dans la géographie classique, ni l'un de ces affluents voisins de la Babylonie qui coulent dans des pays de plaine. Il s'agit donc ici de l'un des cours d'eau qui, sortis des montagnes de l'Arménie méridionale, se déversent dans le Tigre supérieur. C'est, par conséquent, dans cette région qu'il faut reporter le Kummukh du XIIIe siècle, ce qui permet de placer les Moschyens d'alors dans la Moxoène, entre le Tigre oriental et le lac de Van. Le pays de Kummukh est donc en réalité assez peu éloigné de la Commagène des temps ultérieurs ; c'est un pays fort montagneux, ce qui encourageait les habitants à une résistance persévérante et explique assez bien ces lignes que l'on trouve un peu plus bas [3] : « Dans le courage de ma bravoure, je marchai
» une seconde fois sur le Kummukh. J'attaquai toutes les villes,
» j'en enlevai les esclaves, les biens, les trésors ; je brûlai
» par le feu les villes, je les démolis, je les détruisis. Le reste
» de leurs armées, qui avaient craint mes armes terribles et qui
» n'avaient pas résisté au choc de ma puissante attaque, s'était
» dirigé, pour sauver sa vie, sur les *pics immenses* des mon-

[1] P. 178-9. — [2] Liv. III, ch. XCIV. — [3] P. 180-1; cf. 182.

» tagnes et les *plateaux élevés*. Vers les réduits des forêts » abreuvées d'eau et les *ravins tortueux* des montagnes, qui » ne sont pas faits pour que le pied de l'homme les foule, je » montai derrière eux; ils firent avec moi l'épreuve de la bataille » et du combat : je les mis en fuite. Je surpris, comme une tempête, » les rangs de leurs combattants dans les ravines des monta- » gnes; je jonchai les rochers et les vallées des cadavres de » leurs soldats. J'enlevai des pics élevés des montagnes leurs » esclaves, leurs biens et leurs trésors. Je fis tributaire le » Kummuk dans toute son étendue, et je le compris dans les » limites de mon empire. » L'annexion à l'empire de Ninive du pays où fut depuis Tigranocerte se conçoit parfaitement : les « forêts impénétrables » du Khourkhé, ses « montagnes impé- » nétrables, à pic, comparables à la pointe d'un poignard, » que le roi attaque ensuite, et où il remporte de nouvelles victoires, représentent apparemment la région du Bingheul-Dagh. Le roi détruit plusieurs villes chez les alliés de Kourkhé, dans le Kharia, que le récit suivant nous induit à assimiler à la Mélitène.

Ici nous entrons en Asie-Mineure. La guerre se poursuit contre les hommes d'Adanit, dans lesquels il est difficile de ne pas reconnaître la Cilicie orientale de la géographie classique, ayant alors pour capitale Adana, sur le Sarus (Seïhun), surtout quand l'auteur ajoute : « Ils s'enfuirent dans les ravins des montagnes » inaccessibles... J'essuyai comme un monceau de ruines les » pays de *Saranit* et d'*Ammanit*, qui, depuis des temps im- » mémoriaux, n'avaient pas reconnu leur servitude. Je me me- » surai avec leurs armées dans le pays d'*Arouma*;... j'occupai » leurs villes, j'emportai leurs dieux; j'en fis sortir les esclaves, » les biens et les trésors. Je brûlai les villes par le feu, je les » démolis, je les détruisis, je les changeai en ruines et en dé- » combres. Je leur imposai le joug pesant de ma domination et » les recommandai à Assur. J'attaquai les pays d'*Isoua* et de » Daria, habités par des gens pervers et rebelles; je leur imposai » des tributs et des rançons, et je les recommandai à Assur[1]. »

On ne peut guère voir dans les pays de *Saranit* et d'*Ammanit* autre chose que la vallée du Sarus et les flancs de l'Amanus. Le pays d'*Isoua* doit être le canton ou la région d'Issus, et l'*Arouma* est sans doute une région de la Syrie (Aram). Tous ces noms rappellent des pays très-voisins les uns des autres,

[1] P. 181-2.

dont la soumission complétait, du côté de l'ouest, la sûreté de l'empire. Tranquille à cet égard, le roi dirige ensuite ses forces vers le Zab inférieur. Mais la grande campagne d'Asie-Mineure, celle où les Assyriens pénétrèrent au cœur du pays, et peut-être jusqu'à la mer Égée, doit être étudiée et discutée en détail.

Dans son grand mémoire sur les rapports de l'Égypte et de l'Assyrie [1], M. Oppert a écarté par de solides raisons l'hypothèse d'une campagne de Téglatphalasar Ier sur les bords du Nil. Il a montré que le pays désigné par le nom de *Mu-us'-ri* dans la grande inscription historique de ce prince n'est pas le *Musur*, *Mitzraïm*, *Misir* des textes assyriens, hébraïques et perses, c'est-à-dire n'est pas l'Égypte, mais doit être cherché beaucoup plus au nord. Quel est-il en réalité? Cette question ne rentrait pas dans l'objet du mémoire cité, et elle n'y est pas traitée ; mais ce sont pourtant quelques lignes de ce travail qui m'ont indiqué la direction dans laquelle il convenait de s'engager.

Voici d'abord la traduction donnée par l'illustre orientaliste du passage dont il s'agit : « Assur, le grand seigneur, me porta » à attaquer le *Musri*. Je pris la direction des pays d'*Éla-* » *muni*, *Tala* et *Kharusa*. J'occupai en entier le pays de » Musri ; j'en fis prisonniers les soldats. Je brûlai les villes par » le feu ; je les démolis, je les détruisis. Les guerriers de *Ku-* » *mani* vinrent pour porter secours à Musri ; je combattis avec » eux dans les montagnes, je les mis en fuite. Je les concentrai » dans une ville, la ville d'Arini [2], au pays d'*Aïssa*. Ils embras- » sèrent mes pieds. J'épargnai cette ville ; je lui imposai des » otages, des tributs et des redevances. Alors les districts de » Kumani, qui s'étaient constitués alliés de Musri, comptèrent » l'ensemble de leurs forces, etc. [3] »

« Le nom très-fréquent de Kumani, ajoute l'auteur, s'explique géographiquement par celui de *Comana*, dans le Pont, cité par Strabon et Ptolémée. » S'il en est ainsi, le Musri de notre texte n'était pas fort éloigné du Pont méridional ; mais néanmoins Comana ne devait pas se trouver sur le chemin qui conduisait le roi de Ninive dans le Musri, puisque c'est après

[1] P. 9 et 10 du tiré à part. Ce mémoire est publié dans le tome VIII des *Mémoires présentés par divers savants* à l'Académie des Inscriptions.

[2] Et non Azini : cette faute d'impression est rectifiée dans une note de la page suivante. Nous discuterons tout à l'heure l'orthographe de ce nom.

[3] Mémoire cité, p. 9-10.

l'invasion que les Kumaniens [1] interviennent. Mais, dans sa marche vers le Musri, Téglatphalasar a traversé des villes ou des districts qu'il nomme Élamuni, Tala et Kharusa. Or ces deux derniers noms, à de très-légères variantes près, existaient encore, au temps de l'empire romain, dans la même région de l'Asie-Mineure que Comane elle-même, et l'on peut dire qu'ils y existent même aujourd'hui, grâce à la persistance opiniâtre des noms de lieux en Orient.

Tala, en effet, doit être *Zéla*, près de l'Iris, aujourd'hui connue sous le nom de *Zileh*, et qui, au temps de Strabon, donnait son nom à un district, la Zélite [2]. Le T, dans les transcriptions de l'assyrien, correspond au *thav* sémitique, et nous sommes ici dans le pays des Syriens Blancs. *Karusa*, c'est la Karissa des temps classiques. Kiépert place cette ville dans le Pont, à l'ouest-sud-ouest d'Amasée, à l'ouest-nord-ouest de Zéla ; mais je me suis attaché, dans un travail publié il y a quelques années [3], à en montrer l'identité avec le Kara-Hissar des Turcs, vers les sources du Scylax (Tchoterlek-Irmak), c'est-à-dire un peu plus au sud que ne le pense le célèbre géographe allemand. Qu'on me permette de reprendre ici sommairement les raisons qui m'ont conduit à ce résultat.

Les Turcs de Tchorum avaient signalé Kara-Hissar à M. Hamilton [4] comme le lieu de provenance d'un certain nombre d'*inscriptions* et de *colonnes* maintenant encastrées dans les monuments de leur ville, ajoutant que leurs anciennes chroniques ne signalaient ni Tchorum, ni Yeuzgatt, autre ville du voisinage, mais que *le pays et la ville* s'appelaient *autrefois Kara-Hissar*.

Assurément, cette dernière assertion n'est pas rigoureusement exacte, Kara-Hissar étant une dénomination purement *turque*, qui signifie *château noir ;* mais, pour l'assonance, elle ressemble bien à Karissa, et les archéologues osmanlis de Tchorum n'en demandaient pas davantage. De plus, cette désignation, jadis *commune* à la ville et au canton, nous indique une *cité* de l'empire romain. Il est vrai, les notations astronomiques de Pto-

[1] Ou Komaniens. Il n'y a pas, en assyrien, de voyelle *o* distincte de l'*u*, ou du moins la distinction entre les trois *u* n'a pas été indiquée à ce point de vue.

[2] Strab., liv. XII, chap. III (t. III, p. 43-4, 47 de l'édition de Leipsick). Voy. aussi Ptol., *Géogr.*, l. V, chap. VI, § 10; cf. § 2.

[3] *Hist. des Gaulois d'Orient*, p. 118-21.

[4] *Researches in Asia-Minor*, I, 378-81.

lémée placent Karissa, par rapport à Tavium, autrement que Kara-Hissar n'est placée par rapport à Boghaz-Kieui, nom turc de cette dernière ville, dont l'identification est constatée par l'accord de *cinq mesures itinéraires*. Mais les longitudes de Ptolémée présentent une confusion déplorable ; s'il est plus facile de se reconnaître dans ses latitudes, elles sont rarement rigoureuses, et il ne les fait d'ailleurs varier que de cinq minutes en cinq minutes. Si l'on voulait prendre à la lettre la position, même relative, qu'il donne aux deux villes en question, il faudrait ramener Tavium si près de l'Halys et des mines de sel que Strabon n'eût pas omis de mentionner ce double voisinage.

Dans tous les cas, c'est par le Pont méridional des temps classiques que marchait l'armée assyrienne. Pour y arriver, en partant de Ninive, la route naturelle est de traverser d'abord la Sophène (sud-ouest de la Grande-Arménie), puis la région que les Romains ont appelée Arménie-Mineure. Or quel est ce pays d'Élamuni que Téglatphalasar rencontre avant Tala, qui elle-même précède Karusa ? On retrouve les éléments linguistiques du premier de ces noms dans le nom bien connu de la contrée qui s'étend à l'est de la Zélite, c'est-à-dire dans le nom de l'*Arménie*. Sans doute, telle n'était pas encore, ni même au temps de Sargon, à la fin du VIIIe siècle avant l'ère chrétienne, la dénomination assyrienne de ce pays ; il en portait une identique avec l'*Ararat* du dernier livre des Rois (XIX, 37) fidèlement transcrit dans la Vulgate [1] ; mais on a traduit quelquefois par Arménie le Remen ou Armen [2] d'un texte hiéroglyphique qui n'est pas de beaucoup antérieur à Téglatphalasar Ier. Sans doute, on a proposé aussi de traduire Remen ou Lemen par Liban (à cause de l'extrême affinité de R et L, M et B) ; peut-être est-ce vrai, en ce qui concerne la campagne de Ramsès III ; mais il faut pourtant que le nom actuel de l'Arménie ait une origine. Peu importe qu'au XIIIe siècle il ait représenté la totalité ou une partie seulement de cette région : le nom d'Élamuni ne s'applique sans doute ici qu'au sud-ouest de l'Arménie moderne, à la contrée même qui se trouvait sur le passage des Assyriens ; mais rien de surprenant à ce que le nom d'un district se soit étendu plus tard à toute une contrée. Dans tous les cas, le peuple arménien proprement dit, qui est arrivé plus tard, n'a pas apporté avec lui

[1] Ur-ar-ta-aï est traduit par *Arménien* dans la publication faite par MM. Oppert et Ménant de la grande inscription de Khorsabad (l. 37, 42).
[2] Voy. Brugsch, *Geogr. des Aeg.*, II, p. 38-39, et *Reiseberichte*, p. 149-50.

cette dénomination : il se donne à lui-même le nom de Haïgh.

Observons maintenant que, si tel fut effectivement le parcours de l'armée, elle dut longer ou même traverser le territoire de Comane, ce qui paraît contredit par ce que nous avons vu plus haut ; mais la contradiction n'est qu'apparente. En effet, il s'agit probablement, dans notre texte, de la Comane de Cappadoce, dont l'autre fut peut-être une colonie ultérieure. Comane de Cappadoce, située dans la vallée du Sarus, était couverte par une double ceinture de montagnes, qui pouvait lui inspirer confiance ; mais il semble résulter du récit assyrien que ce n'est pas dans *leurs* montagnes que les Comaniens furent d'abord battus par Téglatphalasar, car, même après la reddition de l'armée cappadocienne dans la ville d'Arini, Comane songea à continuer la guerre (voy. *infra*). Le texte, d'ailleurs, dit explicitement que le Ḳumani comprenait plusieurs districts ; il ne faudrait donc pas l'entendre seulement du territoire immédiat de Comane, qui seul n'aurait pas eu la hardiesse de provoquer la vengeance d'un grand empire, mais au moins de tout ce que Strabon appelle la Khammanène [1], pays qui était situé vers la courbe méridionale de l'Halys. Nous verrons tout à l'heure qu'il convient d'étendre encore davantage le pays de Kumani.

Les Assyriens, marchant à l'ouest, durent, au sortir de Karissa, franchir l'Halys au nord-ouest de la Khammanène, passer au nord du lac Tatta et s'engager dans le bassin du Sangarius méridional, c'est-à-dire de la branche de Pessinonte. Or le pays montagneux où ils arrivèrent en suivant cette direction ne peut être que la Mysie, qui jadis comprenait la Bithynie [2] et la Phrygie dite Épictète, c'est-à-dire Additionnelle, avec tous ces massifs de montagnes qui s'étendent de l'Olympe mysien au mont Temnus et au fleuve Caïcus, avec le mont Orminius, situé dans ce qu'on appela plus tard Bithynie, du nom des Thraces Bithyniens qui vinrent s'y fixer.

Est-ce donc la Mysie qu'il faut reconnaître dans le pays de Musri ? Il est certain qu'une assez grave difficulté linguistique se présente : l'R a totalement disparu dans la forme grecque, ou, pour parler plus juste, il eût été introduit, sans motif apparent, dans la transcription assyrienne, car assurément Homère et Strabon connaissaient la Mysie bien plus sûrement que ne la

[1] Str., XII, ch. I et II, p. 4 et 12-13. Pour Comane, voy. p. 5. — Cf. Ptol., *ubi supra*, § 12.
[2] Voy. *supra*, § IV.

connurent jamais les Assyriens. D'ailleurs, nous l'avons vu, le nom égyptien est *Masa* ou *Mausa*.

Néanmoins nous ne pouvons affirmer exactement le phonétisme ancien des peuples de cette contrée, et la connexité du *resch* avec les aspirées sémitiques n'est pas douteuse. On peut donc supposer sans témérité que, dans le nom de cette contrée, pour eux presque inconnue, les Assyriens ont remplacé par le son R une aspiration gutturale peut-être analogue à celle du *hhet* hébraïque, et que les Grecs, n'ayant aucun moyen de l'exprimer exactement, ont pu l'omettre. Voyons maintenant si cette hypothèse est confirmée par la suite du récit.

Qu'est-ce que la ville d'Arini [1] ? Ce ne saurait être Adriani (près de l'Adranas [2]), qui dut son nom à l'empereur Adrien [3], et que Strabon ne connaissait pas encore. Quant à Aezani, dont la position conviendrait assez bien, il n'y faut pas penser davantage : le groupe *ZI* ne ressemble pas du tout à RI dans le syllabaire assyrien, non plus que les syllabes simples dont on pourrait supposer l'échange avec celle-là (c'est-à-dire celles qui commencent par les sons correspondant à *daleth*, *zaïn*, *teth*, *samech*, *tsadé*, *schin*, *thav*), ni que les syllabes complexes commençant par ces lettres et se terminant par N, qui aurait pu être attiré par l'initiale de NI.

Mais il est une autre ville de Mysie, *Atarnée* (Ἀταρνεύς dans Strabon [4]), située sur la côte voisine de Pergame et qui pourrait bien être reconnue dans Arini. Sans doute, la suppression d'une dentale, du moins employée ainsi, n'est pas chose admissible en linguistique ; mais le second groupe de ce mot est polyphone : il représente à la fois *Ri* et *Tal* : M. Ménant indique cette polyphonie pour les deux variantes, ninivite et babylonienne, du signe. Ainsi on peut réellement lire *Atalni*, ce qui représente incontestablement le nom d'Atarnée.

Qu'est-ce maintenant que le pays d'*Aïsa*, dont voici l'orthographe [5] (déterminatif, A-I-SA), mais qui ne correspond à aucune localité connue des temps historiques de la Grèce pour la région dont il s'agit? Ce n'est pas Assos, en effet; car, on le

[1] Voir la planche, page 81, fig. 1.

[2] C'est-à-dire du Rhyndacus. Voy. la grande carte de l'Asie-Mineure, en six feuilles, de M. Kiépert. Le district porte aussi le nom d'Adranas.

[3] Pour l'orthographe, admettant certainement l'*i* médial, voy. une inscription de Cyzique (C. I. G., 3665) et diverses monnaies citées par le P. Hardouin dans ses *Nummi antiqui populorum et urbium illustrati* ; l'une d'elles porte : Ἀδριανῶν πρὸς Ὀλύμπον.

[4] XIII, 1 (t. III, p. 80, 133). — [5] Voir la planche, page 81, fig. 2.

voit par le déterminatif, Aïsa n'est pas une ville, mais un pays. Mais ce que la géographie purement historique ne donne pas, la géographie *homérique* peut nous le fournir. Aïsa ressemble bien à Ἀσία, qui est acceptable ici, en prenant le mot dans son acception très-restreinte et presque topographique, à laquelle Strabon fait allusion, quand il parle, après Homère, de l' Ἀσίος λειμών et l'identifie à des pâturages qui s'étendaient entre le mont Tmolus et le Caystre [1]. Cette vallée, il est vrai, se trouve assez loin au sud-est d'Atarnée ; mais l'Aïsa ou Asia pouvait bien s'étendre jusqu'aux hauteurs qui couvrent cette ville vers l'orient et comprendre la Teuthranie [2].

La campagne n'était pas finie. Les Comaniens persistaient à continuer la guerre : vingt mille de leurs soldats furent vaincus au pays de Tala [3]. « Je fis reculer leur fuite jusqu'au pays de Kharusa, qui est devant Musri, » continue le texte; et il est question de montagnes dans le récit de cette déroute : ce sont apparemment celles qui enveloppent au nord la vallée supérieure de l'Halys. On voit, par le lieu où se trouvent maintenant reportées les hostilités, que les Comaniens avaient voulu interrompre les communications entre l'Assyrie et sa nouvelle conquête, et s'étaient pour cela portés sur la route qu'avait suivie l'expédition lorsqu'elle avait défilé le long de leurs frontières. On voit aussi que le Musri s'étendait jusque vers la courbe occidentale de l'Halys, puisqu'il se trouvait en face du canton de Karissa : la Mysie paraît, nous le verrons, moins étendue vers l'est, au temps d'Homère. Téglatphalasar continue :

« Je fis disparaître, comme un tas de décombres, la ville de » Khunusa, leur capitale. » Le signe syllabique par lequel ce nom [4] commence (après le déterminatif des noms de villes) peut aussi se prononcer *Pak*. Or, si on lit Paknusa, on retrouve, en tenant compte de l'étroite affinité du *resch* avec les gutturales sémitiques par l'intermédiaire du *hhet* [5], le nom de Parnusa, c'est-à-dire la ville de Parnassus, qui se trouvait précisément à l'entrée de la Khammanène.

[1] XIV, 1, p. 190.

[2] Une inscription historique et poétique de Thoutmès III désigne Kéfa et *Asi* comme contrées de l'*ouest*, après avoir parlé de Zahi, des Rotennu (Syriens) et de la région orientale de To-nuter. (Voy. la *Notice* de M. Mariette sur le musée de Boulaq, p. 79.)

[3] Voy., pour la suite de la traduction, l'article cité de M. Oppert (Ann. de Philos. chrét., mars 1865), p. 185.

[4] Voir la planche, page 81, fig. 3.

[5] Encore une fois, nous sommes dans la région des Syriens Blancs.

Le texte ajoute : « Je m'approchai de la ville de Kibsuna, » la ville de leur royauté... Je réduisis sous ma puissance la » vaste contrée de Kumani. » Nous voyons ici confirmée par Téglatphalasar lui-même l'assertion que le Kumani est une *région* et non pas seulement le territoire d'une ville ; l'épithète de *vaste* permet peut-être d'y comprendre toute la Cappadoce et nous donne plus de latitude pour chercher l'emplacement de Kibsuna. Dans ce dernier nom [1], les deux derniers caractères prêtent peu à l'équivoque ; mais le premier (après le déterminatif), ne se trouvant pas exactement dans le syllabaire cité, pourrait être une forme peu usitée et peut-être incertaine, quoiqu'elle se rapproche beaucoup de la syllabe *Kip* (par un *qof*), à laquelle évidemment l'a assimilée M. Oppert. Le nom de Καδήνα (en Cataonie [2]) reproduit si bien les syllabes certaines du mot, en tenant compte de la valeur sibilante du δ, que l'identification s'offre d'elle-même, d'autant plus que Tyane, ville du voisinage, était bâtie sur un tertre que les gens du pays appelaient *tertre de Sémiramis* [3], apparemment en souvenir d'une conquête assyrienne, mais qui ne représente pas plus une personnalité distincte que le nom de César, indistinctement appliqué aux divers camps romains de la France.

X.

LE CENTRE ET LE NORD DE L'ASIE-MINEURE : SOURCES GRECQUES.

Revenons maintenant aux courtes et rares mentions que fait Homère des pays situés au centre et au nord de la péninsule [4]. Les Phrygiens sont désignés dans l'Iliade par le nom qu'ils ont porté à toutes les époques de l'antiquité classique ; ils sont au

[1] Voir la planche, page 81, fig. 4.
[2] Str., t. III, p. 7-8.
[3] Ibid.
[4] On pourrait se demander s'il faut placer alors en Asie les Péoniens et les Cicones, qui figurent parmi les alliés de Priam (*Il.*, II, 848-50; X, 428; XVI, 287-91; XVII, 346-50; XXI, 139, 154-7, 205, pour les premiers; *Il.*, II, 846-7; X, 429; XVII, 70-73; XX, 329 pour les seconds), bien que la géographie classique ne connaisse les Ciconiens que sur la côte européenne, entre l'Hèbre et le Nestus, vis-à-vis de la Samothrace, et que les Péoniens des géographes soient encore bien plus reculés vers l'ouest, au nord

nombre des alliés de Priam [1], et leur chef vient de l'Ascanie. Faut-il entendre par là les bords du lac Ascanius, qu'aurait alors atteints la Phrygie ? Strabon [2] distingue une Ascanie phrygienne et une Ascanie mysienne, qui paraît plutôt correspondre à ce canton, puisque la Bithynie, nous l'avons vu, faisait jadis partie de la Mysie ; mais les Phrygiens s'étendaient déjà assez loin vers le nord-ouest, puisque Achille [3] désigne leur pays, avec l'Hellespont et Lesbos, comme limitrophe de la Troade. Les Phrygiens devaient alors former au moins deux États, car Priam raconte [4] qu'il est allé jadis, sur les bords du Sangarius, faire campagne contre les Amazones, au secours de ses alliés Phrygiens, sujets d'Otrès et de Mygdon. Ce dernier nom rappelle celui d'une contrée dont il était apparemment le héros éponyme ; c'est d'ailleurs dans le voisinage du lac Daskylis, au nord de l'Olympe Bithynien, à l'est des Dolions, dont ils étaient séparés par le Rhyndacus, que Strabon place les Mygdoniens [5] : ils devaient donc, aux temps homériques, former l'État le plus septentrional de la Phrygie. Mais la Phrygie dite Épictète (Azanie, Cotyée, Midiée, Dorylée, Cadi [6]) devait être comprise encore dans la Mysie ou la Teuthranie.

La Paphlagonie, que nous n'avons point vu nommer, non plus que la Phrygie elle-même, dans le récit de la conquête ou plutôt de la course victorieuse des Assyriens, formait, au temps d'Homère, un État distinct, portant déjà le nom qu'elle a conservé jusqu'au temps de l'empire romain [7]. Une des tribus de ce peuple, la principale, à ce qu'il semble, était celle de Harpaliens : Pylémène est nommé chef des Paphlagoniens dans l'énumération du IIe chant, et roi des Harpaliens, dans un autre passage [8]. Homère

de la Macédoine, sur le cours supérieur de l'Axius, qui se décharge dans le golfe Thermaïque. Il est probable qu'aux temps homériques il en était déjà ainsi : le pays des Cicones est bien rapproché des Thraces de l'Hellespont, aussi alliés des Troyens, et les Péoniens d'Homère sont dits expressément riverains d'un fleuve nommé l'Axius (II, 848-50 ; XVI, 288 ; XXI, 141, 157). Ils auraient pu, il est vrai, emporter avec eux le nom du fleuve de leur patrie, mais Homère qualifie la Péonie de *lointaine* (τηλόθ' ἐούσης, XXI, 154).

[1] *Il.*, II. 862-3 ; cf. III, 184-5 ; X, 431 ; XIII, 789-94 ; XVIII, 291.

[2] T. III, p. 52.

[3] *Il.*, XXIV, 543-5.

[4] *Il.*, III, 184-9 ; cf. Str., t. III, p. 240.

[5] T. III, p. 69 ; cf. 51.

[6] Ibid., p. 71 ; cf. 17. L'auteur dit même que Cadi était quelquefois considéré comme mysien.

[7] *Il.*, II, 851-5 ; V, 576-77.

[8] *Il.*, XIII, 643-5.

donne d'ailleurs, dans le premier, une esquisse topographique de la Paphlagonie. Il y distingue le pays des Énètes, Kytore, Cromma, Sésame [1], les bords du Parthenius, le Rivage (Αἰγίαλον) et le pays des Érythiens qu'il appelle élevés (ὑψηλούς), soit qu'ils fussent de haute taille, soit qu'ils habitassent la chaîne de l'Olgassys, ce qui est assez probable, puisque les dénominations précédentes semblent épuiser la région maritime. Selon un auteur cité par Strabon [2], les Énètes venaient du pays des Syriens Blancs (Leuco-Syriens), c'est-à-dire de la Cappadoce septentrionale, séparée de la Paphlagonie par l'Halys [3]; et le géographe d'Amasée rend cette allégation assez vraisemblable, quand il dit que la limite des deux langues, paphlagonienne et cappadocienne, était fort indistincte [4], et que le Pont tout entier était jadis compris dans la Cappadoce [5]. « De nos jours, dit-il encore [6], on » ne connaît plus d'Énètes en Paphlagonie, mais quelques-uns » signalent l'emplacement de leur bourgade sur le rivage, à dix » schœnes (600 stades) d'Amastris. Zénodote écrit (dans Homère) ἐξ Ἐνετῆς, au lieu de ἐξ Ἐνετῶν, et dit qu'on identifie » Énète avec Amisus. D'autres font des Énètes un peuple limi- » trophe des Cappadociens, qui combattit avec les Cimmériens » et émigra vers l'Adriatique. Mais l'opinion la plus commune » est que c'était une tribu paphlagonienne, à laquelle appar- » tenait Pylémène. »

Enfin Homère nomme, dans son catalogue des alliés de Priam, les Alizoniens [7] venus de la lointaine Alybe, le pays aux mines d'argent :

Τηλόθεν ἐξ Ἀλύβης, ὅθεν ἀργύρου ἐστὶ γενέθλη,

vers qui a fourni à Strabon ample matière de controverse [8]. Reconnaissant en effet, dans le district des Chaldéens de son temps, près du Pont-Euxin, le territoire des anciens Chalybes et leurs montagnes métalliques, il assimile ce dernier peuple aux Alizoniens d'Homère et pense que le mot Ἀλύβης est écrit pour Χαλύβης. La suppression d'une aspiration gutturale est un phénomène linguistique très-simple, et l'auteur fait preuve de saga-

[1] Voy. Str., t. III, p. 20.
[2] T. III, p. 33.
[3] Ibid., p. 18-19; Hérodote, I, 72; cf. III, 90.
[4] T. III, p. 33.
[5] Ibid., p. 3, 15.
[6] Ibid., p. 18.
[7] *Il.*, II, 856-7.
[8] T. III, p. 27-32; cf. 234, 237.

cité à cet égard en proposant comme analogie l'identification à la fois ethnographique et linguistique des Phrygiens et des Bryges. L'expression τηλόθε et la circonstance des mines d'argent lui servent à repousser les interprétations de divers auteurs. L'un d'eux plaçait les Alizoniens d'Homère dans le voisinage de l'Odryssès (affluent du Rhyndacus, sortant du lac Daskylitide) ; cette rivière passait à Alazie, ville alors déserte, et près de plusieurs villages habités par une tribu d'Alazoniens. Un autre altérait le texte et faisait intervenir des Amazoniens de Zéléia ; un troisième enfin, Démétrius de Skepsis, signalait, près de sa patrie, les villages d'Alazonia et d'Argyria. Démétrius opposait une autre objection à l'identification que Strabon préfère : c'est que les mines des Chalybes étaient des mines de fer et non pas d'argent. Il accordait, il est vrai, qu'il pouvait y en avoir eu là jadis ; mais il ajoutait que, beaucoup moins fameuses, elles ne devaient pas, en tout cas, avoir été nommées de préférence par Homère. Strabon n'a pas de peine à faire ressortir combien la concession de Démétrius sur l'existence de ces anciennes mines est compromettante pour son argumentation. Ce qui aurait plus de force peut-être, c'est que, dans le catalogue des alliés de Priam, généralement fidèle à l'ordre géographique, les Alazoniens sont placés entre les Paphlagoniens et les Mysiens ; et ceci nous ramène à la première des opinions combattues par notre auteur, opinion appuyée d'ailleurs sur la persistance du nom de ce peuple. Le τηλόθε lui-même a, dans Homère, une signification relative, et il pouvait s'appliquer aux environs d'un lac qui se décharge dans le Rhyndacus. Si donc il faut adopter une opinion, c'est à celle-là que je me rattache, tout en reconnaissant que l'habitation ancienne d'une tribu si peu connue n'a, dans l'état présent de l'ethnographie, qu'un intérêt bien secondaire. Il n'en est pas de même, peut-être, de l'ensemble des résultats susceptibles d'être acquis sur la répartition et l'importance des peuples de la péninsule à cette époque reculée ; il n'en est pas de même surtout de l'objet de notre troisième étude, qui va nous ramener au cœur de l'histoire de la civilisation.

Fig. 1

Idéogramme de ville.

A – RI – NI

Fig. 2

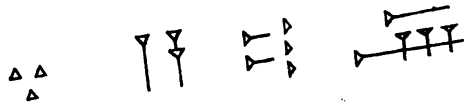

Idéogramme de pays

A – I – SA

Fig. 3

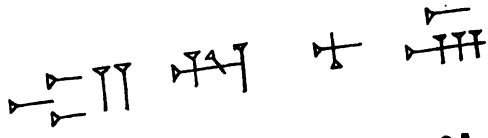

(ville)

KI – NU – SA

Fig 4

(ville)

KIB SU NA

Antiq. — Gr.

TROISIÈME PARTIE.

LES INSTITUTIONS ET LES COUTUMES DES TEMPS HÉROÏQUES DE LA GRÈCE, COMPARÉES A CELLES DE DIVERSES TRIBUS ARYENNES.

I.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

S'il est permis de sourire du naïf enthousiasme de ces anciens Grecs qui soutenaient que tout ce que la Grèce connaissait peut se retrouver dans Homère, il est certain pourtant que les poèmes homériques sont une source abondante de documents historiques. En faisant penser, parler et agir des héros et des peuples, en les peignant avec une incomparable puissance d'imagination, mais aussi avec une grande force de vérité psychologique et morale, en se transportant lui-même à toute heure dans le passé, tout pénétré des traditions déjà poétiques, mais encore vivantes dont il forme et nourrit son œuvre, Homère se montre historien dans le sens le plus intime du mot. Peu importe la part qu'ont eue l'imagination populaire ou la sienne dans l'arrangement ou la création des épisodes : Homère met sous nos yeux un peuple qui a vécu.

Il importe peu, d'ailleurs, pour l'objet que nous poursuivons en ce moment, que les traditions mises en œuvre par le poète se composent exclusivement ou non de chants qui remontent jusqu'aux générations voisines des événements. Il ne faut pas

même se trop préoccuper ici du soupçon d'interpolations opérées par les rhapsodes. Ce ne sont pas, en effet, des faits à dates précises que nous recherchons à cette heure : c'est un ensemble de coutumes qui, assurément, ne se sont pas formées tout d'une pièce et qui, assurément aussi, n'ont pas disparu en un jour. Nous voulons distinguer dans cette œuvre certains éléments d'une période historique : si les faits que nous examinons se rapportent manifestement à un même degré de civilisation, à une même période par conséquent, puisqu'il s'agit du même peuple, nous n'avons rien à exiger de plus. Tous les témoignages concordent à reporter tout au moins au commencement du IXe siècle la composition, sinon l'arrangement définitif des poésies homériques. A cette époque il n'y a encore chez aucune tribu grecque de législation écrite, pas plus qu'il n'y en avait au temps de la guerre de Troie ; et la grande invasion dorienne, en retardant par de longues et sanglantes discordes, par de nombreuses migrations de peuples, la marche générale de la civilisation hellénique, a dû maintenir, pendant plusieurs générations, les institutions civiles de cette race à peu près au même point. D'autre part, il est démontré que l'état politique dépeint par l'auteur de l'*Iliade* n'est pas celui de son temps : la royauté existe partout aux temps héroïques ; deux siècles plus tard, elle a presque partout disparu. Il est aussi positivement certain que la géographie politique de la Grèce européenne et de la côte asiatique, décrite avec tant de précision dans le poème, est totalement différente de celle qui existait déjà, nous le savons par Thucydide, quatre ou cinq générations après la ruine de Troie, et qui s'est maintenue jusqu'au cœur des temps historiques. Si donc, sur ce point, la valeur historique de l'Iliade est bien établie, s'il est constant qu'Homère a représenté, non ce qu'il avait sous les yeux, mais ce que lui transmettait la tradition, concernant des faits sur lesquels l'imagination n'a guère de prise, comme ces traditions et celles qui lui peignaient les coutumes et les mœurs des temps héroïques avaient traversé ensemble les générations intermédiaires, comme les chants qui rendaient témoignage des premiers étaient nécessairement formés du récit de faits constatant les institutions que nous voulons connaître, nous sommes pleinement en droit de nous placer sur ce terrain pour aborder notre sujet.

Néanmoins il est utile aussi bien qu'intéressant de joindre à l'étude directe des poèmes homériques la connaissance des traditions et des faits qui peignent, chez d'autres peuples de même

famille, une condition analogue; les rapprochements peuvent éclaircir des détails qui, sans cela, passeraient inaperçus. La ressemblance des coutumes entre les diverses nations aryennes, même à de grandes distances et pour les temps et pour les lieux, peuvent aussi servir de contre-épreuve pour attester la vérité des tableaux de la Grèce héroïque. Les différences elles-mêmes ne seront pas inutiles à noter: elles pourront servir à faire ressortir, dans une même race, la distinction des branches; si ces différences se produisent dans le même sens que les caractères généraux des peuples où elles sont signalées, elles deviendront une contre-épreuve de plus.

II.

LA ROYAUTÉ. — POUVOIR MILITAIRE, RELIGIEUX ET JUDICIAIRE.

I. — L'organisation politique des tribus helléniques, telle que la dépeint Homère, offre les rapports les plus frappants avec les institutions que l'histoire nous signale partout où, dans la race aryenne, nous pouvons reconnaître le même âge de la vie des nations, l'âge régi par le mode de gouvernement auquel appartient le nom de *royauté héroïque*. Que trouvons-nous, en effet, dans l'Iliade et dans l'Odyssée, comme autorité suprême pour chaque tribu? Une puissance héréditaire, militaire avant tout, et si essentiellement militaire que le titre de roi se perd sans contestation par le seul fait de la vieillesse. Ulysse et Achille ont encore leurs pères: ils ne les ont point détrônés; ils ne sont nulle part signalés comme leur ayant jamais manqué de respect; mais ceux-ci sont trop âgés pour conduire les guerriers à l'ennemi, surtout dans une expédition lointaine: l'autorité a passé à leurs fils [1]. Il est même à remarquer que, dans les scènes de l'Odyssée qui se passent à Ithaque, Laërte n'agit point. Il n'a pas l'autorité nécessaire pour protéger sa belle-fille: le pouvoir très-effacé qui, en présence des prétendants, c'est-à-dire

[1] Voy. *Odyssée*, I, 187-193; cf. II, 97-100; XXIV, 205-344. *Iliade*, IX, 437, 443; XVIII, 79-92. — Je m'empresse de reporter cette importante observation à celui qui me l'a suggérée, c'est-à-dire à M. Wallon. Il nous l'a présentée dans son cours à l'Ecole normale (1840-1841); elle était trop frappante pour que je pusse l'oublier.

de l'aristocratie, reste encore à la famille royale, appartient au jeune Télémaque. Nous voyons [1] Athéné, sous la figure de Mentor, conseiller au jeune prince de convoquer les héros en assemblée générale pour débarrasser le palais des prétendants qui l'ont envahi, de haranguer cette assemblée en prenant les dieux à témoin de l'injustice qui lui est faite, et même d'ordonner aux prétendants de se disperser.

Ce caractère guerrier de la royauté homérique ressortait nécessairement de l'état social de la Grèce à cette époque. Chez de petites tribus belliqueuses, sans cesse exposées à ces violentes attaques dont Thucydide a si vivement représenté les périls [2], et accoutumées, par cela même, à estimer, avant tout, le courage, nul ne peut être chef d'un peuple s'il ne sait le conduire au combat. Il en fut de même chez tous les peuples de même race, dans la période de leur histoire qui correspond à celle-là. Il n'est pas besoin d'insister sur un point qui s'explique si facilement de lui-même; il convient néanmoins d'indiquer, dans un exposé rapide, la concordance des faits analogues chez les ancêtres des divers peuples européens, et de commencer ainsi l'esquisse du tableau d'ensemble que nous avons à tracer.

En première ligne, à cause d'une plus étroite parenté, il faut citer les rois de l'ancienne Rome. Presque partout, les historiens nous les montrent comme chefs de l'armée, la conduisant et la dirigeant sur les champs de bataille. Il en est de même, à plus forte raison, chez les tribus germaniques et scandinaves, plus exclusivement belliqueuses que les vieux Romains eux-mêmes. Mais, si la ressemblance des coutumes se bornait là, en ce qui concerne la royauté, on pourrait dire que la comparaison serait insignifiante au point de vue historique; cet état de choses résultant nécessairement des mœurs et des conditions d'existence de ces différentes nations, il n'y aurait pas lieu d'y reconnaître la trace d'une institution originairement commune. Ce qui est plus curieux, c'est que nous retrouvons, et dans l'Iliade et dans le récit de la conquête barbare au ve siècle, les mêmes limites apportées au pouvoir des rois dans le partage du butin. La querelle entre Agamemnon et Achille, querelle d'où va sortir l'Iliade elle-même, est fort instructive à cet égard: Agamemnon espère que les braves *Achéens lui rendront* en don (γέρας) l'équivalent de Chryséis; s'ils ne le font, il enlèvera la captive d'Achille ou

[1] *Od.*, I, 269-274.
[2] Liv. I, Introd.

d'un autre chef [1]. Et Achille est exaspéré par cette menace de lui enlever l'honorable récompense (γέρας encore) que les *Achéens* lui ont *donnée;* il fait observer que ses mains ont pris une grande part à la guerre, et que néanmoins, dans le partage du butin (ἤν ποτε δασμὸς ἵκηται), sa récompense est beaucoup moindre que celle d'Agamemnon [2]. Il est vrai que celui-ci, lorsqu'il veut plus tard se réconcilier avec son rival, lui promet une large part du butin d'Ilion [3], mais il sait bien alors qu'il ne sera pas démenti par l'armée. Au fond des coutumes militaires de la Grèce héroïque, on entend murmurer d'avance le mot du soldat de Soissons : *Nihil inde accipies nisi quod tibi sors vera largitur.* Examinons maintenant, en dehors de la vie militaire, les attributions et pouvoirs divers de la royauté semi-barbare.

II. — Ce qui mérite avant tout une attention approfondie, c'est un fait où nous trouvons bien réellement une tradition antique, mais non pas une tradition universelle des peuples aryens : c'est le caractère sacerdotal de la royauté. Il se manifeste hautement dans les deux premiers chants de l'Iliade. Non-seulement les fonctions du culte sont exercées uniquement par le chef de la tribu, au nom de la tribu tout entière, mais le pouvoir royal lui-même est considéré comme un organe du pouvoir divin : l'un et l'autre de ces faits doivent être examinés de près, car on y trouve l'expression d'idées générales et, si l'on veut, philosophiques, de traits propres à la vieille tradition hellénique.

Calchas, qui parle au nom des dieux, est étranger sans doute au pouvoir royal et à toute attribution politique, mais Calchas n'est pas un prêtre, c'est un devin ; nulle part, ni de son autorité propre, ni même par délégation, on ne le voit accomplir un sacrifice. Il ne procède même à aucun rite expiatoire pour détourner le fléau dont il a dévoilé la cause ; il ne préside pas davantage aux cérémonies funéraires. Il est vrai, c'est le prêtre Chrysès qui préside au sacrifice offert à Phébus Apollon, quand Ulysse lui a ramené sa fille [4] ; mais c'est là une fête de famille, et, si Chrysès est prêtre dans sa ville de Chrysé, il pourrait bien être aussi le chef d'une famille où se conserverait le sang d'un héros éponyme. C'est Agamemnon qui sacrifie lors de l'accord passé avec les Troyens et si malheureusement rompu [5]; c'est Agamemnon encore qui offre le sacrifice

[1] *Il.*, I, 135-9.
[2] Ibid., 161-8.
[3] Ibid., IX, 135-40.
[4] Ibid., I, 458-74; cf. II, 23.
[5] Ibid., III, 271-75, 292-96.

quand il se réconcilie avec Achille [1]. C'est Achille lui-même qui devait, s'il eût pu revoir sa patrie, offrir un sacrifice au Sperchius [2]. C'est lui seul qui, aux funérailles de son ami, accomplit les rites funèbres [3] et parmi eux un sacrifice humain, l'égorgement de douze braves Troyens [4]. Dans l'Odyssée encore, c'est Nestor qui offre, sur le rivage, un sacrifice à Poseidon [5], et qui ensuite, devant son palais, entouré de ses enfants, fait offrir par son fils Thrasymède un sacrifice à la déesse qui accompagne Télémaque [6]. C'est Ulysse lui-même qui, après la mort des prétendants, purifie son palais avec le feu et le soufre [7]. Sans doute quelques-uns de ces faits appartiennent à une autre catégorie que celle des actes religieux d'un caractère national; mais tous, du moins, constatent l'absence d'un sacerdoce proprement dit; ils rappellent les conditions du culte patriarcal. Le héros pratique le culte privé dans sa famille, le culte public dans la tribu.

Mais, en même temps, le prince est en possession d'une sorte de pouvoir magique attaché à la transmission matérielle d'un insigne royal. Un sceptre d'origine surnaturelle, fabriqué par Héphaïstos, et qui des mains de Zeus a passé dans celles d'Hermès, de Pélops, d'Atrée, de Thyeste, est l'expression et l'instrument du pouvoir d'Agamemnon [8]; mais les autres rois ont aussi un pareil insigne, indice d'une puissance analogue [9]. Et Agamemnon, au plus fort de sa colère, donne aux rois, sans en excepter Achille, le titre de *nourris par Zeus :*

Ἔχθιστος δέ μοί ἐσσι διοτρεφέων βασιλήων [10].

Et Nestor, dans le conseil des rois tenu après un échec terrible, au moment d'ouvrir un avis bien pénible pour Agamemnon, fait entendre ces paroles plus explicites que tout le reste : « Tu es » le roi des peuples; Zeus t'a confié le sceptre et l'exercice de la » justice afin que tu délibères conformément à leur intérêt [11]. »

[1] *Il.*, XIX, 191, 198, 250-68.
[2] Ibid., XXIII, 144-51.
[3] Ibid., 166-83, 192-98, 218-25, 243-7, 253-7.
[4] Ibid., 175-76.
[5] *Od.*, III, 36-50.
[6] Ibid., 378-94, 404-72.
[7] Ibid., XXII, 481-94. — La puissance attribuée à ces objets matériels a de nombreux analogues dans le culte des Romains, mais il s'agit ici d'un symbolisme aisé à comprendre et même à imaginer.
[8] *Il.*, II, 46, 101-7; cf. 185-6.
[9] Ibid., 85-6.
[10] I, 176.
[11] Λαῶν ἐσσι ἄναξ καὶ σοι Ζεὺς ἐγγυάλιξεν
Σκῆπτρον ἥδε θεμίστας ἵνα σφισι βουλεύησθα. (*Il.*, IX, 97-98)

Ce caractère religieux et même sacerdotal de la royauté, ce pouvoir *exclusif* d'accomplir, au nom de tous, les rites nationaux, a laissé dans l'ancienne Grèce des traces incontestables, et un fait analogue s'est produit chez les Romains. La royauté de Sparte est la prolongation, jusqu'à une époque très-avancée, de la royauté héroïque; et, grâce à Lycurgue, qui les immobilisa par une législation positive, grâce au génie dorien, plus fidèle que les autres à l'esprit des Hellènes primitifs, ce caractère s'est maintenu à Sparte comme il ne s'est maintenu nulle part. Or les rois héraclides de cette cité n'étaient pas seulement des chefs militaires par excellence: ils étaient aussi les grands prêtres du peuple dorien. M. Fustel de Coulanges [1] va jusqu'à dire qu'aux temps historiques ils n'étaient réellement rien autre chose, que l'autorité militaire elle-même était pleinement transférée des rois aux éphores, et que les rois ne l'exerçaient que par délégation. Il cite un certain nombre de passages des historiens les plus importants constatant que les éphores avaient en effet la direction suprême de la guerre; mais leur puissance, qui finit par absorber tous les autres pouvoirs, ne datait pas de Lycurgue: elle naquit plus tard et grandit successivement. D'ailleurs, si les rois eurent besoin, pour *exercer* l'autorité guerrière, dans telle ou telle occasion, d'une autorisation spéciale, on peut, ce semble, comparer celle-ci à la collation de l'*imperium* aux consuls par l'assemblée curiate, formalité nécessaire, mais qui fut presque toujours une simple formalité. En fait, nous voyons habituellement les rois de Sparte à la tête des armées, et le caractère de la royauté héroïque leur est conservé à cet égard comme en ce qui concerne l'hérédité, comme en ce qui concerne le sacerdoce [2]. Mais il est incontestable que ce sacerdoce souverain, ils l'exercèrent toujours: les témoignages des historiens sont concordants. Hérodote montre ces rois offrant à Apollon deux sacrifices par mois; Xénophon dit, en général, qu'ils accomplissaient *les sacrifices publics*, et spécialement quand il s'agissait de consulter les dieux avant de donner l'ordre du combat, conservant d'ailleurs le jugement des affaires religieuses, bien qu'ils eussent perdu celui des causes civiles [3]. Un autre texte parle des tributs en nature prélevés par les rois de Sparte sur chaque portée de porcs, afin de ne point manquer de victimes: assurément, s'il

[1] *La Cité antique*, liv. IV, ch. II, § 2.
[2] Aristote (*Pol.*, III, 9, édition Didot) dit positivement que les rois de Sparte avaient le commandement perpétuel des troupes.
[3] *La Cité antique*, liv. IV (citations du traité sur la *République de Sparte*).

est un trait de mœurs *antiques*, c'est celui-là. Un passage de Suidas, cité aussi par M. Fustel de Coulanges [1], constate qu'au temps d'un vieux logographe, le nom de *prytane*, c'est-à-dire de prêtre du foyer public, s'appliquait encore aux rois de Sparte, et Aristote nous apprend que, de son temps encore, les noms de prytane, d'archonte et de roi étaient donnés, suivant les lieux, aux possesseurs d'une fonction identique, celle d'offrir les sacrifices publics de la cité [2], tandis que la tradition conservée par les tragiques maintenait le souvenir de cette fonction comme *essentielle* à la royauté des anciens temps [3]. Si l'archonte-roi d'Athènes n'était pas proprement un prêtre, si la mobilité de son titre et le mode de translation de celui-ci en faisaient un pouvoir humain, du moins par ses attributions de *surveillance* à l'égard des choses sacrées [4], analogues à celles des pontifes à Rome, il maintenait la tradition du sacerdoce politique, dans la mesure où pouvaient s'accorder la jalouse défiance du peuple athénien envers ses magistrats et sa volonté de ne souffrir aucune innovation dans le culte des dieux. Aussi Athènes démocratique eut-elle et devait-elle avoir un sacerdoce proprement dit.

A Rome, malgré la mobilité du pouvoir exécutif, les consuls conservèrent quelque chose du caractère sacerdotal de la royauté, si nettement affirmé par les traditions qui peignent le premier âge de la ville [5]. Mais, à vrai dire, le patriciat tout entier était à Rome une *caste* sacrée, et, d'autre part, la royauté de Rome, n'étant pas héréditaire, ne constituait pas une famille de prêtres. D'ailleurs, une institution non pas semblable, mais analogue à celle de l'archonte-roi, fut établie pour éluder l'innovation rituelle dont l'abolition de la royauté politique menaçait la religion des Romains. En effet, « comme certains » actes du culte public étaient habituellement accomplis *(fac-* » *titata)* par les rois eux-mêmes, on créa un *rex sacrificulus*, » afin qu'on n'eût point à regretter la royauté [6]. » Mais ce personnage ne paraît point avoir jamais figuré dans la prise des auspices publics, menacés dans leur pureté, disaient un peu plus

[1] *La Cité antique*, liv. III, ch. IX, § 1. — [2] Id., ibid. — [3] Id., ibid.
[4] Voy. ses fonctions dans Pollux.
[5] T.-L., I, 20 : « Sacerdotibus creandis animum adiecit (Numa) quamquam *ipse plurima sacra* obibat, ea maxime quæ nunc ad Dialem flaminem pertinent. Sed quia, in civitate bellicosa, plures Romuli quam Numae similes reges putabat fore, iturosque ipsos ad bella, ne *sacra regiae vicis* desererentur, flaminem Iovi adsiduum sacerdotem creavit, » etc. Voy. aussi I, 7.
[6] Tite-Live, II, 2.

tard les patriciens, si les mariages étaient permis entre les deux ordres [1], menacés encore si la plèbe était admise au consulat [2]. Des ressemblances frappantes, des différences réelles sont donc à signaler, quand on compare, sur ce point, la royauté de Rome à la vieille royauté hellénique.

Quant aux peuples germaniques, faute peut-être de pouvoir remonter assez loin dans leur histoire, l'union des deux pouvoirs dans la même personne ne se laisse apercevoir ni chez les Germains de Tacite [3], ni chez les Barbares de l'invasion, pas même dans la Grande-Bretagne, où ils conservèrent plus longtemps que dans les autres provinces de l'empire les mœurs et les croyances de la Germanie. Mais il n'en était point ainsi, plus au nord, chez une autre famille de la même race, la famille scandinave. « Beaucoup de *chefs* qui, en Norwége, étaient *prêtres* ou *présidents de temples*, dit M. Geffroy, décrivant l'émigration en Islande [4], ont apporté des fragments ou même toute la charpente de leur ancien sanctuaire, et surtout quelques poignées de terre empruntées au sol qui les supportait en Norwége, l'autel où étaient les statues de leurs dieux ; ces fragments ou cette terre suffisent pour que le nouveau temple soit, sous un nouveau ciel, également respectable et sacré. » ..... « Le chef de la colonie préside au tribunal comme à l'administration du temple ; il est à la fois chef politique et civil, prêtre et magistrat. Le titre norwégien de *godi*, qu'il conserve, désigne également ces trois sortes de puissance..... Aux temps les plus anciens du paganisme, *lui seul égorge les victimes*, prend sur l'autel l'anneau d'argent, le trempe dans le sang et en arrose l'assemblée ; lui seul d'abord *rend la justice* dans son *thing* à tous ceux de son district et les *commande* dans les *expéditions guerrières* [5]. »

III. — Les rois hellènes ne vivaient pas seulement du revenu de leurs domaines. Au Ier chant de l'Iliade, nous trouvons

[1] Tite-Live, IV, 2.
[2] Id., IV, 6.
[3] *Germ.*, 7, 10.
[4] *L'Islande avant le christianisme*, d'après le Gragas et les Sagas (Mém. présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions, 1re série, t. VI, 2e partie, p. 343-4).
[5] Ibid., 345. — « Le temple islandais, dit encore M. Geffroy (p. 344), consiste lui-même en un grand édifice dont l'enceinte forme un asile, et au milieu duquel on voit, sur un tertre, un autel supportant la flamme qui ne doit jamais s'éteindre. » Le chef islandais est donc un véritable *prytane*; à Rome aussi le temple du feu sacré était accolé à la *Regia*.

l'expression de roi mangeur du peuple, δημοβόρος βασιλεύς [1], prononcée, il est vrai, par Achille furieux contre Agamemnon, mais qui rappelle si vivement les δωρόφαγοι βασιλεῖς d'Hésiode [2] et lui a peut-être servi de modèle. Δωρόφαγοι aussi est employé comme un reproche; mais par son étymologie il semble rappeler des dons volontaires ou prétendus tels, des dons *jadis* volontaires, comme ceux que les Francs firent plus tard à leurs chefs, et qui en gardaient la dénomination, à peu près comme les *dons gratuits* de nos états provinciaux. C'était d'ailleurs une coutume générale des Germains, au rapport de Tacite (*Germ.*, 15): *Mos est civitatibus* ultro *ac* viritim *conferre principibus vel armentorum vel frugum*, *quod pro honore acceptum etiam necessitatibus subvenit*. A l'autre extrémité du monde aryen, M. Pictet [3] signale la racine sanscrite *bhag*, *dividere*, *dare*, donnant naissance au sanscrit *bhâga*, la taxe du roi, proprement la portion, et à l'ancien persan *bâgi*, tribut; ce qui est plus significatif encore, c'est le mot sanscrit *bali*, taxe, offrande, dérivé de la racine *bal*, qui signifie seulement donner, et qui se retrouve exactement dans l'irlandais *fal*, taxe pour s'assurer la protection d'un chef. Mais un revenu plus assuré peut-être, aux temps héroïques, c'était la part qui était attribuée au roi comme juge souverain dans les possessions contestées ou les amendes perçues à titre de châtiment. Au IXe chant de l'Iliade, parmi les propositions qu'Agamemnon envoie faire au fils de Pélée pour le ramener aux combats, se trouve la promesse de lui céder sept petites villes du Péloponèse « habitées par des hommes riches en brebis et en » bœufs qui l'honoreront de leurs *présents* comme un dieu, et » *paieront* sous son sceptre de *grasses justices* [4]. » On a traduit θεμίστας par tributs, impôts; mais le sens bien assuré du

[1] *Il.*, I, 231.

[2] *Les Travaux et les Jours*, 38-9, 263-4. — Ces roitelets des cités béotiennes dont parle le poème d'Hésiode sont manifestement ces magistrats, peut-être demeurés héréditaires, que l'épigraphie de ce pays (C. I. G., n°s 1562-9, 1574-6, 1608. — Keil, *Insc. bœot.*, I, 1-3; III, 10; V, 31) nous montre, sous le nom d'archontes, dans chaque ville, grande ou petite. Homère lui-même (*Il.*, XX, 84) parle des *rois des Troyens*, c'est-à-dire apparemment des chefs de chacune des tribus, peut-être même des cités qui formaient le petit empire de la Troade (voy. les paragraphes I, V, VI de la deuxième partie). De même, Télémaque (*Od.*, 394-95) compte dans Ithaque beaucoup de rois des Achéens. Et dans Sophocle (*Antig.*, 936), les nobles vieillards qui forment le chœur de l'*Antigone* sont appelés κοιρανίδαι.

[3] *Les Origines indo-européennes*, p. 316.

[4] Καὶ οἱ ὑπὸ σκήπτρῳ λιπαρὰς τελέουσι θεμίστας. (*Il.*, IX, 156.)

mot θέμις et l'opposition avec le mot δωτίνης employé au même passage (vers 155) pour exprimer ces dons gratuits dont nous parlions tout à l'heure, ne permettent pas de méconnaître dans le mot θεμίστας l'amende payée au juge, c'est-à-dire au roi. Il est bien entendu d'ailleurs qu'Achille ne rendra pas la justice en personne dans un pays si éloigné de ses États ; mais il n'en percevra pas moins, en tout ou en partie, ces amendes, ces *freds* que l'État semble n'avoir perçus à Rome que pour les crimes publics, du moins au temps de la république, car il en fut exigé un du père d'Horace, meurtrier de sa sœur : tel semble être du moins le sens de cette formule concise : *Imperatum patri ut filium expiaret pecunia publica* [1]. Mais le droit germanique attribue invariablement le *fred* au souverain ou à celui qui rend la justice en son nom : « *Levioribus delictis*, dit Tacite [2], *pro modo pœna :* » *equorum pecorumque numero convicti multantur : pars* » *multae regi et civitati.* » Nous retrouverons plus loin la suite de ce passage. En Islande, le lögsögumadr, président et organe du Lögretta (assemblée nationale), comptait parmi ses priviléges le droit de percevoir une moitié des amendes prononcées pendant la session pour certains délits [3] ; et les procès criminels faisaient généralement encourir des amendes. Chez les Francs, les dépositaires de l'autorité publique percevaient ces *freda* pour le fisc ou pour leur propre compte, quand les rois les leur avaient attribués, en sorte qu'ils avaient intérêt à exercer la poursuite ; aussi le titre LV de la loi salique avait-il pris des mesures pour que les transactions entre l'offensé et l'offenseur ne nuisissent point aux droits du fisc. Le chapitre III du pacte entre Chlotaire et Childebert et le chapitre XI de la *Decretio Chlotarii* déterminent encore plus clairement ces précautions [4]. Dans la loi des Frisons, la part du roi est, en divers articles, distinguée de la *composition* [5] ; il en est de même dans celle des Burgondes [6] et dans le vieux code saxon d'Éthelbert [7].

Le pouvoir judiciaire de la royauté appartenait d'ailleurs à la tradition de l'ancienne Rome, s'il n'y était pas entouré des mêmes avantages. Son exercice, même dans les causes privées,

[1] Tite-Live, I, 26.
[2] *Germ.*, 12.
[3] Geffroy, *ubi supra*, p. 369.
[4] Pardessus, *Dissertation sur la loi salique*, p. 608 (xe dissertation, § 2).
[5] Voy. titres III, XV, XVII.
[6] Voy. t. XV, 1, t. LXXI ; Additamentum, t. III, XIV.
[7] II, VI.

est attesté par le récit, vrai ou faux, mais universellement connu et admis sans difficulté chez les Romains, concernant la mort de Tarquin Ier [1]; on en trouve aussi la preuve dans les fonctions exercées par Servius durant sa régence [2]. Plus on inclinera vers le scepticisme quant à la réalité précise de tel ou tel de ces épisodes, plus on sera contraint de reconnaître qu'ils s'accordent avec un ensemble de faits historiques. A vrai dire, d'ailleurs, si les rois n'eussent pas été juges, ils n'auraient point eu de fonctions civiles à remplir, dans ces temps d'extrême fractionnement des populations et d'extrême simplicité administrative.

III.

LES ASSEMBLÉES.

Mais, dans l'ordre politique, jusqu'où allait la souveraineté des rois? que faut-il entendre précisément par les βασιλεῖς dont nous parlions tout à l'heure? Ces personnages constituaient-ils, dans chaque tribu, un conseil permanent, analogue au sénat de Rome, partageant l'essence et l'exercice du pouvoir souverain? Sur ce point, l'Iliade ne nous fournit et ne pouvait nous fournir de réponse tant soit peu précise. Les délibérations des rois présidées par Agamemnon sont de véritables conseils de guerre; ce n'est ni un sénat de princes, ni même une assemblée fédérale dans le sens rigoureux du mot: aucune question politique n'est soumise à ses délibérations, ni au Ier chant où il s'agit de fléchir un dieu [3]; ni au IIe où il n'est question que de lever le siége ou de poursuivre la guerre, et cela pour des motifs d'où la politique est absente [4]; ni au IXe où l'on ne songe qu'à fléchir Achille [5]. Dans l'Odyssée, il n'y a point de conseil de guerre; mais les premiers chants nous montrent un état troublé par l'absence de

[1] Tite-Live, I, 40.
[2] Ibid., 11 : « Eum jura redditurum obiturumque alia regis munia esse » (ait Tanaquil).
[3] *Il.*, 54-319.— C'est même en présence de l'armée que le débat a lieu.
[4] *Il.*, II, 53-84. On y voit non-seulement les rois, mais encore des vieillards. — Voy. aussi 84-100, 142-4, 198-210, 404-11; et III, 96-115.
[5] *Il.*, IX, 9-17, 69-79, 89-95, 669-72, 710-11; cf. X, 195 et sq.

son roi, et dans lequel aucun pouvoir ne peut faire respecter l'ordre, ni même les droits privés de la famille royale. D'autre part aussi, Télémaque n'énonce aucune prétention à la possession entière et permanente du pouvoir souverain en l'absence de son père; il ne réclame que la libre disposition de son palais, de ses esclaves et de ses biens : c'est là ce qu'il veut demander, en présence d'une assemblée qu'il convoquera, mais dont il ne paraît attendre qu'un concours moral, avouant même, tant il est découragé, qu'à la mort d'Ulysse un autre, parmi les nombreux βασιλεῖς de l'île, pourra obtenir la dignité suprême [1]. Mais ces βασιλεῖς, ou du moins la plupart d'entre eux, sont eux-mêmes les prétendants à la main de Pénélope, les usurpateurs de sa demeure; s'il avait recours à un sénat, ce seraient eux qu'il lui faudrait invoquer contre eux-mêmes. Dans cette situation étrange, on ne peut donc pas dire que ce découragement du prince décide rien pour ou contre l'existence ordinaire d'un grand conseil politique.

La suite du récit nous en apprendra-t-elle davantage sur la condition politique du pays? Quand, sur l'avis d'Athéné, Télémaque a convoqué les Achéens dans l'Agora, quand il s'est assis sur le siége de son père que lui cèdent tous les vieillards [2], Égyptius, que l'âge a privé de l'usage de la vue, mais renommé pour son expérience et père d'un des compagnons d'Ulysse [3], prend le premier la parole, mais pour s'informer de la cause de cette réunion *inattendue:* c'est la *première fois* que l'assemblée est convoquée depuis le départ d'Ulysse [4].

Télémaque se lève alors : il se tient au milieu de l'assemblée, il reçoit des mains d'un héraut le sceptre [5] qui, nous l'avons dit, est l'emblème et en quelque sorte l'instrument légal de la puissance; il se plaint de l'envahissement de ses biens par les prétendants; il se plaint de voir ceux-ci sacrifier ses bestiaux, parce qu'ils ne craignent plus d'être chassés par Ulysse et que lui-même n'a pas encore la force de les expulser [6]. « Cela est into-
» lérable, ajoute-t-il: ma maison périt misérablement; vengez-
» moi, prenez soin de votre honneur vis-à-vis des peuples
» voisins, et craignez la colère des dieux, car j'adresse mes

[1] *Od.*, I, 372-80, 394-93.
[2] Ibid., II, 6-14.
[3] Ibid., 15-18.
[4] Ibid., 25-34.
[5] Ibid., 35-8.
[6] Ibid., 55-62.

» supplications à Zeus Olympien et à Thémis, qui disperse et
» consolide les assemblées des hommes : »

Ἠτ' ἀνδρῶν ἀγορὰς ἤμεν λύει ἠδε καθίζει [1].

Antinoüs, l'un des prétendants, veut dégager la responsabilité de l'assemblée en rejetant la faute sur les délais impatientants de Pénélope [2] : « Que son fils la mette hors du logis, en lui commandant d'épouser celui qu'elle-même ou son père Icaros auront choisi, et il sera débarrassé de ceux qui poursuivent sa main. » Télémaque répond avec une indignation que paraît justifier un présage [3]; mais ni lui ni le faux Mentor, qui fait un appel inutile à la reconnaissance publique envers Ulysse [4], ne peuvent rien obtenir de l'assemblée, que Léocrite dissout d'autorité, après avoir affirmé brutalement qu'Ulysse lui-même, fût-il de retour, ne viendrait pas à bout de tant d'adversaires [5].

Si donc les grands sont hostiles, le peuple est impuissant, ou plutôt il ne paraît pas avoir la pensée et certainement il n'a point l'habitude d'un pouvoir réel. Il faut convenir cependant que, par voie d'allusion au moins, d'autres idées, d'autres faits ne semblent pas étrangers à l'auteur de l'*Iliade*. Il nous dit, en effet, que Nestor était un harmonieux orateur dans l'assemblée des Pyliens [6], c'est-à-dire dans son propre royaume, et il veut sans doute faire entendre par là que l'éloquence du vieux roi savait entraîner ou fléchir les volontés. Plus loin, il parle de même de Thersite, λιγὺς ἀγορητής [7], qui, lui, n'était pas un roi, et pourtant se faisait entendre dans les assemblées. Quand il cherche à détourner les Grecs d'écouter les ordres et les reproches d'Ulysse, celui-ci lui adresse cette épithète comme un reproche. Sans doute, Thersite n'est point ici dans une assemblée délibérante : on ne saurait qualifier ainsi l'armée arrêtée à contre-cœur dans sa retraite précipitée ; mais ne serait-ce pas que, dans la pensée d'Homère, Thersite, en temps de paix, savait se faire écouter des assemblées ? L'assemblée des Phéaciens, convoquée par Alcinoüs à l'arrivée d'Ulysse, et consultée sur les moyens de

[1] *Od.*, 63-9.
[2] Ibid., 85-110.
[3] Ibid., 129-174.
[4] Ibid., 229 et sq.
[5] Ibid., 242-58.
[6] *Il.*, I, 247-8.
[7] Ibid., II, 246; cf. 248-54.

le renvoyer dans sa patrie, ne se compose que des chefs du pays :

. . . Φαιήκων ἡγήτορες ἥδε μέδοντες [1].

Le roi semble avoir besoin de leur concours pour exiger des simples citoyens un service maritime [2]; mais s'adresse-t-il ici aux représentants légaux de l'île ou à des seigneurs disposant de leurs vassaux ? Nous n'en savons rien.

De tout cela donc il est impossible de rien conclure de précis et de certain sur le rôle que pouvaient jouer les assemblées, sur les attributions qui leur étaient reconnues. De grands personnages puissants par leur naissance et leurs richesses plutôt, ce semble, que par leur renommée de sagesse ou par le souvenir de leurs exploits, et dominant une foule parfois appelée à s'entretenir des incidents qui surgissent dans la vie publique, à donner un avis confus plutôt qu'à des délibérations sérieuses, ou à des votes formels et impératifs, voilà ce qui, à côté d'une royauté sacerdotale et militaire, paraît constituer l'état politique, je n'ose dire l'organisation politique de la Grèce primitive. Encore les témoignages d'où ces inductions surgissent sont-ils rares, confus, pour ne pas dire contradictoires. Mais est-ce à Homère qu'il faut s'en prendre ? n'est-ce pas plutôt un indice d'un état politique et social dont nous trouverons ailleurs des preuves plus claires ? C'est ici plus que jamais que des études comparatives sont instructives et curieuses. Mais, avant tout, n'oublions pas que cette limite précise des divers pouvoirs à laquelle nous attachons aujourd'hui une si haute importance, on ne s'en préoccupe point, ou plutôt on n'en a pas l'idée dans les temps barbares. Après les détails si étendus qu'on nous a transmis sur les plaids de Charlemagne, on a disputé de nos jours sur l'étendue de l'autorité qui appartenait alors au roi ou aux assemblées; mais, si le texte d'Adalhard est encore assez vague pour donner, à ce sujet, place à des interprétations diverses, n'est-ce point parce que les contemporains ne se posaient pas les problèmes que les modernes ont voulu résoudre pour eux ?

Sans doute, à Rome, durant ces premiers siècles dont l'histoire a une si grande analogie avec celle de la Grèce homérique, les pouvoirs publics paraissent beaucoup mieux définis dès l'origine. Mais nous n'avons là que des récits de seconde ou plutôt

[1] *Od.*, VIII, 26.
[2] Ibid., 26-38.

de troisième main, où l'on a pu effacer bien des anomalies et des contradictions, et d'autre part la différence des caractères et des génies explique ici une différence réelle et bien tranchée : l'amour d'une légalité précise et même minutieuse était dans le sang des Romains; il y est toujours demeuré, dans l'ordre civil encore plus et surtout plus longtemps que dans l'ordre politique, et même, quand il s'effaça dans le *forum*, c'est que la plèbe de Rome s'était remplie de faux fils de l'Italie, comme les appela Scipion. Puis les formalités légales dans l'exercice des pouvoirs publics étaient sauvegardées, bien plus à Rome qu'en Grèce, par une indissoluble union avec les rites religieux. Mais, s'il y a là bien plus de netteté et de largeur dans l'action des éléments de la puissance politique, ces éléments sont les mêmes que nous avons entrevus en Grèce et que nous retrouverons bien ailleurs parmi les populations aryennes.

L'autorité du sénat, dans l'ancienne Rome, est certaine et considérable, dès les premières générations. Il est recruté régulièrement; il ne comprend pas une caste entière, mais il se recrute toujours ou presque toujours chez elle, et elle-même partage en corps certaines attributions de l'autorité. La bravoure et l'expérience peuvent donner entrée au Sénat; mais, comme les βασιλεῖς d'Ithaque, il forme une classe riche et puissante par le respect ou la crainte attachés aux familles qui le composent. Pendant deux siècles, le pouvoir dit populaire n'est exercé que par ces mêmes familles, par les curies des *patres;* il est mieux défini que dans la Grèce homérique, mais son exercice n'est pas beaucoup plus fréquent : il ne consiste guère que dans l'assentiment réclamé de ces curies à chaque renouvellement de règne, pouvoir que le peuple ne pouvait exercer ni réclamer en Grèce, sous le régime de l'hérédité. Quelles lois le sénat ou les rois avaient-ils à leur soumettre dans une cité où l'on ne connaissait pas de lois civiles ni pénales écrites, où les lois de finances et les levées militaires furent toujours réglées par de simples décrets du sénat? Jamais non plus nul autre qu'un magistrat ne put parler à Rome dans les assemblées populaires.

De même, quand Tacite nous peint les Germains de son temps soumettant aux principaux de chaque tribu les affaires courantes et portant ensuite les plus graves devant la tribu tout entière, qui rejette une proposition par des cris confus, ou l'adopte en l'applaudissant par les armes [1], il nous offre une

[1] *Germ.*, 10.

image naïve et pourtant fidèle de ce que pouvaient être les assemblées dans la Grèce héroïque ; d'autant plus que le modèle qui en demeura dans le régime de Sparte nous signale aussi et des acclamations confuses réglant le choix des sénateurs, qui étaient nommés à vie [1], et le vote populaire des lois borné à une simple déclaration approbative ou négative. De même, en Islande les assemblées législatives ne se réunissaient que trois jours par an, et M. Geffroy avoue qu'on a une idée très-confuse du pouvoir exercé là par les simples assesseurs des *godar* ou magistrats locaux [2]. Chez les Celtes, on distinguait de l'assemblée du pays, ou cour des trois cents, les assemblées législatives et quelquefois judiciaires du clan, de l'État et de la confédération [3], et c'était là si bien une institution traditionnelle de la race celtique que Strabon la signale chez les Galates d'Asie-Mineure. « Le sénat des douze tétrarques, dit-il, se composait » de trois cents hommes ; il jugeait les causes capitales. Les » autres étaient décidées par les tétrarques et les juges, » c'est-à-dire apparemment les réunions des magistrats de chaque clan, leurs attributions étant plutôt, en Galatie, judiciaires que civiles, au temps de leur entière indépendance, puisque la guerre était l'occupation habituelle de ce peuple turbulent.

Et si l'on trouve que les Celtes et les Scandinaves sont bien éloignés de la Grèce, que la rédaction du Gragas est trop moderne, que les lois de Hoël sont trop tardives pour qu'on puisse invoquer avec assurance de pareils rapprochements, nous porterons de nouveau nos regards vers la haute Asie ; là nous constaterons, dans la race aryenne, l'usage primitif et presque universel des assemblées de cités et de tribus, et nous pourrons nous confirmer dans la pensée que les rudiments au moins en existaient dans la Grèce héroïque. Plus les objets de comparaison sont éloignés entre eux, plus la généralité de la loi est frappante. Or que nous dit à cet égard M. Pictet [4] ?

« Aux temps primitifs de la vie pastorale, les descendants restaient réunis autour du patriarche. A la troisième ou quatrième génération, toutefois, les rapports de parenté s'étendaient, et l'unité collective de la famille ne pouvait se maintenir qu'en se rattachant à quelque centre nouveau. Mais les pouvoirs égaux et indépendants qu'il s'agissait ici de rapprocher et de

[1] Cf. Thucyd., I, 87 ; Arist., *Pol.*, II, 6 (15, 17, 18) ; Plut., *Lyc.*, 26.
[2] *Ubi supra*, p. 363-4, 366-8 ; cf. 369-70.
[3] Aurélien de Courson, *Hist. des peuples bretons*, t. II, p. 82 ; cf. 83-7.
[4] *Ubi supra*, § 304.

concilier auraient difficilement abdiqué en faveur de quelqu'un d'entre eux. De là la nécessité d'une représentation des divers éléments de la communauté, d'une assemblée composée de ses principaux membres [1]... La philologie comparée nous permet de reconnaître que les choses se sont passées en réalité comme elles ont dû se passer rationnellement. Le sanscrit *sabhâ*, de *sa*, *cum*, et de *bhâ*, *apparere, conspici*, signifie proprement une assemblée, puis secondairement une maison..., une salle, un tribunal : de là *sabhya*, fidèle,... *asabhya*, vulgaire,... *prasabha*, violence,... littéralement ce qui se met avant (au-dessus de) la *sabhâ*, c'est-à-dire la coutume reçue. » ..... « Le gothique *unsibis*, illégal, criminel, rapproché du sanscrit *sabhâ* tribunal, *sabhya*, membre d'un tribunal, indique qu'à la *sabhâ* se liaient des idées de droit et de justice. » On pourrait en conclure aussi que, là comme chez les Germains de Tacite et chez les Celtes, les assemblées publiques étaient aussi des cours judiciaires : à Rome, Horace en appelle aux curies du jugement des duumvirs. Mais c'est surtout dans l'exercice du pouvoir judiciaire, dans les conditions légales du règlement des conflits et de la punition des crimes que nous allons voir ressortir, de la façon la plus surprenante, la ressemblance entre les coutumes de la Grèce antique et celles des branches barbares de la race aryenne les plus éloignées par les temps et par les lieux.

IV.

LA PROCÉDURE ET LE CHATIMENT.

Le scène du jugement représentée sur le bouclier d'Achille suffit, ce semble, pour établir solidement cette vérité historique; voici la traduction littérale de ce passage : chaque mot mérite attention.

« La foule se pressait dans l'Agora, où un *procès* était en-
» gagé *pour le châtiment d'un meurtre* [2]. L'un des plaideurs

[1] Les βασιλεῖς d'Homère et d'Hésiode.

[2] Ἔνθα δὲ νεῖκος
Ὠρώρει, δύο δ' ἄνδρες ἐνείκεον εἵνεκα ποινῆς
Ἀνδρὸς ἀποφθιμένου.

» affirmait en avoir *pleinement payé le prix* [1], l'autre niait
» avoir rien *reçu;* tous deux demandaient avec instance à ter-
» miner leur différend devant un enquêteur [2]. La foule accla-
» mait l'un et l'autre; des deux côtés se trouvaient des *auxi-*
» *liaires* [3]; mais des hérauts répandus dans la foule la conte-
» naient, et les *vieillards,* assis sur des pierres polies, dans
» l'*enceinte* circulaire et *sacrée*, tenaient en leurs mains *les*
» *sceptres* des hérauts à la voix retentissante. Et tandis que
» les adversaires accourus vers eux plaidaient alternativement,
» deux talents d'or étaient déposés entre eux et devaient échoir
» à qui aurait prouvé la justice de sa cause [4]. »

Le roi n'est pas présent; on ne voit pas même qu'il soit représenté; mais porter le sceptre à la main, c'est ici la marque de l'autorité judiciaire, et c'est à ce titre apparemment que les rois eux-mêmes le portaient, car ce n'est guère un attribut guerrier; ce n'est pas non plus le bâton augural, d'origine purement étrusque, et qui demeura toujours étranger aux coutumes religieuses de la Grèce. C'est d'ailleurs, nous l'avons vu, devant le sceptre d'Achille, plutôt que devant Achille lui-même, que les habitants de Cardamyle, d'Énopé, d'Ira et des autres villes voisines de Pylos déposeront de riches amendes. Bâton de vieillard ou bâton de berger, emblème de la sagesse ou du pouvoir, il est, dans tous les cas, l'emblème de l'autorité, et plus particulièrement de celle qui décide en dernier ressort de la fortune de chaque homme [5].

Le sceptre du jugement est ici tenu par des vieillards [6]. C'est un fait que l'on ne signale point dans l'histoire de Rome, et qui pourtant est naturel : en l'absence de lois écrites, l'expérience des précédents et celle des ruses des coupables est une des premières qualités du juge. La foule assiste au jugement par curiosité ou par intérêt pour les parties; mais, qu'on le remarque bien, quoiqu'il s'agisse d'un crime, c'est une cause civile qui est débattue : rien ne prouve qu'un conseil de vieillards eût le droit de prononcer la mort ou l'exil perpétuel, et de priver ainsi la

1 Ὁ μὲν εὔχετο πάντ' ἀποδοῦναι
2 Ἐπὶ ἴστορι πεῖραρ ἑλέσθαι.
3 Λαοὶ δ' ἀμφοτέροισιν ἐπήπυον, ἀμφὶς ἀρωγοί.
4 *Il.*, XVIII, 497-508.
5 Cf. *Il.*, II, 85-6, 188-94.— Dans la scène de la moisson (XVIII, 550-60), le roi, c'est-à-dire ici le chef du village (voy. *supra*), debout sur un sillon, s'appuie sur un sceptre et contemple d'un cœur joyeux le progrès du travail.
6 Voy. de même, pour Sparte, Arist., *Pol.*, II, 6 (17).

tribu d'un de ses membres sans le consentement de la tribu elle-même.

Dans le procès d'Horace, les curies décident en dernier ressort d'une cause capitale ; et plus tard ce sera un principe de droit romain que l'on ne peut disposer *de capite civis romani nisi maximo comitiatu*. De même, M. Pardessus [1], rappelant ces paroles de Tacite (*Germ.*, 12), *licet* apud concilium *accusare et discrimen capitis intendere*, ajoute : « Ainsi les Germains avaient pour maxime, comme quelques peuples de l'antiquité, qu'un citoyen ne peut être retranché de la société sans la volonté nettement exprimée de cette même société, c'est-à-dire sans une décision de l'assemblée nationale. » C'est en effet de l'assemblée de la tribu que Tacite parle en cet endroit. Il en distingue, au même chapitre, les tribunaux des cantons et bourgs, dont les présidents sont élus dans les assemblées générales et sont assistés chacun de cent assesseurs : *consilium simul et auctoritas*.

Revenons au texte homérique. Ce fait d'un *procès civil pour meurtre* nous transporte subitement dans un ordre d'idées et de faits très-historique, mais bien étranger à l'ensemble de l'antiquité classique. Rome ne le connut jamais, et la Grèce purement historique paraît ne l'avoir jamais connu autrement que par la lecture de l'Iliade : nous avons devant les yeux le régime du *wehrgeld*. Ce qu'on débat ici, ce n'est pas le fait du meurtre : il est avoué ; ce n'est pas sa culpabilité plus ou moins grande : la question n'est pas soulevée ; ni la vie ni la liberté du coupable ne sont d'ailleurs menacées ; les juges ont seulement à éclaircir ce fait : le prix du meurtre a-t-il été ou non payé et reçu [2] ? Il a pu, en conséquence, être soldé sans intervention de l'autorité publique, qui autrement serait renseignée là-dessus. Or la coutume germanique du *wehrgeld* payé aux familles n'est pas seulement affirmée par Tacite (*Pars multae,... ipsi qui vindicatur vel propinquis eius solvitur*) [3] ; elle est maintenue très-expressément, même pour le cas de meurtre, dans toutes les lois barbares, sauf celle des Burgondes [4] : loi salique [5], loi ripuaire [6], loi des Lombards [7], loi des Frisons [8], loi

[1] *Dissert. sur la loi sal.*, p. 566 (IXe dissert.).

[2] Déjà une allusion à cette coutume avait été faite au IIIe chant du poème, où le traité projeté portait cette clause, que, si Ménélas tue Pâris, non-seulement les Troyens rendront Hélène et ses richesses, mais ils paieront aux Grecs le prix convenable :

Τιμὴν δ' Ἀργείοις ἀποτίνεμεν ἥντιν' ἔοικεν. (III, 286.)

[3] *Germ.*, 12. — [4] Voy. titre II, § 1. — [5] Tit. XLI, XLIV, LXV. — [6] T. VII, IX, X, XII, XIII, XV. — [7] *Rotharis leges*, cap. I, 10, 12, 14. — [8] T. I, 1, 5, 6 ; XV, XVI, XX.

des Bavarois [1], loi des Alamans [2], loi des Angles et des Thuringiens [3], loi des Saxons [4]; pareille loi et pareille pratique dans la colonie norwégienne d'Islande [5]. Mais ce serait une erreur de croire que ce système était, durant le moyen-âge même, limité aux peuples germaniques : les Bretons de l'île le pratiquaient [6], et certes ils ne l'avaient pas emprunté aux Saxons : c'était une tradition aryenne opiniâtrement conservée, bien que je n'en connaisse point de trace chez les Aryens d'Orient. Mais, à Rome aussi, le *wehrgeld* était inconnu : c'est que là le meurtre fut toujours considéré comme une offense et un dommage à la société civile, qui à la fois absorbait et protégeait ses membres.

Ce n'est pas tout : des deux côtés, dans le procès homérique, se trouvent des *auxiliaires* (ἀρωγοί). Étaient-ils ou non distincts de la foule qui acclamait les plaideurs? Le texte ne le dit pas nettement; mais des faits considérables et très-nettement connus, appartenant aux coutumes des peuples qui pratiquaient le *wehrgeld*, nous donneront peut-être quelques éclaircissements à cet égard.

C'est d'abord le système des *conjuratores*, c'est-à-dire des hommes qui, comme le dit M. Pardessus [7], « déclaraient simplement que la personne à l'affirmation de laquelle ils se joignaient méritait d'être crue. » L'emploi de ces sortes de serments était universel chez les peuples germaniques; leurs codes énoncent minutieusement combien l'accusé ou le défendeur, l'accusateur ou le demandeur doit en produire dans tel ou tel cas déterminé [8]. Leur action sur l'issue du débat en fait de véritables ἀρωγοί, d'autant plus que, dans le cas présent, les parties ne peuvent guère opposer l'une à l'autre que des affirmations plus ou moins nombreuses, plus ou moins respectables : l'une n'a pas prouvé par témoins qu'elle a payé, car dès lors le débat serait clos; l'autre peut encore moins prouver par des témoignages qu'elle n'a *rien* reçu. Ce système était d'ailleurs perfectionné ou étendu en Islande par l'usage des *quidr*, qui ne se bornaient pas à une simple prestation de serment, mais exposaient leur avis et pouvaient même conclure contre celui qui les avait appelés [9]. Les

[1] T. III. — [2] T. XLIX, LXVIII. — [3] T. I, 1-2; T. IX. — [4] T. VI et XX de la loi d'Æthelbert. Voy. aussi la XIIe Dissertation de M. Pardessus. — [5] Geffroy, *ubi supra*, p. 387-9. — [6] De Courson, *ubi supra*, II, p. 101-2.

[7] Xe Dissert., section IV, p. 624.

[8] Voy., avec toute cette IVe section de M. Pardessus, *Lex Sal.* T. LIX, LXIII, *cap. extrav.*, XVI, XVIII; *L. Rip.*, VII-XIII; *L. Alam.*, VI, 1-7, XXIV, XXX, LIII; *L. Fris.*, I, 2-3, 5-6, III, 2, XX; *L. Angl. et Thur.*, I, 4, III, 1, 2, VII, 4; *L. Sax.*, I, 1, II, 5. — Cf. *L. Burg.*, XLV.

[9] Geffroy, *ubi supra*, p. 412-14; cf. 419-23.

conjurateurs étaient aussi admis par les lois galloises [1], qui constatent une fois de plus l'étendue géographique et ethnographique des traditions aryennes. Sans doute il serait téméraire d'affirmer que les personnages représentés sur le bouclier d'Achille remplissaient rigoureusement, précisément les fonctions légales des conjurateurs ou des *quidr*. Le mot λαοί ne correspond point aux nombres fixés par les lois germaniques, et il n'est point ici question de serments. Mais ἀρωγοί exprime autre chose que des encouragements aux plaideurs, et, dans les procès comme dans les assemblées politiques, sans compter les voix, sans imposer de règles fixes, on pouvait admettre les démonstrations populaires comme éléments d'une décision.

Quant aux deux talents d'or, déposés manifestement par les deux parties et qui devaient échoir à celui qui aurait fait prévaloir sa cause, on en retrouve un équivalent dans le droit primitif de Rome. « Les deux plaideurs qui se disputaient la propriété d'une chose du domaine quiritaire, dit M. Cauvet [2], doivent déposer préalablement, entre les mains des pontifes, une somme d'argent d'une certaine importance. On rend à celui qui gagne sa cause la consignation qui provient de son chef ; quant à celui qui succombe, il perd son dépôt comme peine de sa mauvaise foi, et cette somme est employée par les pontifes à subvenir aux frais des sacrifices offerts pour la prospérité du peuple romain. » (Gaii *Comm.*, IV, 13 ; Festus, v° *Sacramentum*.)

Cependant il était, ce semble, aux temps homériques, des cas où la peine pécuniaire ne suffisait pas pour l'expiation du meurtre. Là comme chez les Germains [3], le meurtre d'un prince emportait une peine plus afflictive : Homère cite plus d'une fois des personnages contraints d'abandonner leur patrie pour un semblable motif ou pour un meurtre commis dans leur propre famille, et de l'abandonner, paraît-il, sans limite de temps, sans espoir de retour [4]. Mais le parricide même n'emportait pas la peine capitale : Phœnix avoue que, dans un moment de colère, il a conçu le dessein de tuer son père Amyntor, mais qu'un dieu l'a calmé en lui représentant *les propos du peuple*, les insultes des hommes, le nom odieux de parricide qui lui demeurerait parmi les Grecs [5].

[1] De Courson, *ubi supra*, p. 93-95.
[2] *Le Droit pontifical chez les anciens Romains, dans ses rapports avec le droit civil*, p. 65-6.
[3] Voy. *Greg. Turon.*, passim.
[4] *Il.*, XV, 332-6 ; *Od.*, XV, 271-78.
[5] *Il.*, IX, 458-61.

V.

LE DROIT DE LA FAMILLE ET LE DROIT DE PROPRIÉTÉ.

Le droit de la famille était pourtant respecté chez les peuples de la Grèce héroïque. Ils le plaçaient sous la sauvegarde des Érinnyes [1], et ils attachaient même à la qualité d'aîné l'idée d'une autorité supérieure [2]. Et non-seulement la famille était chez eux, comme partout, le fondement de la société civile, mais elle en constituait, en quelque sorte, l'organisation même : les groupes de familles formant la phratrie, les groupes de phratries formant la tribu, étaient les subdivisions de l'État ; on les retrouvait jusque dans les camps et sur les champs de bataille : c'étaient eux qui formaient les compagnies et les bataillons [3]. De même, à Rome, on votait par *centuries* de *juniores* et de *seniores*. De même aussi [4] Tacite [5] a pu dire des Germains de son temps : *Quodque praecipuum fortitudinis incitamentum est, non casus nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiae et propinquationes*. De même encore, chez les Celtes, « la *cenedl* ou *gens* bretonne, dont il est parlé dans les antiques coutumes *recueillies* par Hoël-Da, en 940, peut, presque en tout, être assimilée aux *cognationes* et aux *gentes* de la Germanie. »..... « Le choix du *pen-kenedl* (tête du clan) devait se faire parmi les plus âgés et les plus capables de la parenté, jusqu'au neuvième degré..... Le *pen-kenedl* était le seigneur de tous ses *gentiles*, et sa parole exerçait sur eux une autorité souveraine. Il était une des trois colonnes de la justice du pays ; dans l'exercice de ses fonctions de magistrat, il devait être assisté par sept vieillards et par le représentant de la parenté..... Le mot *kenedl*, dans la législation de Hoël le Bon, implique l'idée d'une société complète, vivant d'une vie indépendante, au milieu de la société qui l'environne. C'est une association analogue aux antiques *fara* des Germains,

[1] *Il.*, XV, 204. M. l'abbé Duchesne rapprochait ce passage du rôle domestique des Érinnyes dans Eschyle.
[2] Ibid., XV, 178-83, 203-11.
[3] Ibid., II, 362-3 ; cf. IX, 63, où Nestor rapporte et identifie en quelque sorte les épithètes outrageantes de ἀφρήτωρ, ἀθέμιστος et ἀνέστιος.
[4] Ce rapprochement avait été saisi et signalé par M. Graux.
[5] *Germ.*, 7.

où les chefs de maison, les *farones*, vivaient sous l'autorité d'un *fara-mund* (*protecteur de la fara* [1]). » On peut d'ailleurs, en suivant la filiation de ces coutumes, remonter bien plus haut peut-être que la séparation des Celtes et des Germains, ou que celle des Germains et des Grecs. « En zend, dit M. Pictet [2], *vīç* ou *viç* (= vicus) signifie une maison et un hameau; mais le sanscrit védique *viç* a l'acception plus étendue de familles ou d'hommes en général. » Le *viç-pati* est le chef du clan, le *pencenedl* [3]. De même aussi, le sanscrit *kula* veut dire à la fois famille et village, et le persan *kul*, famille, race, nation [4]. Le *viç* ou *kula* peut correspondre à la phratrie hellénique; mais le *zantu* des Bactriens (rac. *zan* = scr. *ǵan* : nasci, oriri), c'est la *gens* romaine, le γένος ou plutôt la φύλη grecque, n'ayant au-dessus d'elle que la nation, comme le *zantu-paiti* de l'Avesta est directement intermédiaire entre le *viç-paiti* et *dañhu-paiti*, chef de province [5].

Un rapprochement de plus à faire entre les Germains et les Grecs demi-barbares, c'est que, dans Homère, la dot est payée non pas peut-être à la fois, comme chez les Germains, par l'époux et par l'épouse [6], mais du moins tantôt par le fiancé, tantôt par le père de la fiancée [7]. Nous avons vu d'ailleurs, et il résulte de tout l'ensemble des poèmes homériques, combien le respect de la femme était faible chez les Grecs de ce temps, pour ne pas dire chez les Grecs durant toute l'antiquité : à cet égard, les Germains passent pour l'avoir emporté de beaucoup sur eux; sur ce point pourtant, on soupçonne, en lisant Grégoire de Tours, que Tacite a moins reproduit l'exacte vérité des mœurs que fait la satire de Rome.

Enfin le droit de propriété foncière, aux temps homériques, est constaté par la borne qui forme la limite d'un champ [8] et par la promesse de cinquante orgyies de terres, faite par les Étoliens à Méléagre, s'il veut marcher à leur secours [9]. A cet égard, comme à plusieurs autres, la Grèce héroïque possédait une civi-

[1] De Courson, *ubi supra*, II, p. 5, 9, 10, 13.
[2] *Ubi supra*, § 304, 2.
[3] Ibid., 2-3.
[4] Ibid., 3.
[5] Ibid., § 305.
[6] Tac., *Germ.*, 18; cf. Pardessus, XIIIe Dissert. (p. 668-9), et, pour les Celtes, Cæs. de B., *G.*, VI, 19.
[7] *Il.*, XIII, 365-9; XXII, 470-72.
[8] Ibid., XXI, 403-5.
[9] Ibid., IX, 574-80.

lisation bien plus avancée que la Germanie aux temps de César et de Tacite [1], où la possession du sol n'était que temporaire. Mais c'était là un recul sur les temps antérieurs. Chez une race non pas seulement pastorale, mais agricole, comme l'étaient les anciens Aryas, la propriété est surtout la propriété foncière; et la *Paléontologie linguistique* de M. Pictet a signalé la coutume générale de l'hérédité [2] avant la dispersion des familles de cette race.

La présente étude n'est, sans doute, qu'une esquisse; mais elle peut déjà servir à nous faire pénétrer davantage dans l'intelligence de certains passages *du poète*, comme on disait chez les Grecs. Elle peut surtout donner à quelque autre la pensée d'entrer plus avant dans cette voie d'études fécondes. Ce qu'Homère a chanté est fixé, pour toute la durée des siècles, dans la mémoire de toute nation civilisée; j'ai voulu faire voir et sentir qu'il n'a pas seulement légué à l'imagination, mais à la science, un trésor inestimable : en histoire comme en poésie,

Tout ce qu'il a touché se convertit en or.

[1] *Germ.*, 26. Cf. Cæs. de B., *G.*, IV, 1; VI, 22.
[2] *Ubi supra*, §§ 310-13.

FIN.

TABLE.

PREMIÈRE PARTIE.

FRAGMENTS DE MYTHOLOGIE PÉLASGIQUE CONSERVÉS DANS L'*Iliade*.

I. — Caractère des mythes helléniques. — Hellènes et Pélasges. . 1
II. — La mythologie pélasgique comparée à celles de l'Asie antérieure. 4
III. — Le culte de la terre. — Rapprochements avec les croyances et les rites pélasgiques de l'Italie. 10
IV. — Récits homériques d'un caractère opposé à celui de la mythologie classique. 15
V. — La métallurgie magique. 18

DEUXIÈME PARTIE.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE DE L'ASIE-MINEURE AUX TEMPS HÉROÏQUES.

I. — La Troade septentrionale. 22
II. — La ville de Troie. — Strabon et M. Schliemann. 26
III. — Discussion topographique. 31
IV. — Discussion archéologique. 48
V. — Le royaume de Priam. 57
VI. — La Troade méridionale : Dardanie, Lélèges, Ciliciens, Pélasges [1]. 59
VII. — Peuples de l'ouest et du sud de l'Asie-Mineure : Kétéens, Méoniens, Lyciens. 64
VIII (IX). — Le centre et le nord de l'Asie-Mineure : document assyrien. 67
IX (X). — Le centre et le nord de l'Asie-Mineure : sources grecques. 77

[1] C'est par inadvertance que, dans le texte, la dernière page de ce paragraphe a été détachée du reste sous un numéro distinct et sous un titre qui se rapporte au suivant.

TROISIÈME PARTIE.

INSTITUTIONS ET COUTUMES DE LA GRÈCE, AUX TEMPS HÉROÏQUES, COMPARÉ A CELLES DE DIVERS PEUPLES ARYENS.

I. — Observations préliminaires. . . . . .
II. — La royauté. — Pouvoir militaire, religieux et judiciaire. .
III. — Les assemblées . . . . . .
IV. — La procédure et le châtiment. 1
V. — Le droit de la famille et le droit de propriété. 1

Poitiers. — Imprimerie de A. Dupré.

I

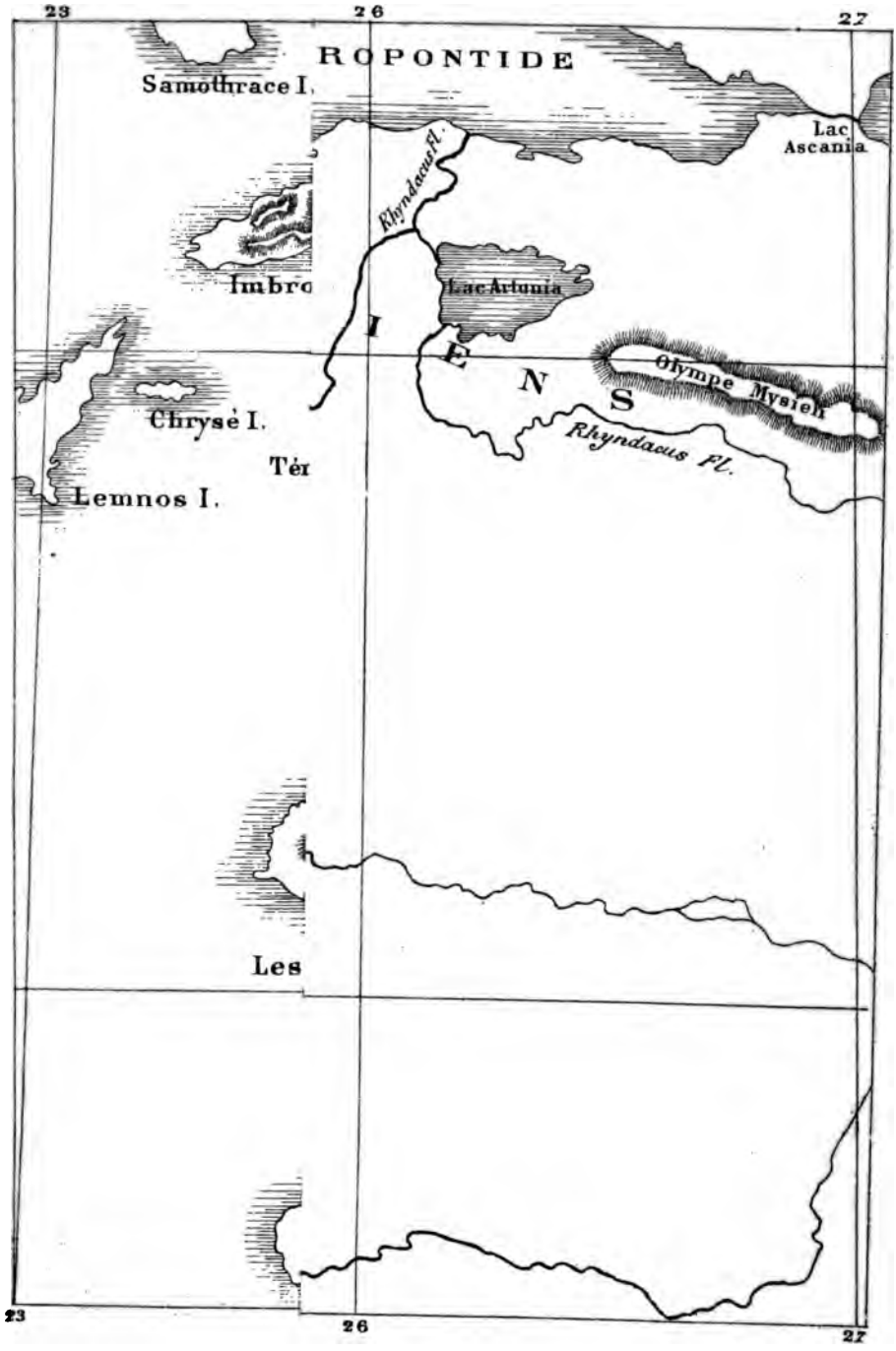
23
26
27
ROPONTIDE
Samothrace I.
Lac Ascania
Rhyndacus Fl.
Imbro
Lac Artania
I
E
N
S
Olympe Mysien
Chrysé I.
Tér
Rhyndacus Fl.
Lemnos I.
Les
23
26
27